

Pour le respect des droits de l'homme

Pepin lance un appel à l'unité d'action syndicale

QUÉBEC — La Confédération mondiale du Travail (CMT), par la voix de son président, M. Marcel Pepin, a fait appel hier à une offensive syndicale à la grandeur de la planète pour le respect des droits de l'homme.

Cet appel a été lancé à Québec, à l'ouverture d'un colloque de cinq jours ayant pour thème «droits humains et action syndicale» et que M. Pepin a qualifié de

moment «historique», puisque c'est la première fois qu'un tel rassemblement syndical se penche sur les droits de l'homme. Quelque 150 délégués syndicaux venant des cinq continents et des représentants d'organisations humanitaires comme Amnesty International et l'Unesco ont répondu à l'invitation de la CMT.

«Il est de notre intention de proposer

qu'à partir de maintenant une offensive générale et systématique soit lancée pour le rétablissement des droits humains dans tous les pays», a déclaré M. Pepin, qui s'est dit préoccupé par le climat actuel de crise et de guerre dont les travailleurs sont, en dernier ressort, les plus grandes victimes.

Le document de travail préparé à l'intention des délégués fait état des

nombreuses violations aux droits les plus élémentaires de l'homme, en particulier dans le tiers monde. Par exemple, 12,000 personnes meurent de faim chaque jour; trois adultes sur 10 sont analphabètes; plus de 55 millions d'enfants travaillent; 750 millions d'êtres humains ont un revenu annuel inférieur à \$50, etc.

Le colloque de Québec entend donc mettre en lumière «les mécanismes de la

domination économique qui prive des centaines de millions d'être humains des nécessités les plus vitales». Il veut aussi montrer que cette domination engendre la répression, et révéler à cet égard «la responsabilité des pays industrialisés et la complicité des gouvernements nationaux».

Rappelant que les sociétés multinationales, même si leur tort était grand, n'a-

vait pas la responsabilité exclusive des abus commis, le président québécois de la CMT a fustigé les institutions financières internationales, les accusant de soutenir les dictateurs du tiers monde dans l'intérêt du capitalisme.

«Nous devons, a dit M. Pepin, intensifier nos luttes d'une façon juxtaposée à tous les niveaux, lutter sur le terrain, tenir

Voir page 18: Pepin

Le projet de cohabitation de nouveau à l'étude

Subventions «particulières» à Pierre-Laporte

La Commission scolaire Sainte-Croix (CSCC) étudiera ce soir une série de propositions du ministère de l'Éducation consistant en de très généreuses subventions pour la Polyvalente Pierre-Laporte. Cela, le soir même où les commissaires doivent discuter à nouveau de leur projet de cohabitation linguistique pour cette école.

Les offres du gouvernement sont le fruit du travail d'un comité conjoint du

ministère de l'Éducation et de commission. Les travaux ont connu une accélération notable depuis que des parents de l'école Pierre-Laporte ont fait savoir, appuyés par Québec, qu'ils n'accepteraient pas la décision de leur commission de faire venir des anglophones à la polyvalente à moitié inoccupée.

Or, non seulement le ministère a entériné les suggestions des commissaires concernant l'implantation à Pierre-Laporte d'une option musicale et la consolidation de l'option ballet mais il est disposé à en donner un peu plus.

Concrètement, le gouvernement a accepté d'injecter pour les cinq prochaines années des sommes de \$1,327,615 pour assurer le succès des options ballet et musique à Pierre-Laporte, située à Ville Mont-Royal.

Une partie de ces sommes d'argent est destinée à permettre la poursuite des cours de ballet dispensés depuis cinq ans à titre expérimental à la polyvalente, option que Québec accepte de rendre permanente.

Une autre partie du montant servirait à la mise sur pied des septembre d'une option musicale, dont \$131,200 pour l'année 1980-81 et \$186,000 pour l'année 1982-83, à être dépensés surtout pour la construction de salles de pratique musicale.

Qui plus est, le ministère a donné son accord pour que dès septembre, deux groupes d'élèves — soit 60 et non pas 30 — puissent s'inscrire à la nouvelle option musicale.

Ces nouvelles sommes d'argent sont offertes pour accentuer la vocation artistique de la polyvalente Pierre-Laporte, dont le coût par étudiant est déjà très élevé, puisqu'elle ne loge que 650 jeunes.

Voir page 18: Subventions



Les coupures budgétaires annoncées par le président Carter, surtout celles relatives aux services sociaux, ont fait l'objet d'une démonstration hier devant la Maison-Blanche. La diversité des pancartes n'avait d'égale que celle des costumes portés par certains des participants. (Photolaser AP)

Si Fabien Roy est élu

Le PC contestera la validité du scrutin

Si le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, est élu député du comté fédéral de Frontenac lundi, le Parti conservateur contestera la validité de son élection.

C'est du moins ce qu'ont annoncé hier les représentants du Parti conservateur dans Frontenac, qui travaillent à l'élection de leur candidat, M. Yves Lauzon. L'élection qui devait avoir lieu le 18 février dans Frontenac comme dans tous les autres comtés y a été reportée au 24 mars en raison du décès du candidat créditiste, M. Nelson O. Lessard, peu de temps avant le scrutin de février. Et M. Fabien Roy, candidat créditiste défait dans le comté voisin de Beauce, se représente maintenant dans Frontenac.

Les conservateurs se croient lésés en l'occurrence à deux points de vue: d'abord, par la présentation aujourd'hui de trois candidats (dont M. Roy) ayant été défait il y a un mois dans d'autres comtés et qui, à leur sens, se présentent de nouveau «à une même élection» — ce qui serait illégal, suivant les conservateurs; ensuite, parce que la loi électorale du Canada se trouve à permettre à M. Fabien Roy de dépenser beaucoup plus d'argent que les autres candidats dans ce dernier round — et le seul qui compte vraiment — de la campagne.

Dans le premier cas, les conservateurs invoquent la loi concernant la Chambre des communes, dont l'article 14 précise que «nulle personne ne doit se présenter ni permettre sa présentation comme candidat à l'élection d'un député à la Chambre des communes dans plus d'une circonscription à la fois». Si la chose se produit, dit la loi, «toutes ces présentations sont nulles».

Les conservateurs interprètent en effet cet article de loi en postulant que l'élection du 24 mars dans Frontenac n'est pas «une nouvelle élection» par rapport à celle du 18 février, mais bien la même élection. Du reste, la loi électorale du Canada définit une «élection partielle» comme «une élection autre qu'une élection générale». Par conséquent, soutiennent-ils, M. Fabien Roy se trouverait à s'être présenté dans deux comtés à la fois au cours d'une même élection. Il en irait de même pour deux autres candidats dans Frontenac, soit MM. Jean-Denis Lavigne, chef provincial du Nouveau Parti démocratique et candidat défait en février dans Lotbinière, et Jean Turmel, candidat créditiste indépendant, défait au même titre dans Ottawa-Centre (il reçut 64 votes).

Sur le second point, le maître d'œuvre de la campagne conservatrice dans le comté, a consulté hier le greffier de la Chambre des communes, lequel lui aurait laissé entendre qu'il pourrait être question de candidatures illégales en l'occurrence; mais il n'a pas voulu se prononcer sur la question.

D'autre part, les conservateurs, comme tous les partis autres que le Crédit social qui ont des candidats dans le comté, jugent injuste la loi électorale au chapitre des dépenses électorales permises, des lors qu'un candidat dans une circonscription meurt entre la clôture des présentations et la clôture du scrutin, comme ce fut le fait de M. Nelson Lessard en février.

Suivant la loi électorale, les divers candidats dans Frontenac ont le droit de dépenser jusqu'à \$39,000 dans cette élection.

Cependant, les partis en présence, y compris le Crédit social, ont déjà dépensé une bonne portion de cette somme au cours de la première partie de la campagne, soit avant le décès de M. Nelson Lessard. Par exemple, les conservateurs

Voir page 18: Le PC

AU SOMMAIRE

■ La FCSCQ demande de reporter les élections scolaires — page 3

■ Le CPQ estime qu'il sera impossible à un Québec indépendant de s'approvisionner en énergie — page 4

■ Plus de la moitié des sièges en ballottage en Iran — page 5

■ Des taux d'intérêts élevés ont réduit le rendement des Caisses populaires — page 7

L'idée des contre-Jeux abandonnée

PARIS (AFP) — Les Jeux olympiques ont encore été au centre de bien des discussions, hier, à Genève où la fameuse idée des contre-Jeux a été abandonnée au profit de simples réunions de compensation, à Londres où une motion gouvernementale en faveur du boycottage a donné lieu à un débat très animé, et à Paris où le premier vice-président du comité organisateur de Moscou, M. Popov, a affirmé que les Jeux pouvaient pratiquement commencer.

C'est de Genève que l'on pouvait attendre les événements les plus spectaculaires avec cette réunion assez mystérieuse des opposants aux Jeux, qui a finalement regroupé les représentants de huit gouvernements (États-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Kenya, Soudan, Arabie saoudite, Pays-Bas, République dominicaine), assistés de quatre observateurs (Portugal, Canada, Costa Rica, Philippines).

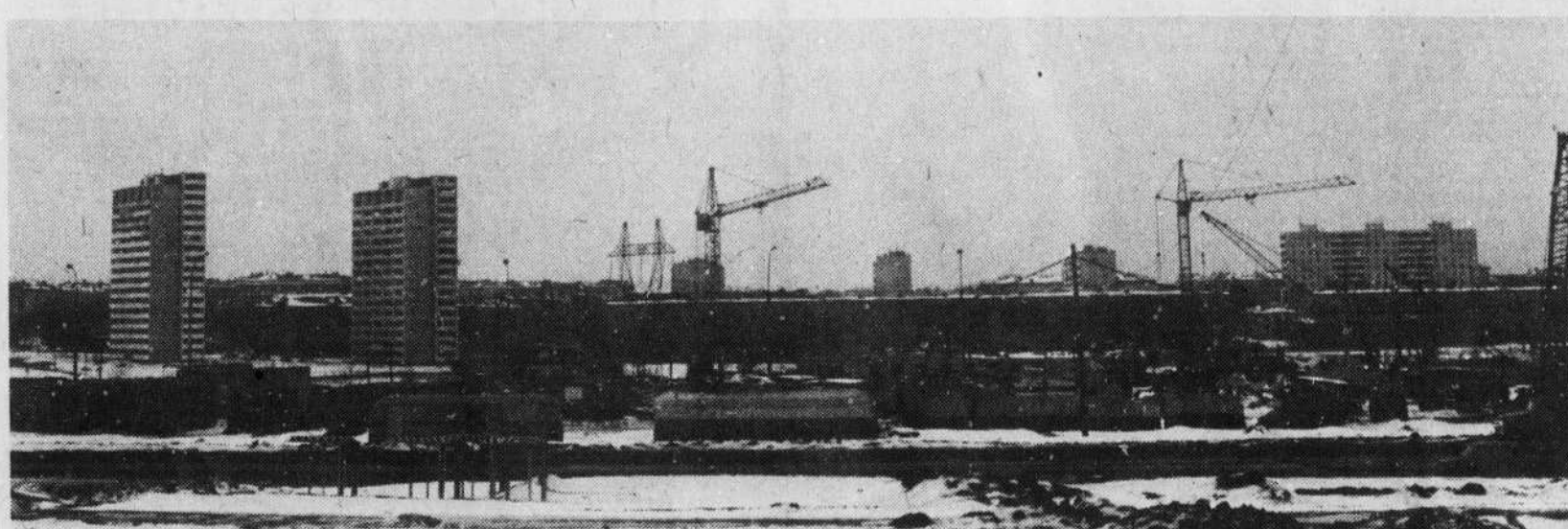
De ces premières discussions, qui se poursuivront aujourd'hui, il ressort que personne n'a l'intention d'organiser de véritables contre-Jeux. «Nous ne sommes pas ici pour tenter de rivaliser avec les Jeux olympiques, devait notamment déclarer M. Douglas Hurd, ministre adjoint au Foreign Office, mais pour envisager la possibilité, et avec le concours des fédérations internationales, d'utiliser des compétitions déjà prévues au calendrier ou d'en ajouter d'autres pour permettre aux sportifs qui n'auront pas concouru à Moscou d'avoir la chance de le faire un peu plus tard». Et M. Douglas Hurd a même été jusqu'à ne pas écarter l'éventualité d'une invitation aux athlètes de l'Est et aux Soviétiques à ces compétitions, ajoutant qu'un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan dans les prochaines semaines amènerait certains gouvernements, dont le sien, à modifier leur attitude envers les Jeux de Moscou.

Il faisait preuve d'un bel optimisme qui contrastait avec les déclarations

Voir page 18: Contre-Jeux

■ L'Association olympique se prépare fébrilement

— page 13



Le village olympique situé à une demi-heure du stade le plus éloigné, abritera les 12.500 athlètes attendus. Après les Jeux, les 18 tours d'appartements logeront 14.000 Soviétiques.

Le vrai défi des Jeux olympiques

1) Moscou compte surpasser Montréal

par
Brigitte Morissette

Journaliste de Montréal établie à Mexico, Brigitte Morissette rentre d'un voyage d'information à Moscou et à Leningrad où elle a visité les installations olympiques en cours d'aménagement. En trois articles, elle rend compte de ce qu'elle a vu et entendu. Voici le premier.

rédacteurs, on a juste le temps d'apercevoir au détour d'un couloir trois jeunes et jolies femmes en bleu de travail, une truelle à la main et les mains couvertes de plâtre.

Moscou attend 7.800 journalistes (nombre déterminé par la charte olympique, selon notre hôte), incluant 400 photographes, 800 commentateurs et reporters de radio-télévision, 3.000 techniciens radio-TV et une centaine de techniciens de cinéma, lesquels disposeront d'un deuxième centre réservé à la presse électronique.

Vingt-et-un journalistes assisteront aux

premiers jeux modernes, à Athènes, en 1896; il y en eut 9.400 à Munich et Montréal. «Avant, commente Vladimir, il n'y avait pas de limite au nombre de journalistes. Mais ce nombre n'a cessé d'augmenter, risquant de créer une terrible concurrence entre eux. Nous nous trouvons dans des conditions difficiles, un peu pris à la gorge, car on ne peut accueillir tout le monde. Alors le CIO a établi le chiffre limite des journalistes à 7.800.»

Un nouveau système international de téléphone devrait permettre des communications rapides entre Moscou, Leningrad, Kiev, Tallin, Minsk (les cinq vil-

les olympiques de juillet 1980) et le reste du monde. Le personnel soviétique affecté aux communications sera surveillé de près (!), nous assure-t-on, et polylotte, tout comme les guides (professionnels et étudiants) dont 10.000 nouveaux éléments sont actuellement formés en 45 langues.

Sur les 21 installations olympiques d'importance, la moitié seulement sont des installations nouvelles, m'a dit l'ambassadeur du Comité organisateur des Jeux de Moscou, Vladislav Chevchenko, directeur des relations publiques, un géant dans la cinquantaine qui parle un français châtié et ne manque pas de signaler la chaleur de l'accueil qu'il a reçu à Montréal en 1976. Déploiement de charme et de diplomatie. Les porte-parole du COJO soviétique, tout comme lord Killanin, tentent désespérément d'imposer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pardon, des comités olympiques et des gouvernements!

Longeant les murs de brique à crénelure du Kremlin, puis traversant le vieux Moscou avec ses belles maisons de stuc

Voir page 18: Moscou

PRIX GONCOURT

antonine maillet

PÉLAGIE

- LA -

CHARRETTE

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES

DUSSAULT GARNEAU

Réduction de taxe de 15 cents du \$100 d'évaluation Le budget de Montréal est adopté

Après plus d'une semaine d'étude, le Conseil municipal de Montréal a adopté un budget de \$898.5 millions comportant une réduction générale de taxe foncière dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale.

Hier, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a confirmé par des amendements au budget la réduction de 15 cents du \$100 d'évaluation sur tous les immeubles. Cette réduction est devenue possible grâce à un accord intervenu vendredi dernier entre l'administration municipale et le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, par lequel la Ville obtient la permission de rétablir une surtaxe municipale sur les immeubles évalués à \$100,000 et plus.

L'initiative de cet accord a fait l'objet d'un débat entre le conseiller du RCM, M. Michael Fainstat, et le président du comité exécutif.

«Ce qui s'est passé vendredi, d'après nos recherches, c'est tout le contraire de ce que nous a dit le président. Québec a arraché cela à l'administration municipale. C'est le gouvernement

du Québec qui a insisté pour qu'il y ait une surtaxe», a dit M. Fainstat en rappelant que, depuis l'adoption de la loi 57, l'administration municipale n'avait pas pris l'initiative de proposer des amendements à la réforme de la fiscalité municipale.

Le président du comité exécutif a fait valoir que l'administration municipale avait exposé et défendu son point de vue dans le cours des travaux du comité conjoint Québec-municipalité. «Nous avions alors demandé et fait valoir les grands changements que nous voulions voir assurés dans la réforme de la fiscalité pour faire reconnaître les effets de débordement d'une métropole (...). Notre point de vue a été reconnu au comité conjoint, mais il ne l'a pas été dans la réforme», a dit M. Lamarre.

Dans ma première version, le budget de 1980 de la ville de Montréal apportait peu aux contribuables montréalais. Seuls les propriétaires d'immeubles évalués à plus de \$100,000 paraissaient retirer d'importants avantages puisque la loi 57 avait aboli toutes les surtaxes.

Tout au long du débat sur la réforme de la fiscalité municipale, l'automne dernier, la ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales n'ont jamais pu s'entendre sur les bénéfices que Montréal devait retirer à la suite du dégel du rôle des valeurs locatives. Les simulations de revenus à Québec s'appuyaient sur un rôle des valeurs locatives porté à \$653 millions. Dans le budget de Montréal, ce rôle est passé de \$457 millions \$545 millions.

Même avec la réduction de la taxe foncière, le budget demeure, aux yeux du conseiller Fainstat, un budget injuste et inéquitable pour les petits propriétaires et les petites entreprises car il privilégie les contribuables les plus fortunés. «C'est une année de vache grasse pour eux», a dit M. Fainstat qui aurait sou-

haité que, par des amendements à la charte, l'administration municipale puisse déplacer le fardeau fiscal des petits contribuables vers les entreprises commerciales et industrielles.

En appuyant l'adoption du budget, le conseiller du Groupe d'action municipale, M. Nick Auf Der Maur, a affirmé qu'il mettait à l'essai, pour une première année, la réforme de la fiscalité municipale. «Je sais que la confection du budget a été particulièrement ardue. Il a été fait, pour la moitié, à Québec... Il y a au moins un effort pour rectifier les iniquités.»

Le seul fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation des taxes constitue déjà, aux yeux de M. Auf Der Maur, un gain appréciable qui pourra peut-être endiguer l'exode des entreprises et des commerces.

Cols bleus: plus rien ne justifie la grève (Drapeau)

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, estime que les problèmes encore à résoudre avec les employés manuels ne justifient plus la poursuite de la grève déclenchée le 12 février dernier.

«Nous en venons à la conclusion qu'aucun des points en litige, absolument aucun, ne justifie les dirigeants du syndicat de laisser en grève 5,600 employés», a dit M. Drapeau en réponse aux questions du conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat.

La ville de Montréal a donné vendredi soir sa réponse favorable à la recommandation du médiateur, M. Raymond Désilets. En fin de semaine, les employés manuels ont rejeté cette recommandation.

«Le différend est moins entre la ville et le syndicat qu'entre le syndicat et le médiateur», a dit le maire de Montréal. M. Drapeau ne se propose pas de convoquer les négociateurs du Service du personnel et du syndicat afin de tenter de résoudre lui-même le conflit. «Je n'en ai pas l'autorité et je ne vois pas pourquoi j'en aurais plus que le médiateur.»

Bien que son rapport n'ait pu rallier les parties en cause, le médiateur, M. Raymond Désilets, a poursuivi hier ses rencontres ex-parte en vue de lever les obstacles

à un règlement.

Il s'agit, selon un porte-parole du ministère du Travail, d'ultimes tentatives qui, bien qu'inhabituelles après la publication d'un rapport de médiation, demeurent utiles dans la mesure où elles laissent entrevoir des perspectives de règlement.

Au-delà de ces dernières tentatives, si elles devaient échouer, une intervention du gouvernement québécois paraît seule susceptible de remettre en marche les services municipaux. L'échec de la médiation pourrait en effet conduire le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, à faire usage des dispositions du Code du travail lesquelles, en certaines circonstances, l'autorise à suspendre le droit de grève pendant une période de 90 jours. Il n'est pas exclu non plus que le ministre veuille tenter lui-même une intervention à la veille d'une initiative législative à l'Assemblée nationale.

La grève des employés manuels entre dans sa sixième semaine au moment où les Montréalais se remettent de la plus importante chute de neige au cours d'un hiver exceptionnellement clément. La plupart des rues ont été dégagées, mais les trottoirs sont demeurés couverts de neige, la cueillette des ordures n'a pas repris et les feux de circulation en panne ou déréglés n'ont pas été réparés.

Les Indiens du Yukon sollicitent l'appui des Québécois dans leurs revendications territoriales

L'ancien président du conseil des Indiens du Yukon, M. Daniel Johnson, estime que les Québécois peuvent poser

des gestes concrets pour démontrer qu'ils appuient les revendications territoriales de son peuple.

«Si vous nous appuyez, envoyez des lettres à votre député, posez-lui des questions afin de voir s'il est au courant... ça l'obligera à se renseigner», a-t-il déclaré alors qu'il s'adressait à plus de 100 personnes qui participaient à

la première soirée d'information organisée par le Comité d'appui aux autochtones.

M. Johnson et deux représentants de la nation Dénés avaient été invités à exposer la situation de leur peuple afin de sensibiliser les Québécois au sort que les Blancs leur ont réservé depuis 300 ans.

M. Johnson a soutenu que les autochtones vivent sous un

régime colonial. Les Indiens du Yukon sont colonisés et font l'objet de discrimination dans toutes les sphères d'activités, a-t-il dit.

«J'ai moi-même toujours connu la discrimination, elle était tellement subtile que je ne m'en suis pas vraiment rendu compte avant mon adolescence... Je me demandais toujours pourquoi on me traitait aussi injustement», a-t-il expliqué à un intervenant qui lui demandait de préciser. Il a rappelé son expérience à l'école des Blancs où les jeunes Indiens étaient punis s'ils n'arrivaient pas à nier leurs origines.

M. Johnson a rappelé que les 6,000 Indiens réclament plus de la moitié du Yukon afin de contrôler le développement de leur «pays» et d'y

préserver un mode de vie qui leur est propre.

Pour leur part, MM. John Bekale et Ron Erasmus, de la nation des Dénés, ont expliqué qu'ils voudraient transformer les Territoires du Nord-Ouest afin que les Inuit, qu'on retrouve dans la circonscription fédérale de Nunatsiag et que les 14,000 Dénés de l'Arctique de l'Ouest aient chacun leur propre province.

Grâce à leur école secondaire

Les Mohawks de Kahnawake retrouvent leur culture

Près de deux ans après la mise sur pied d'une des premières écoles secondaires en territoire amérindien, les responsables de la communauté Mohawk de Kahnawake estiment qu'ils sont finalement en voie de redonner à leurs jeunes le sens de leur culture et valeurs propres.

En effet, convaincu que le processus de renforcement de leur identité passe par la prise en main de l'enseignement, M. Brian Deer, responsable du Centre culturel de Kahna-

wake, réserve de 4,500 Mohawks située à une dizaine de kilomètres de Châteauguay, s'est félicité de l'expérience qui, dit-il, a déjà suscité des projets similaires chez d'autres communautés amérindiennes.

Il convient de rappeler que c'est peu de temps après avoir contesté le chapitre scolaire de la loi 101 que la communauté Mohawk de Kahnawake (Caughnawaga) ajoutait une école secondaire à ses trois écoles primaires.

Jusqu'à-là les adolescents de Kahnawake étudiaient à l'école anglophone Howard Billings, située à Châteauguay. Bien que la quasi-totalité des 350 jeunes Mohawks étaient admissibles, en vertu de la loi 101, à poursuivre leurs études en anglais, ils en firent une question de principe.

Bien plus, ils sautèrent sur l'occasion pour réaliser un projet vieux de plusieurs années et, en l'espace de quelques semaines, trouvèrent des professeurs et des locaux afin de garder les jeunes sur leur territoire.

Le coût de l'éducation des Amérindiens est en grande partie défrayé par le gouvernement fédéral. Après moult représentations, les responsables de Kahnawake rapatrièrent les subventions fédérales pour l'enseignement secondaire et, aujourd'hui, 250 jeunes fréquentent «l'école de survie» de Kahnawake. Environ 70 continuent d'aller à l'école protestante de Châteauguay.

«Notre système n'est pas parfait; nous avons encore beaucoup à faire mais il faut dire que nous avons décidé de tout remettre en question en termes de contenus pédagogiques», a expliqué hier M. Deer.

M. Deer et trois de ses collègues s'adressaient hier à un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal, dans le cadre d'une semaine de rencontres entre québécois et Amérindiens organisée par le comité d'appui aux autochtones de la Ligue des droits et libertés. La conférence d'hier portait sur l'éducation et plus précisément sur une expérience qui a constitué un précédent.

En effet, plusieurs communautés autochtones à travers le Québec ont des écoles primaires sur leur territoire mais rares sont celles disposant d'écoles secondaires.

Bien plus, la remise en question des contenus d'enseignement n'est pas chose courante. M. Deer a expliqué par exemple hier qu'à Kahnawake les étudiants apprennent l'histoire et la culture mohawks en 7e année, l'histoire de Kahnawake en 8e celle des relations entre les Iroquois et les Européens en 9e.

D'ailleurs, a-t-il précisé, les jeunes qui sont passés au cégep depuis l'ouverture de l'école secondaire n'ont pas connu de difficultés insurmontables et leurs crédits de niveau secondaire ont été reconnus, notamment dans les cégeps anglophones du Québec ou dans des collèges américains ou ontariens.

M. Deer est d'avis que le gouvernement provincial a ni plus ni moins accepté lui aussi de reconnaître et les études et les professeurs de Kahnawake, même s'ils ne le dit pas trop bruyamment.

«Nous voulons que nos jeunes retrouvent leur identité mais également qu'ils puissent choisir en toute liberté leur lieu de travail», a conclu M. Deer.

OBLIGATIONS

municipales, scolaires, cégeps, hôpitaux

13 1/2%
1 à 10 ans
intérêt semi-annuel

demandez nos informations.

Mcneil Mantha

614 rue St-Jacques
Suite 400
Montréal, H3C 1E2
845-8201
FONDÉE EN 1930

Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM

NOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉLÉPHONE
LA LISTE DES OBLIGATIONS ☐ LES ÉTUDES SUR ACTIONS ☐

PLACEMENTS EN

OBLIGATIONS

AVEC RENDEMENT
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

12 1/2%
1 à 5 ans

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations,
veuillez communiquer avec nous
Montréal 879-2222

Ottawa	232-8681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-8341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	346-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier
les plaisirs de la vie,
il faut être deux

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit ou consultation gratuite.

282-0058
ouvert de 12 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine
suite 108, Montréal

Un grand cru à Québec



Pour des affaires rondement menées

Pour un voyage d'affaires, un grand congrès ou une simple réunion ne regroupant que quelques personnes, le Château Frontenac vous offre une ambiance sans pareille pour laquelle il est réputé depuis longtemps. De plus, le restaurant du Château, «Le Champlain», est considéré comme l'une des meilleures tables d'Amérique du Nord. Et notre Piano-bar est l'endroit tout indiqué pour savourer un moment de détente à la fin de la journée. Venez donc goûter l'hospitalité du Château Frontenac, à Québec!

Pour réserver, composez sans frais 1-800-268-9420.

CP Hôtels

Le Château Frontenac

1, rue des Carrières, Québec G1R 4P5 (418) 692-3861

CP et E sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

Selon Jacques Mongeau, président de la FCSCQ

Il faut reporter les élections scolaires

Les élections scolaires, prévues pour le 9 juin, devraient être reportées à l'automne ou au printemps prochain. Sinon, et cela serait un pis aller, il faudrait absolument que le référendum sur l'avenir politique du Québec ait eu lieu trois semaines plus tôt.

Telle est la ferme conviction de M. Jacques Mongeau, président de la Fédération des commissions scolaires catho-

liques du Québec (FCSCQ) et du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

M. Mongeau s'est entretenu à deux reprises à ce sujet avec le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin. Il conclut de ces échanges qu'il a toutes les raisons d'être inquiet.

La loi prévoit que les élections scolaires ont lieu le deuxième lundi de juin. Chaque

année, le tiers des commissaires de la province sont élus et c'est cette année que les élus des huit commissions montréalaises doivent être choisis.

La semaine dernière, le premier ministre, M. René Lévesque, indiquait que le référendum n'aurait sûrement pas lieu le 9 juin, justement parce que les élections scolaires doi-

vent se tenir ce jour-là.

Le président de l'organisme qui chapeaute les huit commissions scolaires de Montréal, qui est aussi président de la commission de Baldwin-Cartier, trouve cette assurance bien mince.

Rappelant que les intéressés à la chose scolaire ont toujours eu, depuis 1971, beaucoup de difficultés à susciter l'intérêt de la population à l'égard de ces élections (20% à peine des citoyens se prévalent de leur droit de vote), M. Mongeau trouve que la situation ne se présente pas idéalement cette année.

Plusieurs ont maintes fois avancé que le mois de juin était un choix plus ou moins heureux vu que les vacances sont dans l'air. «Ce serait une bonne occasion cette année de tester une autre date», croit M. Mongeau.

«J'ai proposé la première semaine d'octobre mais on m'a rappelé qu'il y avait une possibilité d'élection provinciale à l'automne; de toute façon je vois mal des élections provinciales au tout début de l'automne», a dit M. Mongeau.



La carte autobus-métro

La CTCUM estime à 70.000 le nombre de ses usagers qui se procureront dans les premières semaines de sa mise en service la carte autobus-métro (C-A-M). Cette carte, dont la vente commencera jeudi au prix de \$16 pour les adultes et de \$7 pour les étudiants et personnes âgées, permet à son détenteur de voyager sans limite de passages pendant un mois. La carte comprend une pièce d'identité permanente et la carte mensuelle proprement dite. Il suffit de la montrer au chauffeur d'autobus ou au caissier du métro. Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, le maire de Verdun, M. Lucien Caron, et le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, ont inauguré la mise en service de cette carte rendue possible par une subvention du gouvernement québécois dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale et des modes de financement du transport en commun.

(Photo Jacques Grenier)

Les optométristes refusent la surenchère publicitaire

Les optométristes du Québec partent de nouveau en guerre contre les opticiens d'ordonnance, refusant de livrer la population à la publicité «sauvage» et de se rendre complices d'une commercialisation de leurs services professionnels.

M. Michel Denault, président de l'Ordre des optométristes du Québec, se posait hier en conférence de presse de sérieuses questions au sujet de l'attitude «incompréhensible» de l'Office des professions qui admet un règlement de publicité selon les mêmes méthodes que dans le commerce de détail pour l'Ordre des opticiens d'ordonnance.

«L'Ordre des optométristes a toujours cru et croit toujours que le consommateur doit recevoir un maximum d'information pour lui permettre de choisir en pleine connaissance de cause les soins et les services professionnels dont il a besoin. De là à livrer à la surenchère incontrôlable qui se représente nécessairement à la publicité commerciale, a soutenu M. Denault, il y a un pas inacceptable que les optométristes ne veulent pas franchir.»

D'autres corporations professionnelles ont déjà protesté

contre ce règlement, et même 34 sur les 38 d'entre elles ont déjà adopté des règlements de publicité de type restrictif. «L'Office des professions, en appliquant dorénavant ses propres recommandations contenues dans le rapport sur les honoraires professionnels dans la pratique privée et ce, avant même que le lieutenant-gouverneur en conseil n'ait statué sur ces dernières, devient juge et partie», a soutenu M. Denault.

Les optométristes s'inquiètent de cet état de fait et réagissent récemment en protestant auprès du premier ministre, M. René Lévesque, du ministre responsable du Code des professions, M. Jacques-Yvan Morin, du chef de l'opposition, M. Claude Ryan et de plusieurs autres ministres et députés.

Dans une lettre commune, douze président d'ordres professionnels ont rappelé comment le Conseil interprofessionnel du Québec s'était déjà prononcé le 23 novembre 1979 contre toute publicité sur les prix des biens et des services professionnels et comment une politique contraire qui leur serait imposée compromettrait la qualité des services dispensés de même que la protection du public.

Les ordres professionnels en cause sont la Chambre des notaires, l'Ordre des arpenteurs-géomètres, l'Ordre des audioprothésistes, l'Ordre des chiropraticiens, l'Ordre des dentistes, l'Ordre des denturologistes, l'Ordre des ingénieurs-forestiers, l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des pharmaciens, l'Ordre des psychologues et l'Ordre des médecins-vétérinaires.

Requête en injonction quant au statut de Notre-Dame-des-Neiges

Les parents contestataires invoquent la constitution

Les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal sont de droit confessionnelles et catholiques, aussi leur contrôle et leur administration doivent-ils être faite par des catholiques, leur enseignement prodigué par des professeurs catholiques, et elles doivent enseigner la foi catholique.

C'est ce qu'a soutenu hier, devant le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure, Me Jean Pomminville, qui représente un groupe de parents qui contestent le statut non confessionnel de l'école Notre-Dame-des-Neiges, décrété par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

Me Pomminville a assis son argumentation sur l'article 93 de la constitution canadienne, qui reconnaît la confessionnalité des écoles. C'est là une loi, c'est là un droit et, en agissant comme il l'a fait, de poursuivre le procureur, le Comité catholique a posé un geste illégal, puisque seul le législateur peut amender la loi.

«Et où le législateur n'a pas apporté de nuance, a-t-il enchaîné, il n'appartient pas à d'autres de le faire à sa place». Tout en soulignant qu'il y aurait sans doute lieu de légiférer pour créer un réseau scolaire neutre, le procureur a soutenu que, pour l'instant, la loi ne laissait aucun choix et que les élèves devaient adhérer à un réseau scolaire, soit protestant, soit catholique, les deux seuls reconnus par la constitution.

Ce qui, pour Notre-Dame-des-Neiges, comme pour toutes les autres écoles de la CECM, a ajouté Me Pomminville, permet de dispenser des cours pour catholiques uniquement, tout en y accueillant des élèves non catholiques inscrits par leurs parents.

Me Pomminville a dit encore qu'il n'appartenait pas au Comité catholique de révoquer ou accorder le statut catholique d'une maison d'enseignement, car toute cette notion est dans la loi. Selon lui, la juridiction d'un tel comité pourrait peut-être

s'appliquer aux institutions que le législateur n'a pas reconnues comme catholiques ou protestantes, soit les collèges privés, par exemple.

Le procureur a conclu en disant que le statut confessionnel étant actuellement et illégalement retiré, rien ne garantit qu'il y aura toujours de l'enseignement religieux à Notre-Dame-des-Neiges. «Rien, a-t-il poursuivi, ne donne l'assurance que l'animation pastorale sera animée et rien ne permet de croire que le projet éducatif chrétien pourra être respecté».

Pour leur part, les procureurs représentant la CECM et la Fédération des commissions scolaires catholiques ont fait savoir au tribunal qu'ils appuyaient entièrement les avancées de Me Pomminville et qu'ils n'avaient rien d'autre à ajouter.

Le débat devrait se poursuivre aujourd'hui avec l'intervention des procureurs de l'autre partie.

Devant 400 étudiants en économie

Bourassa défend le lien fédéral actuel

M. Robert Bourassa a défendu hier midi l'option fédéraliste devant quelque 400 étudiants en sciences économiques de l'Université de Montréal.

Sur un ton professoral et dénué de toute partisanerie politique, l'ancien premier ministre du Québec, comme il l'a fait d'ailleurs à plusieurs reprises depuis sa rentrée d'Europe et en guise de contribution solo au débat référendaire, a soutenu que le maintien du lien fédéral apportait plus d'avantages que d'inconvénients.

A ce sujet, il juge la question référendaire «ambigüe», pleine d'embûches même. A ses yeux, la souveraineté-association proposée par le Parti québécois n'est pas applicable parce qu'elle sépare la politique monétaire et fiscale d'un parlement élu au suffrage universel. Cette façon d'envisager l'avenir politique du Québec l'inquiète et lui apparaît contradictoire, non conforme en tout cas à tout ce qu'il a pu observer en étudiant le fonctionnement du Marché commun à Bruxelles.

Aussi le professeur de l'Université Laval, qui accepte de défendre cette thèse de façon pragmatique sur les tribunes

où on l'invite, a-t-il rappelé aux étudiants que «l'avenir politique et économique du Québec» dont il avait fait le sujet de son exposé ne peut se concevoir sans tenir compte du contexte nord-américain dans lequel nous vivons et qui est aux prises avec le double problème du chômage et de l'inflation. «L'objectif de la décennie de 1980 devrait être la création de 700.000 nouveaux emplois, constate M. Bourassa, de façon à faire échec au chômage dont le quart de la jeunesse québécoise est victime.»

Le maintien du lien fédéral apporte plus d'avantage que d'inconvénients, notamment dans le domaine de l'énergie a fait remarquer M. Bourassa qui donne en exemple nos ressources hydrauliques de la Baie James et celles des territoires du Nord-Ouest dont nous sommes les propriétaires, par conséquent les bénéficiaires privilégiés.

Au plan culturel, l'option fédéraliste laisse toute latitude au Québec de se bâtir une sorte «d'indépendance», que ce soit en matière de langue, de communication, de l'immigration, constate M. Bourassa. Même les politiques sociales, loin de minoriser le

Québec, le valorisent selon le principe de la péréquation inhérent au régime actuel.

Pour M. Bourassa, il est faux de prétendre que le fédéral intervient dans le secteur culturel et il appartient au Québec de se tailler une place au soleil et de profiter de son droit à l'autodétermination réelle en ce domaine.

C'est alors que l'ancien premier ministre libéral qui fut à la tête du Québec de 1970 à 1976 a évoqué la Loi 22 adoptée sous son règne et qui a été le prélude à la Loi 101 «beau-coup plus rigide», a-t-il conclu. Cette allusion a provoqué des murmures dans l'auditoire et l'orateur a ajouté que la Loi 22 avait contribué à sa défaite en 1976 parce qu'elle avait divisé le vote des fédéralistes dans au moins une trentaine de comtés entre l'Union nationale de Rodrigue Biron et les libéraux. «Rendez-vous compte des pouvoirs énormes dont nous disposons», a commenté M. Bourassa.

Le taux des prêts atteint 18%

TORONTO (PC) — La Banque de Commerce a annoncé hier, qu'elle haussait ses taux d'intérêt sur les prêts à la consommation, les hypothèques, les débiteurs et les dépôts.

Les taux des prêts à la consommation ont été relevés de trois quarts de point et oscillent entre 16,5 et 18% par an. Les taux du crédit à la consommation pour la plupart des articles, y compris les automobiles, a été fixé à 17%.

La banque a aussi augmenté ses taux hypothécaires de trois quarts de point. Les nouveaux taux pour les hypothèques ordinaires définies par la Loi nationale de l'habitation sont les suivants: Un an, 15%, au lieu de 14,75%. Trois ans, 14,75%, au lieu de 14,25%. Cinq ans, 15,25%, au lieu de 14,5%. Cinq ans avec option de renouvellement au dedans de deux ans, 15,75%, au lieu de 15%.

Ces hausses sont consécutives à une révision par la banque de tous ses taux à la suite du relèvement du taux d'escompte de la banque centrale, de 14 à 14,19%, intervenu la semaine dernière.

D'autre part, la Banque de Montréal et la Banque Royale ont fait savoir qu'elles avaient porté leur taux de prêts préfé-

Nouveau!
Téléphone d'automobile

SYSTCOMS

composition directe • ligne privée

CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTÉE

vente • location / achat • service
aussi: radio-téléphone VHF

274-9366

Période d'essai

ORIENT



Charmant Palpitant



Antique Incomparable Romantique

Montréal-Vancouver sans escale à 10h30 l'avant-midi. Les mardis, mercredis, vendredis et dimanches, correspondance 747 sans escale de CPAir de Vancouver à TOKYO. A Tokyo, correspondances d'autres lignes aériennes vers SEOUL, TAPEH, MANILLE, BANGKOK et SINGAPOUR. De plus, trois fois par semaine, notre 747 poursuit son trajet de Tokyo à HONG KONG.

Réervations, heures de départ, décalage horaire, durée du vol, service de bord, heures d'arrivée et correspondances, voilà ce qui, à part mille autres détails, vous trotte par la tête à l'approche d'un voyage d'affaires. Ces préoccupations, nous en faisons notre affaire chez CPAir. Confiez-les nous et soyez rassuré.

Après tout, nous desservons l'Orient depuis 30 ans.

Notre service classe
Empress si vous payez le plein tarif économique: choix de deux entrées chaudes, plats de fins gourmets, vins et liqueurs européens, musique stéréo et cinéma. Le tout à titre gracieux.

Tout est prévu pour votre plus grand confort

- Le service inimitable de CPAir (nos clients finissent par ne plus s'en passer).
- Vol 747 depuis Vancouver à l'aller et jusqu'à cette ville au retour.
- Même avion jusqu'à Hong Kong, sauf pour votre correspondance à Vancouver.

République populaire de Chine
Depuis Montréal, nous vous offrons plusieurs excursions passionnantes. Brochure en couleurs gratuite sur demande.

En collaboration avec les Lignes aériennes japonaises.

Appelez votre agent de voyages. Ou bien, communiquez avec CPAir au 931-2233 (région de Montréal). Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

On vole à votre service

CPAir

le débat référendaire

Quelques extraits du débat qui se poursuit depuis le mardi 4 mars à l'Assemblée nationale sur le libellé de la question référendaire. Les discours dont ces extraits sont tirés ont été prononcés au cours de la journée de jeudi.

CHARLES LEFEBVRE
(PQ-VIAU)
Un nouveau cadre juridique

B IEN que la population du Québec ait été 26,8% de celle du Canada en 1978, le Québec n'obtient toujours que 18,5% des dépenses fédérales créatrices d'emplois. Cette donnée qui nous est défavorable et que l'Opposition ne conteste même pas vient de Statistique Canada. Il en ressort donc que les dépenses fédérales au Québec sont d'une nature beaucoup plus passive qu'active, du moins sur le plan de la création d'emplois directs.

Ici, je voudrais mentionner comme exemple le conflit de la taxe de vente l'hiver dernier entre Québec et Ottawa. Alors que le chômage québécois était de 11%, des coupures de quelque \$500 millions du fédéral ont provoqué chez nous une perte de 18,000 emplois. Par contre, l'abolition de la taxe de vente par le Québec dans cinq secteurs qui nous sont propres a créé 12,000 nouveaux emplois et assuré la pleine rentabilité de nos secteurs mous.

Il devient donc évident, Mme la Présidente, que le potentiel économique du Québec demande un nouveau cadre juridique avec le reste du Canada et qu'il nous faut aller chercher, par référendum, le mandat de négocier, entre autres, la création chez nous d'une politique de plein emploi qui nous soit propre. Les Québécois n'acceptent pas un taux de chômage toujours croissant et ne veulent pas s'expatrier pour obtenir un emploi. Il semble donc évident qu'il faille rapatrier au Québec la responsabilité exclusive de l'emploi.

Dans le cadre de la souveraineté-association, le gouvernement du Québec ira négocier la possibilité de récupérer l'ensemble des ressources fiscales actuellement canalisées vers le gouvernement fédéral. Cette canalisation de nos impôts vers un seul gouvernement aura beaucoup plus que des retombées administratives. Le transfert des ressources fiscales permettra de combler un manque à dépenser de \$868 millions et, par conséquent, l'injection de ces sommes pourra se traduire par la création considérable d'emplois au Québec en fonction de nos priorités.

PIERRE MAROIS
(PQ-Laporte)
La seule option valable

C HACUN est arrivé, à sa façon, à croire profondément que cette option politique, la souveraineté-association, est la seule valable pour le Québec. Personnellement, j'y suis venu tout simplement, par mon travail quotidien, pendant des années, auprès de ceux que je considère les plus délaissés, les plus démunis de la société. Parce qu'il m'est apparu clairement, brutalement aussi, qu'alors que le Québec est une société et un pays potentiel très riche, que c'est un scandale de laisser se perpétuer une injustice honteuse: Un Québécois sur cinq, plus d'un million de Québécois, vit dans une situation voisine de la pauvreté.

Or, on se paie présentement, dans le domaine de la sécurité du revenu, \$6 milliards pour une population de 6 millions de Québécois. Et ces \$6 milliards qui proviennent essentiellement de nos impôts sont dépensés à partir de programmes émis entre deux niveaux de gouvernement: pensions de vieillesse à Ottawa, régime des rentes à Québec, aide sociale à Québec, assurance-chômage à Ottawa, allocations familiales à Québec, allocations familiales à Ottawa, programmes fédéraux d'emplois temporaires ou saisonniers qui fondent

comme la neige au printemps.

Il y a les Centres de main-d'oeuvre du Canada qui marchent sur les pieds de nos Centres de main-d'oeuvre du Québec. Comment voulez-vous qu'on se donne une politique de plein emploi sans les outils pour le faire! Le député d'Outremont, ex-président du Conseil économique du Canada, disait: «On reçoit plus en assurance-chômage au Québec que ce qu'on envoie à Ottawa. Si on perdait ça, ce serait effrayant!»

C'est vrai qu'on reçoit plus, mais il est vrai aussi et, c'est ça le drame, qu'on reçoit moins en argent pour créer des emplois que ce que l'on devrait recevoir par rapport à notre population. Nous, ce n'est pas de l'assurance-chômage qu'on veut, c'est de pouvoir ouvrir la perspective d'une assurance-travail!

Une lutte sérieuse à la pauvreté, ça commence par l'idée obsessive de se développer en créant des emplois permanents, accrochés et jumelés à une politique de revenu minimum garanti dont on parle depuis tellement d'années et qui est possible à condition encore d'avoir tous nos outils.

JULES BOUCHER
(PQ-Rivière-du-Loup)
Déjà, à Saint-Arsène, en 1865...

L E débat qui nous occupe déjà depuis plusieurs heures n'aurait peut-être pas été nécessaire si, il y a 115 ans, soit en 1865, les Québécois avaient eu à se prononcer sur une question comme celle qui est proposée à cette Assemblée et qui contient une option claire, nette et précise, soit celle de la souveraineté-association. Mais, malheureusement, en 1865, nos ancêtres n'ont pas été consultés. Ils se sont vu imposer le régime que nous visons depuis, soit celui de la confédération. (...)

Je m'attarderai à démontrer que nos ancêtres étaient contre l'acte fédératif et que, s'ils avaient été consultés et s'ils avaient eu à choisir entre le régime confédératif et la souveraineté-association, ils auraient sûrement opté pour la souveraineté-association. En effet, en 1865, à peu près à cette époque-ci de l'année, il y avait un débat à la Législature du Canada Uni, débat qui portait sur l'adoption des 72 résolutions de la Conférence de Québec d'octobre 1864. Ces 72 résolutions n'étaient, en fait, que le brouillon de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que le Parlement de Londres vota en 1867.

Or, d'après les recherches effectuées dans les archives des municipalités de mon comté, j'ai été agréablement surpris de voir qu'à cette époque la population de ce comté a fait des pieds et des mains pour s'opposer à l'adoption des 72 résolutions. C'est par le truchement des conseils municipaux et du conseil de comté qu'ils ont pu exprimer leur opinion puisque, même s'ils l'ont réclamé, ils n'ont pas pu bénéficier d'un référendum comme les Québécois d'aujourd'hui qui vont pouvoir s'exprimer sur l'option qui leur est proposée présentement.

En effet, j'ai relevé plusieurs résolutions de municipalités et, à titre d'exemple, je vais vous en lire une, celle de la municipalité de Saint-Arsène: «À une séance du conseil municipal de la paroisse de Saint-Arsène, tenue en ladite paroisse au lieu ordinaire des séances, lundi le 13e jour de février en l'année de Notre-Seigneur 1865 à une heure et demie de l'après-midi — ils faisaient ça de bonne heure parce que le soir, ils avaient du travail à faire, celui de faire des enfants — conformément aux dispositions de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle sont présents Messieurs J.-P. Marois, écuier, président comme maire, François Dubé, Jean-Baptiste Pelletier, Hector Roy, Germain Thériault, Joseph Roy, Clovis Bérubé, membres dudit conseil. Résolution: M. François Dubé propose, secondé par M. Hector Roy, qu'il soit résolu que ce conseil, considérant que le projet de confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, maintenant soumis à la Législature, serait désavantageux au Bas-Canada, croit de son devoir de prier Jean-Baptiste Poullet, écuier, membre de ce comté, le député, de faire tout ce qu'il pourra pour empêcher que le projet en question soit adopté ou, au moins qu'il ne le soit pas sans appel au peuple de la manière que la législature la trouve convenable.

Selon le Conseil du patronat

Un Québec séparé ne pourrait s'approvisionner en énergie

Le Conseil du patronat du Québec est d'avis que si le Québec devient indépendant, il lui sera impossible de s'approvisionner en énergie.

Cette conclusion ressort de l'analyse que le CPQ a faite du livre blanc sur la souveraineté-association dans un document rendu public hier et intitulé «La question énergétique».

Le CPQ reproche notamment au livre blanc du gouvernement Lévesque d'accorder une importance exagérée à l'énergie hydro-électrique alors que les autres formes d'énergie sont traitées de façon marginale. Cette approche du livre blanc sur la souveraineté-association apparaît particulièrement illogique au CPQ qui fait observer que ce n'est pas tellement d'énergie électrique que le Québec a besoin mais bien davantage des autres formes d'énergie, en particulier le pétrole.

Sur la base de documents préparés par le gouvernement, le Conseil du patronat souligne que l'électricité répondait à seulement 25% des besoins énergétiques en

1977, et que ce degré d'autosuffisance ne dépassera pas 40% avant plusieurs années. Le CPQ note qu'il restera alors 60% de besoins énergétiques à satisfaire par d'autres sources que l'électricité, notamment le pétrole et le gaz naturel, que le Québec doit importer et que d'autres provinces produisent.

Le Conseil du patronat est convaincu que le livre-blanc du gouvernement Lévesque n'évalue pas à sa juste mesure la capacité de production ainsi que les ressources énergétiques des autres provinces canadiennes. Le CPQ soutient que toute analyse basée uniquement sur les puits de pétrole connus reste incomplète et inexacte, considérant que le sous-sol canadien renferme des quantités inestimables de ressources pétrolières dont l'exploitation est susceptible de s'accroître au cours des prochaines années. Le CPQ croit que les ressources pétrolières du Canada sont telles que le pays pourra assurer son autosuffisance pendant au moins un siècle.

Quant au gaz naturel, le Conseil du

patronat prétend que les réserves actuellement en exploitation sont suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens pour environ un quart de siècle, et que les réserves connues mais encore inexploitées pourront assurer l'autosuffisance des Canadiens pour un siècle complet.

Pour compléter ce tableau optimiste du potentiel énergétique canadien, le CPQ aborde la question de l'uranium, qui entre dans la production de l'énergie nucléaire. Il rappelle tout simplement que le Canada est l'un des pays du monde qui compte les plus abondantes réserves d'uranium.

Non seulement le CPQ soutient qu'un Québec indépendant serait rapidement menacé de pénurie d'énergie, mais il fait valoir encore que l'autosuffisance énergétique du Canada s'accroît à mesure que le coût de l'énergie augmente. Le CPQ en conclut: Un Québec à l'intérieur du Canada serait mieux placé pour assurer son autosuffisance.

McDermott se dit ni troublé ni surpris du OUI de la FTQ

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, se dit ni troublé ni surpris de la décision du conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec de recommander à ses membres de se prononcer en faveur du OUI au référendum.

«Pourquoi pas? C'est plutôt le contraire qui m'aurait surpris», a affirmé hier M. McDermott.

Il était invité à commenter la recommandation que la direction de la FTQ — l'un des affiliés du CTC — va soumettre aux quelques 3,000 délégués syndicaux qui assisteront le 19 avril, à Québec, à un congrès spécial portant sur «la question nationale».

M. McDermott a expliqué que le CTC n'a pas l'intention de s'opposer à la démarche de la FTQ, étant donné qu'il reconnaît le droit du Québec à l'autodétermination.

Dès qu'on accepte ce principe, les options constitutionnelles, y compris la souveraineté-association, ne doivent pas être remises en cause, a-t-il soutenu.

M. McDermott a affirmé en outre que la position des hautes instances de la FTQ s'accorde pleinement avec le sens de la résolution que le CTC a adoptée à son

congrès d'avril 1978, à Québec, alors que, a-t-il dit, les délégués ont reconnu le droit des Québécois à l'autodétermination, tout en exprimant leur désir de maintenir la solidarité entre les travailleurs.

«Je reçois toutes sortes d'appels alarmistes du Canada anglais à ce sujet de la part de gens qui me demandent ce que j'entends faire. Je leur réponds: «rien» et j'ajoute que l'attitude de la FTQ ne me scandalise aucunement», a enchaîné M. McDermott.

Il n'est pas question, par ailleurs, que le débat constitutionnel reprenne au prochain congrès du CTC, à Winnipeg, en mai prochain; nous n'avons pas l'intention, par exemple, de présenter de contre-proposition visant à modifier la démarche de la FTQ, a indiqué le président du CTC, centrale qui compte 2,3 millions d'adhérents à travers le Canada.

Ce congrès portera essentiellement sur des questions d'ordre économique et social, a-t-il dit.

M. McDermott, qui était directeur du syndicat canadien des Travailleurs unis de l'automobile avant d'assumer la présidence du CTC, s'est dit également peu surpris de la prise de position du directeur québécois des TUA, M. Robert Dean, en faveur du OUI.

Les TUA, qui comptent au Québec plu-

sieurs milliers de membres, dont les syndiqués de la Pratt and Whitney, de Longueuil, et de General Motors, de Ste-Thérèse, doivent se prononcer sur la question référendaire à l'occasion d'une assemblée spéciale, le 29 mars.



LE GÉNIE VA BIEN À PEUGEOT. À PREUVE, LA 604.



Les autres grandes routières, allemandes, suédoises, japonaises ou américaines, ont peut-être beaucoup de talents... mais la Peugeot 604 est la seule qui offre une synthèse aussi harmonieuse entre la sécurité, la robustesse et le confort. Le tout en équipement standard:

Sécurité et robustesse:

• Moteur V6 en alliage léger, avec arbre à cames en tête et allumage transistorisé — boîte manuelle 5 vitesses

• Servo direction à crémaillère et freins à disques assistés sur les quatre roues indépendantes
• Nouvelle génération de pneus Michelin: TRX
• Habitacle de sécurité dérivé directement du véhicule de synthèse de sécurité (VSS)

Confort:

• Console centrale où sont regroupées les commandes des quatre vitres teintées électriques, de la lunette arrière dégivrante, du climatiseur 4 saisons, de la montre

à quartz, et de la radio-cassette FM stéréo
• Commandes d'essuie-vitres, de phares, d'avertisseur et de régulateur de vitesse regroupées sur le volant selon la disposition standard nord américaine
• Sièges baquets anatomiques inclinables en position couchette, etc...

Venez examiner en détails et essayer par vous-même la Peugeot 604. Et vous découvrirez ce qu'est une voiture équilibrée dont le génie n'a que faire du tape-à-l'oeil et des vroum vroum inutiles.

PEUGEOT

l'harmonieuse synthèse
de la sécurité, de la robustesse, du confort

Roger Automobiles Ltée
4269 ouest Ste-Catherine
(514) 932-2925

Biarritz Automobiles Ltée
10825 Racette Boul.
Montréal Nord
(514) 323-1900

Auto Grand Tourisme Inc.
1740 Boul. Labelle
(514) 331-6554

Rive-Sud
465 Curé Poirier ouest
(514) 677-6361

Salvador: une soixantaine de morts après une journée d'affrontements

SAN SALVADOR (AFP) — Quarante-six personnes au moins ont été tuées hier au cours d'affrontements entre les forces de sécurité et des manifestants, à La Colina, à 50 km au nord de San Salvador, apprend-on dans la capitale salvadorienne.

Vingt-trois des victimes étaient des paysans d'une propriété appelée «La Colina». Les affrontements, précise-t-on, opposaient les forces de sécurité à des militants de la Fédération chrétienne des paysans du Salvador et de l'Union des travailleurs agricoles, organisations membres du Bloc populaire révolutionnaire (gauche), opposé à la politique du gouvernement.

Ces dernières semaines, le pays a connu une vague de manifestations, alors que la junte de gouvernement poursuivait son programme de réformes, promulguant une réforme agraire qui exproprie tous les propriétaires de terres de plus de 500 hectares, puis

nationalisant successivement le commerce extérieur et les banques.

D'autres affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont eu lieu hier en plusieurs points du pays et le bilan total provisoire et officieux s'élevait au milieu de la journée à au moins soixante morts.

Un climat de tension règne sur l'ensemble du pays, à moitié paralysé par une grève générale à l'appel de 25 syndicats affiliés à la Coordination révolutionnaire des masses, alors que le gouvernement observe un mutisme complet.

À San Salvador, l'armée encerclait depuis la veille l'université nationale et pourrait l'occuper dans les prochaines heures, alors que des tirs intermittents sont entendus de temps à autre sur le campus. Les forces de l'ordre ont dressé des barrières à toutes les sorties de la capitale.

Hier matin, une bombe

avait explosé dans les locaux de l'administration des eaux et de l'assainissement, occupés peu auparavant par un groupe de militants syndicaux, faisant plusieurs blessés. Une autre charge explosive de grande puissance a détruit à l'aube le bâtiment du ministère de l'Agriculture, sans faire de victimes.

De son côté, Amnesty International, citant des informations en provenance du Salvador, a dénoncé «l'assassinat de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants» dans ce pays où plusieurs autres centaines de personnes auraient été «contraintes par la force de quitter leur domicile».

Dans un communiqué publié à Londres, l'organisation lance un appel au gouvernement du Salvador pour qu'il mette un terme «à une campagne de meurtres et d'enlèvements» qui aurait été «déclenchée contre les paysans salvadoriens à la suite de l'annonce de la réforme agraire».

Amnesty International indique aussi qu'elle a exprimé son inquiétude au gouvernement des États-Unis au sujet des informations faisant état de «l'accroissement de l'aide américaine aux forces de sécurité intérieure du Salvador, y compris l'envoi de conseillers militaires, et qui coïncide avec la campagne de répression dans ce pays.»

Iran: plus de la moitié des sièges en ballottage

TÉHERAN (AFP) — Il faudra attendre le second tour des élections législatives, fixé au 3 avril prochain, pour connaître les véritables rapports de force politiques en Iran, un peu plus d'un an après le déclenchement de la révolution islamique.

Dans une interview publiée hier, dans le journal Azadegan, M. Soleimani Varedi, l'un des responsables du centre de dépouillement des élections au ministère de l'Intérieur, a indiqué en effet que selon les résultats officiels dans les 110 centres de vote dont les résultats sont déjà connus, plus de la moitié des candidats ont été mis en ballottage.

La perspective d'une réunion du Parlement iranien avant le deuxième tour semble ainsi exclue. En effet, la constitution iranienne prévoit que le Parlement peut se réunir sans attendre le deuxième tour de scrutin seulement si les deux tiers des députés sont élus dès le premier tour.

Ainsi l'assemblée ne se réunira pas avant le mois de mai, ce qui retarde jusqu'à cette date un éventuel règlement de la question des otages.

D'autre part, le parti de la république islamique, parti des intégristes religieux, semble avoir fait une percée électorale inattendue: 24 sièges sur 66 lui sont déjà attribués selon les estimations de l'AFP.

Mais on souligne dans la capitale iranienne que ce succès relatif, au vu des premiers résultats partiels, du PRI face aux partisans du président Banisadr ne préjuge pas des résultats définitifs. En effet les résultats des villes les plus importantes ne sont pas encore connus.

Si la tendance actuellement favorable aux intégristes se confirmait, une nouvelle lutte pour le pouvoir risque de voir le jour entre un Parlement iranien dominé par les religieux du PRI, et le président Banisadr.

Le règlement de la question des otages serait une nouvelle fois remis: le PRI a toujours réclamé l'extradition du chah avant toute libération des otages, alors que le président Banisadr a dans cette affaire une attitude apparemment plus conciliante.

Pour l'heure, les résultats définitifs du premier tour ne seront pas connus avant le 9 avril, alors que les plaintes pour irrégularité ne cessent d'affluer. Ces irrégularités, qui concernent pour l'essentiel l'attitude du PRI sont de diverses natures: distribution de tracts après la fin de la campagne, bulletins d'illétrés remplis par les partisans de l'un ou l'autre bord sans tenir compte de l'avis de l'intéressé, vols d'urnes ou irrégularités au moment même du dépouillement.

Il est cependant peu probable que les élections soient annulées, M. Banisadr avait indiqué dimanche soir qu'il faudrait vraiment que les fraudes s'avèrent trop nombreuses et trop sérieuses pour qu'on revote dans tout le pays. Et le ministre de l'Intérieur, l'ayatollah Madhavi Kan, a déclaré qu'à son avis ce n'était pas le cas.

Ces irrégularités, remarque-t-on, paraissent inévitables dans un pays qui n'a aucune tradition démocratique électorale, et où le taux d'analphabétisme avoisine les 70 pour cent. En outre, le processus électoral, notamment dans les grandes villes et tout spécialement à Téhéran, est particulièrement complexe.

Par ailleurs, le président Banisadr, commandant en chef des forces armées, a annoncé, lundi, un remaniement rapide et désageux aux forces armées, il a souligné que «toute insubordination ou velléité de désobéissance sera jugée comme une tentative de complot contre-révolutionnaire».

Carter et Anderson sont favorisés pour les primaires de l'Illinois

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter et l'ancien gouverneur de Californie Ronald Reagan s'efforcent aujourd'hui de consolider dans l'Illinois, État-clé du Middle West, l'avance acquise sur leurs rivaux dans les élections primaires du Nord-Est et du Sud.

Le président Carter est confiant. Après avoir remporté 13 primaires sur 15 contre son principal adversaire, le sénateur Edward Kennedy, il dispose déjà de deux fois plus de délégués que ce dernier à la convention nationale. Les plus récents sondages le donnent encore gagnant dans l'Illinois (56% contre 23%).

Ted Kennedy reconnaissait d'ailleurs pratiquement, hier, qu'il ne pouvait gagner dans l'Illinois, et se bornait à espérer qu'il ferait une bonne performance dans cet État où sont en jeu 179 délégués à la convention nationale du parti démocrate.

L'Illinois est particulièrement important pour le sénateur, qui reste dans ce grand État industriel — dont la ville principale est Chicago — sa stratégie électorale, axée sur

la critique de politique économique du gouvernement. Un échec sévère, aujourd'hui, pourrait compromettre définitivement sa campagne.

Cependant le président lui a coupé l'herbe sous le pied en annonçant, quatre jours avant l'élection, un ambitieux programme de lutte contre l'inflation, cible principale des critiques de Kennedy.

Le sénateur démocrate semblait avoir acquis un avantage important à l'automne dernier en recevant le soutien du maire de Chicago, Mme Jane Byrne, très influente dans le parti démocrate de l'État. Mais cette influence s'est atténuée à la suite de plusieurs conflits sociaux dans la ville qu'elle administre.

Côté républicain la course est plus incertaine. Après avoir frôlé deux fois la victoire dans le Massachusetts et le Vermont, le représentant John Anderson, élu de l'Illinois au Congrès de Washington sans interruption depuis 1969, paraît favori dans cet État où il a le soutien des grands journaux.

Mais il doit compter avec l'ancien diplomate et directeur de la CIA George Bush, et surtout avec Ronald Reagan, nettement en tête de la course à l'investiture, républicaine, qui ont tous deux déjà acquis beaucoup plus de délégués que lui.

En outre, le conservateur Ronald Reagan est lui aussi un enfant du pays. Il a passé son

enfance à Dixon, une petite ville du Nord de l'État, où l'on se souvient encore de lui.

Anderson, que les commentateurs politiques continuent à qualifier de phénomène pour la rapidité avec laquelle le libéral est sorti de l'ombre, jouit cependant dans l'Illinois d'un avantage certain: les six millions d'électeurs peuvent voter pour n'importe quel candidat quels que soient leur affiliation politique. Anderson a déjà constaté qu'il attirait dans ce cas les électeurs indépendants et même certains démocrates.

Entre lui et Reagan, la lutte s'annonce donc serrée pour les 102 délégués que l'Illinois envoie à la convention nationale du parti républicain.

Mettant en place sa succession

Deng Xiaoping renonce à certaines fonctions

PEKIN (AFP) — M. Deng Xiaoping, l'homme fort de la Chine d'après Mao Tsé-toung, a l'intention de se décharger de son poste de vice-premier ministre à l'été prochain, tout en conservant ses fonctions de vice-président du parti, a-t-on appris de sources générales bien informées à Pékin hier.

Simultanément, deux autres des plus hauts dirigeants chinois abandonneraient également leur fonction de vice-premier ministres. Il s'agit de MM. Li Xiannian et Chen Yun, respectivement numéros quatre et cinq dans la hiérarchie chinoise. Comme M. Deng, ses deux dernières personnalités conserveraient leurs fonctions de vice-président du PC.

La prochaine démission de M. Deng de son poste de premier vice-premier ministre est tenue pour avoir été annoncée par l'un de ses proches collaborateurs, M. Hu Yaobang, membre du comité permanent du bureau politique du parti communiste, au cours de la cinquième session plénière du comité central du Parti tenue fin février dernier.

Cette mesure apparaît comme un nouveau pas dans le processus de mise en place des successeurs de M. Deng à la tête du pays, estime-t-on.

M. Deng, 76 ans, qui a déjà annoncé qu'il comptait se retirer de la vie politique active en 1985 pour devenir un «conseiller», vient de prendre une série de mesures destinées à assurer cette succession et son déroulement sans troubles.

Il a déjà été remplacé à la tête de l'état-major général de l'armée populaire de libération par le général Yang Dezhi. Ses plus proches collaborateurs ont accédé à des

fonctions clés de la hiérarchie chinoise, tandis que ses opposants ont été limogés.

Il a occupé le poste de vice-premier ministre depuis 1952 sans interruption jusqu'à la Révolution culturelle et sa première purge de 1967, parallèlement à ses fonctions dans le parti communiste qui en avaient fait alors une personnalité au pouvoir croissant. Il assura même la direction du gouvernement en l'absence de son chef Chou Enlai en 1965.

C'est en cette qualité de vice-premier ministre qu'il fit sa première réapparition publique le 12 avril 1973. Limogé une seconde fois le 7 avril 1976, il retrouva toutes ses fonctions, dont celle de premier des vice-premiers ministres du gouvernement, à sa seconde réhabilitation en juillet 1977.

Depuis lors, venant officiellement en troisième position dans la hiérarchie après le président et premier ministre Hua Guofeng, et le maréchal Ye Jianying, chef virtuel de l'État, M. Deng Xiaoping est en fait apparu comme le véritable instigateur et «patron» de la nouvelle politique chinoise après la mort de Mao, et de la lente mais inexorable «démocratisation» de la Chine.

La démission de M. Deng de son poste de vice-premier ministre devrait intervenir, selon les sources, au cours d'une session plénière de l'Assemblée nationale populaire, le Parlement chinois. Celui-ci procède aux nominations à la tête du gouvernement.

Plusieurs très proches collaborateurs de M. Deng Xiaoping sont généralement cités parmi ses successeurs possibles à ce poste: tout d'abord, l'ancien «numéro un» de la province du Sichuan (dont M. Deng est originaire), M. Zhao

Ziyang, 61 ans, qui vient d'être nommé membre du comité permanent du bureau politique du parti et vient en septième position de la hiérarchie.

M. Peng Zhong, environ 70 ans, ancien maire de Shanghai, est également l'un des candidats fréquemment envisagés. Ces deux dirigeants viennent d'être remplacés dans leurs fonctions locales en prévision de leur accession à de hautes responsabilités au niveau central. Une troisième personnalité devrait également se voir ainsi promu au plus haut niveau, le chef de la province de l'Anhui (centre), M. Wan Li, ancien ministre des Chemins de fer.

En revanche, aucune confirmation n'a pu être pour l'instant obtenue sur une éventuelle intention de la direction chinoise de séparer les pouvoirs du parti et du gouvernement au plus haut niveau en remplaçant M. Hua Guofeng au poste de premier ministre, ainsi que des spécialistes des questions chinoises l'envisagent.

Les démissions de MM. Li Xiannian et Chen Yun de leurs postes de vice-premiers ministres viendraient en tout cas, relève-t-on, confirmer cette tendance. Si elles interviennent effectivement, tous deux sont âgés de 75 ans et M. Chen Yun, un des plus grands économistes chinois, est tenu pour être en mauvaise santé.

La francisation en marche

La francisation touche déjà

- plus de 1 000 grandes entreprises
- plus de 300 000 travailleurs

D'ici à janvier 1981, plus de 5 000 autres entreprises auront amorcé le processus de francisation.

Qu'en est-il de votre entreprise? Si votre établissement québécois compte plus de 50 employés, vous avez déjà mis en oeuvre un programme de francisation — ou vous devrez bientôt y travailler.

Il est possible que vous éprouviez quelque difficulté à mettre au point soit une terminologie spécialisée, soit un programme de francisation adapté à vos besoins. Si tel était le cas, rappelez-vous que l'Office de la langue française offre les services de spécialistes qui sont en mesure de vous aider.

N'hésitez pas à communiquer avec nous aux numéros de téléphone suivants: (514) 873-7032 — entreprise comptant 100 employés et plus (514) 873-7226 — entreprise comptant de 50 à 99 employés.

La Société canadienne des relations publiques

vous invite à venir entendre trois spécialistes en relations publiques

le mercredi 19 mars 1980, à midi, à l'Hôtel Bonaventure, Montréal

Thème

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE DE PLUS POUR VOUS?

Les services:

Jacques Lefebvre, ARP, Conseiller Relations publiques et industrielles

Le choix et le coût:

Armand Torchia, Vice-président exécutif Le Groupe Hous-ton

L'opinion d'un ex-conseiller:

Roger D. Landry, Vice-président, marketing et affaires publiques Les Expos de Montréal

membre: \$13.50 invité: \$15.00 réservations: 842-7637

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

Le mardi, 18 mars 1980



M. PIERRE BOURQUE
Horticulteur en chef des Florales internationales de Montréal.

Titre:

"Impact économique des Florales sur la qualité de vie des Montréalais"

Hôtel Windsor 12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$11.

Des carnets d'abonnement sont également disponibles \$90.

Renseignements: 866-2861

Réduisez vos impôts

profitez du régime

ÉPARGNE-ACTIONS

(loi provinciale no 8)

vous pourrez déduire vos investissements

Informez-vous auprès des experts chez

McNeil, Mantha inc.

courtiers en valeurs mobilières

Envoyez ce coupon à

McNeil Mantha inc.

614 rue St-Jacques
Montréal, (Québec)
H3C 1E2
(514) 845-8201

Je désire recevoir sans obligation de ma part les renseignements sur le régime Épargne-ACTIONS.

Nom.....

Adresse.....

Code postal..... Tél.....

Prix du billet:

\$15.00 membres
\$20.00 invités

Réservations:

(514) 842-5431 poste 284

Avant 17:00 heures
le 18 mars 1980

Association des Conseils en francisation du Québec



Michel Plourde,
Président du Conseil de la langue française

prononcera une conférence intitulée "Le rôle du Conseil de la langue française" le jeudi, 20 mars prochain, à 12:00 heures.

Ce déjeuner-causerie, organisé par l'A.C.F.Q., aura lieu à l'Hôtel Régence Hyatt, au salon le Cartier.



Gouvernement du Québec

Office de la langue française

Israël: les travaillistes obtiendraient la majorité absolue, d'après un sondage

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Si des élections avaient lieu en ce moment en Israël, le groupe travailliste obtiendrait la majorité absolue à la Knesset et pourrait gouverner sans l'appui d'autres formations, pour la première fois dans l'histoire du pays, révèle un sondage publié hier.

Selon ce sondage, effectué par l'agence Dahaf, de Likoud de M. Menahem Begin, président du conseil, n'obtiendrait que 26 des 120 sièges de la Knesset au lieu des 45 qu'il occupe actuellement depuis les élections de mai 1977.

Le groupe travailliste obtiendrait 62 sièges au lieu des

32 dont il dispose actuellement. Ce sondage accorde pour la première fois la majorité absolue aux travaillistes qui ont toujours eu besoin du soutien d'autres formations dans les huit gouvernements qu'ils ont dirigé pendant 29 ans, avant de céder la place au Likoud.

M. Shimon Peres, chef de l'opposition travailliste a déclaré en outre hier soir à la télévision qu'il existe «actuellement une majorité parlementaire en faveur d'élections immédiates».

Ainsi, une nette majorité en faveur d'une rupture de l'alliance majoritaire avec M. Begin s'est dessinée au sein du

Dash, hier soir, au cours d'une réunion de la direction du parti dont le chef est M. Yigael Yadin, vice-président du conseil, apprend-on à Tel Aviv. Aucune décision ne sera prise avant le retour de l'étranger d'un des principaux dirigeants de ce parti, le ministre de la Justice, M. Chmouel Tamir, ajoute-t-on.

Avec sept députés, le Dash (changement) peut priver la coalition du premier ministre de sa majorité au Parlement. A la suite d'une première scission, rappelle-t-on, le nombre des députés du Dash dans la majorité était passé de quinze à sept.

La popularité de la forma-

tion de M. Begin a fortement baissé au cours de ces derniers mois, notamment en raison des problèmes économiques que doit affronter Israël.

Une majorité absolue travailliste à la Knesset modifierait profondément la politique étrangère israélienne car le groupe travailliste n'aurait plus besoin alors du traditionnel soutien du Parti national religieux qui a toujours fait valoir une position très favorable aux implantations israéliennes intensives dans les territoires arabes occupés.

Aussi, M. Shimon Perez s'est déclaré prêt hier, au cas où son parti reviendrait au pouvoir, à abandonner une partie des colonies juives dans les territoires occupés.

«Je ne voudrais citer nommément aucune implantation mais les colonies qui ont été installées dans les régions à forte population arabe, lesquelles estimons-nous, devraient être à nouveau placées sous contrôle arabe, ne resteront pas sous souveraineté israélienne, c'est clair», a déclaré M. Perez devant un groupe de journalistes étrangers.

«En revanche, nous insistons pour que notre armée et nos implantations le long de la vallée du Jourdain restent intactes», a souligné le dirigeant travailliste.

Les colonies de la vallée du Jourdain avaient été construites dans les territoires occupés par Israël après la guerre de

1967 avec l'appui du gouvernement travailliste qui les considérait comme un rempart stratégique contre toute invasion étrangère.

En revanche, la majorité des colonies à l'intérieur de la Cisjordanie occupée ont été implantées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Begin en 1977. Bien que le parti travailliste soit opposé comme la coalition Likoud au pouvoir, à l'établissement d'un Etat palestinien en Cisjordanie, il est favorable à la restitution de cette région à la Jordanie qui la contrôlait avant 1967.

Tito ne reconnaît plus les siens

BELGRADE (AFP) — Tito ne reconnaît plus les siens. Plongé dans un coma quasi-permanent, il est isolé dans sa chambre de l'hôpital de Ljubljana et ne survit que grâce à l'acharnement thérapeutique.

De bonne source, on a appris hier dans l'après-midi que le président yougoslave ne donnait plus que de rares et faibles signes de conscience. En raison de l'état du malade, les dirigeants qui assurent une permanence au centre clinique ne sont plus admis à son chevet.

Dans leur bulletin de la mi-journée, les médecins ont indiqué que la condition du malade restait «très grave» mais, comme de coutume, ils n'ont donné aucun détail sur l'évolution de la maladie. On sait cependant que le maréchal a les reins bloqués et que des hémodyalyses régulières sont pratiquées. Il souffre depuis près d'un mois d'une pneumonie accompagnée d'une forte température (hier, il avait près de 39 de fièvre).

D'autre part, l'hémorragie interne s'étend. Les vaisseaux continuent d'éclater dans les poumons et l'abdomen. Son cœur flanche, même si les médecins ont annoncé dimanche que la faiblesse cardiaque était «moins prononcée» que la veille.

«Tito peut mourir dans deux heures ou dans deux semaines», déclarait-on hier de bonne source. Les médecins avaient confié qu'ils ne garantissaient pas la survie du malade après la mi-mars, ajoutant que chaque jour gagné au-delà de cette date tiendrait du «miracle». En tout cas, les responsables du pays ont mis au point les moindres détails des obsèques du maréchal, qui se dérouleront à Belgrade.

Bogota: un otage s'évade

BOGOTA (AFP) — Après l'évasion spectaculaire de l'ambassadeur d'Uruguay hier l'attente pour les 32 autres otages de l'ambassade de la République dominicaine à Bogota va se poursuivre dans un climat de nervosité accru, estime-t-on.

Le plénipotentiaire uruguayen, M. Fernando Gomez Fyris, séquestré depuis près de trois semaines avec une vingtaine de ses collègues du corps diplomatique accrédités en Colombie, a quant à lui, joué le tout pour le tout pour échapper à son calvaire.

L'ambassadeur âgé de 47 ans, qui s'est fracturé un bras après une chute de cinq mètres n'a pas hésité, malgré sa blessure, à traverser le no man's land devant la chancellerie en criant aux forces de l'ordre de ne pas tirer. Cette fuite miraculeuse, sans doute déterminée par l'état psychologique du diplomate, a véritablement saisi de stupeur les milieux diplomatiques. Ceux-ci voient dans cette évasion le reflet du degré d'angoisse ressenti par les captifs du M-19 à l'intérieur de la chancellerie, surtout, estiment ces mêmes milieux, que les négociations sont bloquées depuis jeudi dernier.

La 5ème rencontre entre les émissaires du gouvernement et la femme guérillero du M-19, avait été brutalement interrompue. Les guérilleros jugeaient en effet sa poursuite inutile, dans la mesure où le gouvernement ne cédait pas à leurs exigences, comportant notamment la libération de plus de trois cents «prisonniers politiques».

Cuba a proposé à la Colombie d'accueillir les diplomates pris en otages, les prisonniers politiques — s'ils étaient libérés par les autorités de Bogota — et le commando du M-19, annonce-t-on officiellement dans la capitale colombienne.

Dans une note transmise vendredi dernier aux autorités colombiennes par l'ambassadeur cubain à Bogota, M. Fidel Castro avait présenté sa démarche comme «une contribution à la solution d'une question complexe», ajoutant-on de même source. Le président colombien, M. Cesar Julio Turbay, a adressé à son homologue cubain un message louant cette «manifestation d'amitié en ce moment difficile» et précisant que la Colombie en profiterait «si cela s'avérait nécessaire».

Rabat confirme des combats au Sahara

RABAT (AFP) — Le Maroc a confirmé hier les affrontements qui s'étaient déroulés ces derniers jours dans le Sud-Marocain et qui ont été annoncés par le Front Polisario.

Les forces armées royales ont fait subir aux «mercenaires» en provenance d'Algérie des «pertes considérables en hommes et en matériel» au cours d'opérations de rattrapage déclenchées ces derniers jours dans la région de Oued Tighert, dans le Sud-Marocain, a-t-on annoncé officiellement à Rabat.

On indique de même source hier après-midi que ces opérations se poursuivent encore et que des «éléments étrangers» ont été découverts dans les rangs de l'adversaire.

Le communiqué officiel publié à Rabat, qui ne fournit pas de bilan précis des pertes subies de part et d'autre, indique que les opérations de «rattrapage et de nettoyage» se sont déroulées dans la région de Oued Tighert dans une direction allant de l'ouest vers l'est ainsi que sur l'axe allant de Nueb à Zag «en vue de la destruction des caches dans lesquelles se sont infiltrés les mercenaires».

«L'aviation royale est intervenue au cours de ces combats, détruisant un important matériel ennemi composé de

dizaines de pièces et de véhicules», affirme le document qui précise que «les opérations se poursuivent encore sans répit afin de pourchasser les survivants en fuite vers leurs bases de départ».

Le communiqué déclare enfin que «les mercenaires» ont utilisé au cours des combats «un matériel des plus modernes et des plus sophistiqués». L'initiative n'appartient pas au Polisario dans l'opération en cours dans la région de l'Oued Draa, affirmait-on hier soir à Rabat de source autorisée en marge du communiqué officiel.

On estime de même source que «l'opération de propagande» du Polisario et d'Algérie ne «peut plus tromper personne».

le dernier chic...



...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.
Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir: rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus «in» de Montréal.
Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité



Italie: Cossiga devrait tomber

ROME (Reuter) — Le gouvernement minoritaire démocrate-chrétien de M. Francesco Cossiga devrait être battu cette semaine au Parlement et sans doute démissionner mardi prochain, estimait-on hier dans les milieux politiques autorisés de la capitale italienne.

La chute du 38ème gouvernement italien depuis 1945 est pratiquement inévitable depuis que le parti socialiste a décidé de retirer son soutien parlementaire indirect à la coalition tripartite mise en place en août dernier.

Hier matin, M. Cossiga a conféré au Quirinal avec le président de la République, M. Sandro Pertini. Il a décidé d'organiser un débat parlementaire sur l'avenir du gouvernement. Il débutera demain à la Chambre des députés et se poursuivra, si nécessaire, au Sénat.

Si les socialistes refusent de soutenir tacitement le gouvernement, en s'abstenant lors du vote, comme ils menacent de le faire, l'Italie entrera dans une nouvelle crise politique.

Aucune solution de

rechange n'apparaît. «L'avenir est entre les mains des dieux», estimait-on de source informée.

On murmure toutefois que les sociaux-démocrates et les libéraux qui sont, avec la Démocratie-chrétienne, les deux autres composantes de la coalition gouvernementale, auraient accepté l'idée d'une coalition rassemblant cinq partis, conduite cette fois par un socialiste. Une telle solution aurait l'agrément des républicains, indiquait-on dans les milieux politiques, et aussi des nouveaux dirigeants de la DC, MM. Flaminio Piccoli, secrétaire du parti, et Arnaldo Forlani, président.

Si cette hypothèse voyait le jour, ce serait la première fois dans l'histoire de la république que le gouvernement serait dirigé par un socialiste.

Dans le camp socialiste, si une aile du parti, celle conduite par M. Bettino Craxi, un modéré, y est favorable, l'aile gauche souhaiterait, elle, qu'on aille encore plus loin en incluant le parti communiste. Pareille idée a été catégoriquement rejetée par la DC.

RFA: percée des écologistes

BONN (Reuter) — La percée des «verts» du parti écologiste aux élections parlementaires du Land de Bade-Wurtemberg dimanche, inquiète les grands partis ouest-allemands.

Les écologistes, dont le parti a été fondé l'an dernier, ont remporté avec 5,3 pour cent des voix six des 124 sièges de l'Assemblée de Stuttgart ce qui, si cette tendance se poursuit, pourrait modifier la scène politique en République fédérale, où les prochaines élections législatives fédérales doivent se tenir le 5 octobre prochain.

La coalition gouvernementale du chancelier Helmut Schmidt, formée des sociaux-démocrates (SPD) et des libéraux (FDP) n'a en effet qu'une majorité de onze sièges à Bonn sur les adversaires de la CDU (Union des chrétiens-démocrates).

Dimanche, la CDU, avec 53 pour cent des voix, tout en conservant la majorité absolue, a perdu trois sièges.

Le SPD, avec 32,5 pour cent des voix, a perdu un siège. Ses alliés libéraux, avec 8,3 pour cent des voix en ont gagné un.

Selon le Frankfurter Allgemeine Zeitung qui commente

ces résultats, les grands partis ont tort de penser que la campagne se fera sur les grands problèmes internationaux, tels que l'Afghanistan, au détriment des thèmes soulevés par les «verts».

La percée de ceux-ci «vaut la peine d'être prise en compte par les partis qui semblent faire de l'Etat leur propriété personnelle», ajoute le commentateur.

Toutefois les écologistes, qui tiennent leur congrès national le week-end prochain, doivent faire face à un certain nombre de divisions internes: ils n'ont pas pu, lors de leur premier congrès, se mettre d'accord sur un programme de parti. Ils sont également divisés sur la question de savoir si leurs partisans peuvent en même temps appartenir à l'un des autres partis politiques. Cependant, les écologistes, au vu des résultats de dimanche et des quatre sièges remportés en octobre dernier à Brême, se déclarent optimistes quant à leurs chances de figurer au Bundestag en octobre prochain. Mais, avant cela, les prochaines élections en mai au Parlement du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie constitueront le prochain test.



Jacques Proulx

L'Equipe no 1 du matin

vous attend demain de 6h00 à 9h15

Tous les matins, du lundi au vendredi, l'équipe la plus professionnelle fait des prouesses pour vous servir.



Jacques Morency, information



Yves Létourneau, sports



Richard Legault, météo



Manon Lépine, circulation



Tex, insolences



Marc Blondeau, information



Michel Viens, information

CKAC RADIO 73
La voix officielle des Expos!

VIEUX MONTRÉAL

15 ouest, rue Notre-Dame

À LOUER

Jusqu'à 24,000 pi. ca.

Espaces à bureaux
Espaces à studios
Espaces d'entreposage

282-9166

Une gestion

gislan L.TÉE/LTD

SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES

Les Caisses populaires en congrès à Montréal

**Des taux d'intérêt élevés
et une concurrence accrue
ont réduit le rendement
des institutions Desjardins**

L'ÉLÉMENT le plus important du congrès annuel du Mouvement Desjardins ne sera pas cette année le discours choc, prononcé à l'ouverture, ce matin à la Place des Arts, par le président, M. Alfred Rouleau. Ce ne sera pas non plus le scintillement d'un chiffre d'affaires record qui, sur une base consolidée, passe maintenant le cap des \$12 milliards.

L'intérêt des quelque 1.800 invités aux assemblées annuelles des institutions de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec sera concentré cette semaine sur la performance financière plutôt médiocre du groupement coopératif par rapport aux résultats des autres années.

Il faut préciser que les Caisses populaires ne font que suivre la tendance générale de l'ensemble du secteur financier au Québec et en Amérique du Nord. Il est beaucoup plus difficile de manoeuvrer dans une conjoncture de taux d'intérêt élevés où la concurrence devient de plus en plus difficile.

Mais habitués à des taux de croissance de l'actif de plus de 20%, un niveau nettement supérieur aux banques, les dirigeants des Caisses populaires voient leur progression diminuer pour une cinquième année consécutive avec une croissance de 16,1% en 1979.

L'addition de deux nouveaux membres dans la famille de la Confédération apportera un milliard de dollars de plus d'actifs. Cependant, il ne faut pas oublier que la Fédération des Caisses d'économie et la Ligue des Caisses d'économie n'affichaient que des taux de croissance que de 9% environ l'an dernier. Ces

jumeaux ne sont pas les fils les plus vigoureux de la famille élargie.

Néanmoins ces nouveaux venus vont renforcer la présence des Caisses populaires dans la région de Montréal où l'Union régionale continue de progresser à un rythme nettement inférieur à l'ensemble des Unions régionales.

La conjoncture frappe d'autant plus durement les Caisses populaires que celles-ci éprouvent certaines difficultés à élargir leur marché strictement limité au Québec de langue française. Les Caisses doivent surtout compter sur leurs membres actuels pour progresser. Or le nombre de Caisses demeure relativement stable alors que le chiffre des sociétaires n'augmente qu'au rythme de 3%. Au troisième trimestre de 1979, les données du Bureau de la statistique du Québec révélaient que l'épargne, en incluant le capital social, a progressé de 14,3% seulement pour les douze mois précédents.

Il n'est pas facile de jauger la rentabilité d'une Caisse. Le Mouvement Desjardins ne publie qu'avec retard les données sur les trop-perçus (les profits à la fin de l'année dans une caisse d'épargne et de crédit). Cependant il ne fait aucun doute que l'ascension du loyer de l'argent a eu des répercussions sur les Caisses comme pour les autres institutions financières. La moitié de l'actif de l'ensemble des Caisses populaires (environ \$5 milliards sur \$10 milliards) se présente sous la forme de créances hypothécaires. Là comme ailleurs, on n'a pu prévoir la flambée des taux d'intérêt.

Egalement, le mouvement des Caisses populaires est un

gros acheteur d'obligations. A la fin de 1978, le portefeuille obligataire dépassait les \$600 millions en ne tenant compte que des titres de municipalités et de cégeps. En ajoutant les obligations du gouvernement québécois, on dépasse la barre du milliard. Or, la montée des taux d'intérêt rend les rendements sur ces titres à long terme beaucoup moins alléchants; il n'est évidemment pas question de liquider ces valeurs à perte en les retournant actuellement sur le marché. Donc, il faut prendre son mal financier en patience.

Les Caisses populaires disposent d'un avantage précieux par rapport à leurs concurrents du «système capitaliste». Près de 35% des dépôts sont placés dans des comptes d'épargne avec opérations; le rendement total de ces comptes d'épargne est inférieur à 3%. Dans les institutions bancaires, moins du quart des dépôts se présente sous la forme d'épargne avec chèques. En appliquant cette dernière proportion au bilan des Caisses, on remarque que celles-ci devraient payer entre 12% et 13% sur à peu près \$500 millions qui leur coûtent actuellement moins de 3% par an.

La conjoncture nouvelle pourrait amener les dirigeants à s'interroger davantage sur deux dimensions importantes du mouvement: sa pensée «marketing» et ses frais d'exploitation. Comment mieux servir les membres en augmentant les revenus et les services tout en contrôlant la croissance des dépenses non reliées aux taux d'intérêt?

Les frais d'administration de plusieurs secteurs du mouvement continuent de croître à un niveau voisin de 20% par année. Ce chiffre dépasse celui de l'industrie bancaire. Les institutions financières de toutes sortes ont mis l'accent au cours des dernières années sur la compression des dépenses d'exploitation, véritable gouffre où s'engloutissent profits et trop-perçus.

Les Caisses ont déployé certains efforts dans ce sens.

Les dépenses administratives de la Confédération ont grimpé l'an dernier de près de

14%. Il faut noter toutefois que ce sont les services d'inspections et celui des Études et communications qui ont accaparé la plus grande partie de cette croissance. Ces secteurs permettent un meilleur contrôle dans l'utilisation des fonds et une meilleure rendement des ressources humaines.

Si les coûts de main d'œuvre semblent sous contrôle, la montée des dépenses d'immobilisation paraît surprenante dans le mouvement coopératif. Alors que les autres institutions financières ont de plus en plus tendance à louer des locaux et des équipements pour «alléger» leur bilan, les Caisses populaires investissent des montants importants dans l'acquisition d'actifs tangibles.

L'accroissement de \$31 millions à \$49 millions de l'actif de la Confédération provient surtout d'une hausse des immobilisations (\$18 millions) en raison des déboursés pour le nouveau complexe lévisien et l'acquisition de terminaux IBM.

Plusieurs Caisses populaires se sont dotées au cours des dernières années d'immeubles très vastes par rapport à leurs besoins.

L'orientation «marketing» des Caisses populaires a toujours fait l'objet de longs débats. Plusieurs redoutaient une «approche» trop capitaliste. La campagne autour du slogan «Parlons d'argent» représente une grande victoire pour ceux qui croient que le sociétaire potentiel se trouve chez celui qui recherche des services efficaces et peu coûteux par rapport à un éventuel client vibrant uniquement à la corde nationaliste et coopérative.

Ce premier pas laisse cependant subsister le fractionnement des efforts publicitaires des différents membres de la famille coopérative Desjardins. Chaque institution associée poursuit ses propres objectifs sans trop tenir compte de ce qui se passe chez les sociétés-sœurs. Il n'y a pas encore de conception globale d'un ensemble de services financiers pouvant répondre à

la confédération des caisses
populaires et d'économie
desjardins du québec



Fiducie
du Québec



CRÉDIT
INDUSTRIEL
DESJARDINS INC.



l'assurance-vie desjardins
siège social: lévis (québec)



la société d'assurance
des caisses populaires



LA SÉCURITÉ
COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES DU CANADA



LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE



SOCIÉTÉ
D'INVESTISSEMENT
DESJARDINS

presque tous les besoins des sociétaires. On n'a pas encore franchi l'étape de l'identification familiale: POP-SAC-AVIE-SAU-SEC-FI-CO-PIN.

Pourtant les représentants des Caisses populaires constateront cette semaine que la performance des institutions affiliées n'a pas été aussi bonne que dans les années antérieures, dans la plupart des cas.

Le secteur de l'assurance-vie est choyé par le niveau élevé des taux d'intérêt. Les deux compagnies d'assurance-vie, L'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde, devraient normalement afficher des hausses de leurs revenus de placement. Mais qu'en est-il des revenus-primes?

Pour ce qui est du Groupe Desjardins, les deux compagnies d'assurance générale, le bât blesse toujours. On a amorcé des travaux chirurgicaux pour enrayer l'hémorragie en fusionnant les deux institutions: la Sécurité et la Société d'assurances des Caisses populaires. Mais ce mariage de raison ne donnera pas de rejets forts avant quelques temps: les déficits «milliardaires» continuent de courir d'ici là en raison de la concurrence extrêmement vive qui prévaut dans ce secteur.

Une politique de commercialisation assez «agressive» devrait permettre à Fiducie du Québec de montrer un bilan plus volumineux. Mais qu'en est-il des bénéfices? Les derniers rapports annuels ont montré de fortes hausses des frais d'exploitation. C'est à ce niveau précis que «le trust des Caisses pop» peut trouver une rentabilité assez voisine de celle de l'industrie bien que certaines «particularités historiques» continuent d'handicaper Fiducie du Québec.

Les deux filiales du domaine commercial, Société d'investissement Desjardins (qui inclut Culinar) et Crédit industriel Desjardins, ont maintenant atteint leur vitesse de croisière. Il sera intéressant de voir le rendement obtenu par ces deux institutions par rapport au coût des fonds investis dans la SID et le CID par les Unions régionales? Depuis un an, les placements des Caisses ont augmenté de \$175 millions environ: le succès des Caisses d'entraide n'est pas étranger à cette ascension.

Enfin, l'assemblée d'information de Place Desjardins Inc. n'apportera pas de surprise. Il est acquis que des pertes seront encourues pour les opérations du Complexe Desjardins. Tous les projets immobiliers de cette nature demandent au moins cinq ans avant de toucher le seuil de la rentabilité.

La hausse des taux d'intérêt amène un nouveau défi aux dirigeants des Caisses populaires qui devront trouver de nouvelles astuces pour devenir plus concurrentiels.

Les statistiques montrent que le sociétaire moyen devient de plus en plus avisé

dans la gestion de son épargne. Il cherche les taux de rendement les plus élevés et les taux d'emprunts les plus bas. Il veut aussi s'assurer de la gestion optimale de ses économies par différents comptes d'épargne dont, dans certains cas, le compte d'épargne à intérêt quotidien! Il est fortement tenté par l'usage d'une carte de crédit qui jusqu'à maintenant lui a été refusé par sa Caisse! Les membres de l'Age d'or reçoivent toutes une brochette d'avantage dans les banques «capitalistes». Mais qu'en est-il des Caisses? Qui profiteraient de la publication de tableaux comparatifs des taux et des services

entre les banques et les Caisses populaires?

C'est à toutes ces questions que tenteront de répondre au cours des «discussions de corridors» et des périodes réservées aux interventions au Théâtre Maisonneuve les représentants des quelque 3.800.000 sociétaires québécois. Ce matin aura lieu l'assemblée de la Confédération avec le discours du président, M. Alfred Rouleau. Suivra cet après-midi l'assemblée de Fiducie du Québec et, à 17 heures, la séance d'information de la Compagnie internationale de développement régional Inc., au Complexe Desjardins.

LAMARRE, CATY & BERNARDIN LTÉE

courtiers d'assurances générales

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5

Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux
service de prévention de sinistres

bureaux affiliés à

MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER
et dans le monde entier

Boston sans escale? Seulement avec Delta!

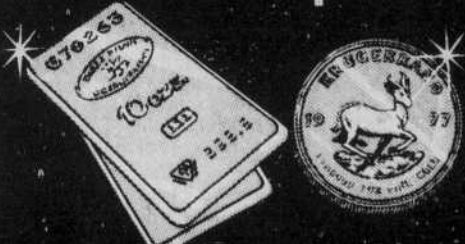
Nous avons six vols sans escale vers Boston, de 7h30 à 20h30. En seulement 56 minutes, vous êtes à destination. Donc, aucune perte de temps. Pour vos réservations, communiquez avec Delta au 337-5520, ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.

DELTA



Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

Certificats de métaux précieux



... Sécurité durable
à coût raisonnable.

Avec les certificats de métaux précieux de la Compagnie de Fiducie Guardian, l'un des plus importants et des plus anciens négociants en or et en argent du Canada.

Ces certificats constituent un moyen peu coûteux d'investir en métaux précieux.

- Ils peuvent être négociés immédiatement et en tout temps.
- Vous ne payez aucuns frais de fabrication ou d'essai, sauf si vous échangez les certificats contre des métaux précieux.
- La commission de vente et d'achat n'est que de 1/4%.
- Les frais d'entreposage modestes incluent l'assurance et la manutention.

618, rue St-Jacques
Montréal, Canada
H3Q 1E3
Tél: (514) 842-8251
Tél: (514) 842-8251
Tél: (514) 842-8251

87 Yonge Street
Toronto, Canada
M5C 1S8
Tél: (416) 863-1100
Tél: (416) 863-1100
Tél: (416) 863-1100

Nos lignes
"Cours de l'or": Montréal (514) 842-1788 Toronto (416) 863-6235

march shipping limitée

AGENCE MARITIME
360 St-Jacques, Montréal, P.Q. H2Y 1P5 - Tél: (514) 842-8841

Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto
et Vancouver

ROYAUME-UNI/EUROPE

MONTRÉAL-EUROPE
NAVIGATION LIMITÉE
TRANSPORT RAPIDE
DE CONTENEURS
entre Montréal et l'Europe.
Livraison et expédition aux États-Unis.

Vers le Canada	Bristol	Rotterdam	Hambourg	Arrivée
M.V. VESTLAND	en mer	en mer	en mer	23 mar.
M.V. EUTERPE	21 mar.	24 mar.	26 mar.	5 avr.

Vers l'Europe	Fermeture	Départ	Arrivée
M.V. VESTLAND	20 mar.	26 mar.	4 avr.
M.V. EUTERPE	1 avr.	8 avr.	17 avr.

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE
DE NAVIGATION

LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD.

ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunis, Sfax et Sousse.

QUARSENIS UN NAVIRE	Montréal	Québec
	14 avril	31 mars

*Escale dans 9 autres ports sur demande suffisante.

DIAMANTS D'INVESTISSEMENT

Nous sommes les premiers au monde,
parce que...

- * Nous avons créé le système à Anvers en 1971
- * Nous manipulons les diamants depuis 1912
- * Nous fournissons une liste de prix à nos clients après chaque fluctuation
- * Nous revendons pour nos clients d'après la dernière liste de prix (moins 10% pour frais de courtage)
- * Nous pouvons prouver une hausse de plus de 43% par année depuis 1971
- * ... et pour beaucoup d'autres raisons.

Intéressé ?

Appelez-nous immédiatement ou retournez ce
coupon. Nous ferons le reste.

Diamond Investors & Manufacturers (Canada) Ltée

630 ouest, rue Sherbrooke
Suite 400
Montréal, Québec
H3A 2M6
(514) 842-6415

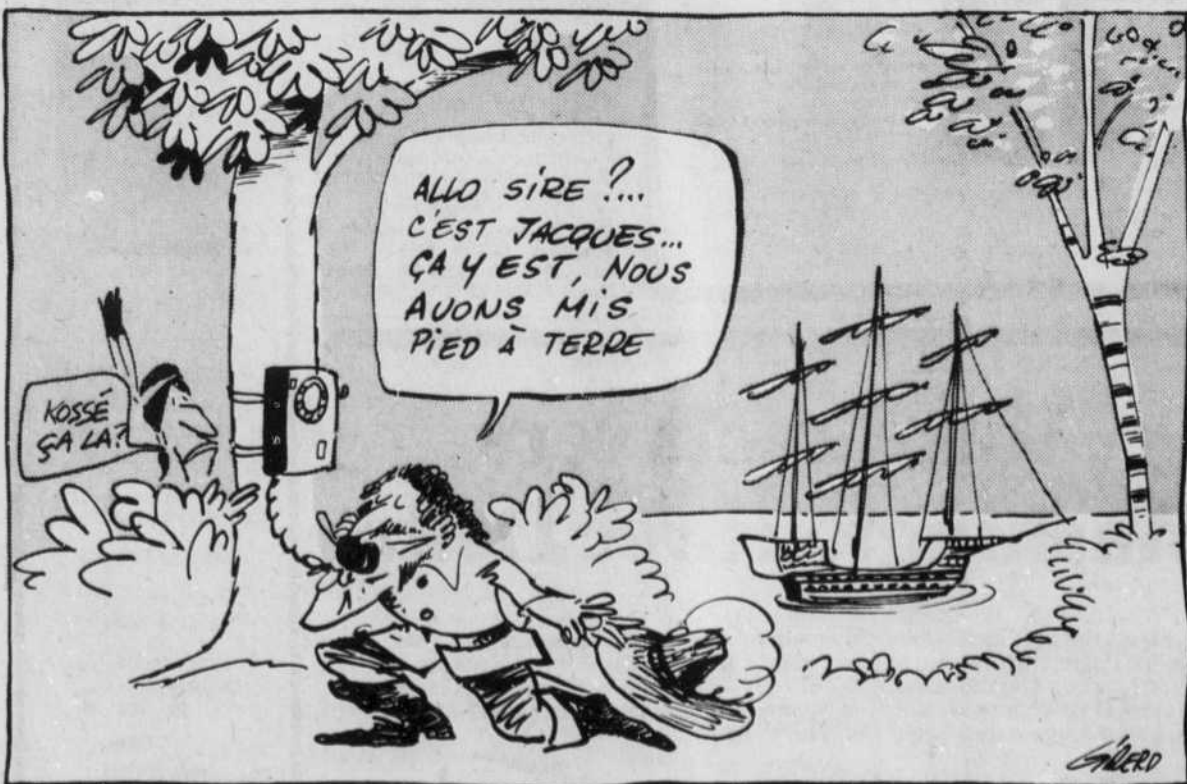
POUR RENSEIGNEMENTS, SANS OBLIGATION

NOM

ADRESSE

VILLE CODE

TÉL.: RÉS. BUR.



En affaires, il ne suffit pas de créer un nouveau marché, encore faut-il le relier au reste de son réseau. Pour y parvenir, le mieux est d'adopter un système de télécommunications outre-mer qui répond à vos besoins. Pour connaître l'ensemble des services qui sont à votre disposition (téléphone, télex, transmission de données, circuits privés), appelez-nous à frais virés au (514) 281-5006.

Téleglobe Canada met le monde à votre portée.

Tele globe
Canada

fiscalité

À propos du statut des compagnies de gestion (2)

par Yves Séguin

■ Cette chronique sur l'impôt qui paraît chaque mardi est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPS). Cette semaine, Me Yves Séguin, avocat chez Mahieu, Noiseux, Roy & Associés, comptables agréés, traite des compagnies de gestion.

Nous avons discuté lors de notre dernier article d'une décision de la commission de révision de l'impôt, dans l'affaire Kligman (1980 DTC p. 1088) où l'on a conclu que les revenus de la compagnie qui fournissait un service de gestion ou d'administration devaient être imposés entre les mains de celui qui contrôlait la compagnie et non au niveau de celle-ci, au motif que les services rendus par la compagnie étaient en fait exécutés par M. Kligman.

M. Kligman était un employé d'une compagnie où il effectuait un travail de gestion. En 1972, une compagnie constituée et contrôlée par M. Kligman conclut avec son employeur un contrat pour effectuer à peu de choses près le même travail que M. Kligman.

À compter de la date du contrat, le revenu est donc perçu par la compagnie au lieu de M. Kligman. La commission statua donc que la compagnie n'était qu'une interposition entre M. Kligman et son employeur, dans le but de diminuer l'impôt.

Cette décision est intéressante car avec quelques autres plus récentes, elle relance le débat de la personnalité distincte d'une compagnie par rapport à celle des actionnaires.

En droit des compagnies, il est clairement établi qu'une compagnie constitue une personne juridique distincte de ses membres (Code civil, art.

352). D'ailleurs, la Loi de l'impôt en fait un contribuable à part entière. Il y aurait un «voile» entre la «personne» morale qui est la compagnie et les «personnes» physiques qui sont ses membres.

Cependant, les tribunaux ont déjà soulevé ce voile corporatif pour attaquer des individus qui se servaient de la compagnie comme d'un paravent.

Le Conseil privé s'est pour la première fois prononcé sur la personnalité distincte de la compagnie dans la fameuse affaire Salomon c. A. Salomon (1897 A.C. 22). Le Lord juge Holburn y affirma qu'une fois constituée, la compagnie est une personne indépendante avec des droits et obligations qui lui sont propres et que les membres de ceux qui ont participé à la promotion de la compagnie ne doivent pas influencer l'appréciation des droits et obligations de la compagnie.

Ce principe ne fut pas suivi toutefois dans l'affaire Daimler Co. Ltd. c. Continental Type and Rubber Co. Ltd. (1915 A.C. 307) où l'on décida de lever le voile corporatif au

motif que les détenteurs des actions étaient majoritairement des Allemands, donc des ennemis, et que la loi interdisait de transiger avec l'ennemi.

Egalement dans l'affaire Gilford Motor Co. c. Horne (1933 Ch. 935), on conclua que la compagnie était un simulacre («sham») au motif que la compagnie avait été constituée pour une activité qu'un contrat d'emploi interdisait spécifiquement à un employé.

En matière fiscale, on s'est prononcé la première fois dans l'affaire Abbey Malvern Wells Ltd. (1951 Ch. 728) où l'on décida qu'une compagnie constituée à des fins lucratives pouvait avoir le statut d'une organisation sans but lucratif étant donné que les actionnaires ne pouvaient participer aux revenus de la compagnie en vertu d'un acte de fiducie interdisant aux fiduciaires de distribuer quelque revenu que ce soit aux actionnaires.

La Cour a donc levé le voile corporatif pour apprécier la relation entre la compagnie et ses actionnaires.

Les premières attaques du Ministère du Revenu contre

les compagnies de services ou de gestion portèrent sur la question de savoir si elles étaient des compagnies exploitées activement au sens de la loi de l'impôt. La commission de révision de l'impôt décida que non dans l'affaire DSB Management Ltd. c. MRN (1975 DTC 212).

Cependant, cette décision est unique et semble contraire sur ce point à celles rendues dans les affaires MRT Investments Ltd. (1976 DTC 6158) Cadboro Bay Holdings Ltd. (1977 DTC 5115) et Baramy Investments Ltd. c. la Reine (1977 DTC 400).

De toute façon, le Ministère du Revenu ne semble plus maintenant vouloir soulever cette question: on chercherait plutôt à imposer le revenu de la compagnie au niveau des individus.

Parmi plusieurs cas soumis aux tribunaux, en voici quelques uns qui nous semblent particulièrement intéressants.

■ Une compagnie de gestion pour un commerçant: Dans l'affaire Le Ministre du Revenu National c. James A. Cameron (1974 RCS 1062), la Cour Suprême du Canada a décidé que la constitution de la compagnie de gestion n'était pas une «frime» («sham») qu'elle était justifiée par une raison d'affaire soit un arrangement par lequel certains employés pouvaient acquérir

des actions et éventuellement participer aux profits de la compagnie.

■ Une compagnie de gestion pour des avocats: Un peu plus tard, en 1974, le juge Cattanach décida dans l'affaire Jack K. Holmes c. la Reine (1974 C.F. 353) que la compagnie de gestion constituée par une société d'avocats était le fruit d'une motivation commerciale réelle et que, par conséquent, les honoraires payés en contrepartie des services rendus par la compagnie constituaient une dépense déductible pour la société d'avocats. Un fait est important: tous les meubles et le matériel de bureau furent vendus à la compagnie qui s'occupa dorénavant de toute l'administration du bureau.

Quoique le seul client de la compagnie de gestion fût la société d'avocats, on prit soin de s'assurer que toute personne s'adressant au cabinet d'avocats pour une question administrative ait été informée de s'adresser à la compagnie de gestion.

■ Une compagnie de gestion pour des médecins: Dans l'affaire Grotell c. MRN 972 DTC 6409, le juge Gibson décida que les contrats de services intervenus entre une compagnie de gestion et une société de médecins étaient des opérations commerciales réelles. Les épouses de médecins détenaient des actions de la compagnie et les médecins effectuaient eux-mêmes les services non médicaux prévus aux contrats de services. Les honoraires payés à la compagnie de gestion furent donc jugés déductibles.

■ Une compagnie «trompe l'œil»: Plus récemment, dans l'affaire MRN c. Anthony Leon (1977 CF 249), la Cour d'appel fédérale a jugé que la constitution de compagnies de gestion n'avait pas pour objet une fin commerciale authentique. L'intervention des compagnies constituait un «trompe l'œil» ayant pour seul but la réduction de l'impôt payable. Les compagnies n'avaient pas leur propre bureau ni de papier à entête personnelle et la majorité des actions étaient détenues par chacun des trois frères Leon qui pouvaient ainsi contrôler le salaire que leur payait la compagnie. Aucune des compagnies ne possédait l'équipement habituel d'une entreprise et n'avait pas d'employé autre que l'actionnaire principal.

■ Attention au contrat de gestion: Egalement en 1977 le même tribunal conclua dans l'affaire Norman Léon c. MRN (1977 PC 32) que la constitution de la compagnie de gestion était une «feinte» et que malgré cer-

tains impératifs commerciaux réels, il aurait fallu démontrer que le contrat de gestion avait pour objet une fin commerciale authentique. Le juge Heald en décida ainsi un motif que les services rendus par Norman Leon excédaient de beaucoup ceux que la compagnie de gestion devait fournir en vertu de son contrat de services. Les honoraires versés pour ses services ne pouvaient donc pas être attribués à la compagnie.

■ Le médecin et l'hôpital administré par une compagnie: Récemment encore, la Cour fédérale, division d'appel, décida dans l'affaire Campbell c. La Reine (79 STC 5203) de ne pas attribuer le revenu d'un hôpital privé constitué en compagnie au médecin qui en était le seul actionnaire et le principal employé.

Un médecin constitua une compagnie afin d'exploiter un hôpital privé selon la loi ontarienne. Le médecin facturait les clients personnellement mais remettait tous les revenus à la compagnie dont le rôle consistait essentiellement à gérer l'hôpital.

La Cour décida que la compagnie ne «pratiquait» pas la médecine et que son revenu lui était bien en propre. Le médecin dispensait les actes médicaux et remettait les revenus perçus à la compagnie qui en contrepartie rémuné-

rait le médecin selon les termes d'un contrat d'emploi.

■ Une compagnie de gestion pour des comptables: Finalement, en novembre dernier, la commission de révision de l'impôt décida dans l'affaire Louis-Yvan Morin c. MRN (79 DTC 866) que les honoraires payés par la société de comptables agréés à la compagnie de gestion constituait en une opération factice qui réduisait indûment l'impôt.

Après avoir passé en revue la jurisprudence, la loi et la doctrine, le commissaire Guy Tremblay en vint à la conclusion que la compagnie était «l'agent» de Morin et qu'à ce titre les revenus de la compagnie devaient être imposés entre ses mains, considérant qu'il était le principal actionnaire de la compagnie; qu'il en contrôlait l'administration; qu'il en était le principal employé; que la société de comptables envoyait les comptes aux clients; que la compagnie avait peu d'opérations, un système comptable très rudimentaire et aucun contrat écrit avec la société.

En conclusion, on peut retenir que la compagnie de gestion ou de service constitue une personne distincte de ses membres.

En tant qu'elle réponde à un objectif commercial véritable et qu'elle soit appuyée par les documents et formalités appropriés, la compagnie de gestion sera considérée comme un contribuable distinct et son revenu ne devrait pas être attribué aux actionnaires.

Nous verrons prochainement les formalités à suivre pour organiser une compagnie de gestion.

Québec investit \$8.5 millions dans Marine

MARINE Industrie poursuivra sa transformation au cours de l'année en cours avec des investissements de \$8.5 millions par le gouvernement du Québec dans la division hydro-électrique et des activités accrues dans le secteur de la fabrication des wagons où les ventes augmenteront de \$100 millions en 1980.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Yves Duhaime, à l'occasion d'une cérémonie officielle à Sorel afin de marquer la mise en place d'une deuxième ligne de montage qui créera quelque 500 emplois.

Cependant ce n'est que la semaine prochaine que le ministre fera le point sur les chantiers maritimes du Québec. On sait que l'arrêt des activités de construction navale à Marine Industrie entraîne au moins 700 mises à pied. Les derniers bateaux seront complétés à la fin du printemps.

Plus de 1.200 travailleurs devaient perdre leur emploi en raison de l'absence de commande mais un regain d'activités dans le secteur des wagons permet de récupérer quelque 500 travailleurs.

Egalement, M. Duhaime a annoncé la vente de trois des six navires Marindus à un groupe hollandais au prix de \$14.8 millions. Une société indonésienne détient une option d'achat sur les trois autres bateaux «panaméens». Ces derniers pourraient trouver preneur au cours des prochains mois.

La production de wagons par Marine Industrie atteindra un total de quelque 3.700 unités cette année, soit pratiquement le double du nombre prévu dans le plan de redressement adopté il y a moins d'un an.

Les ventes de wagons représentent un chiffre d'affaires d'environ \$185 millions. Il s'agit, par rapport à 1979, d'une augmentation d'environ \$100 millions.

Grâce à ses efforts de marketing, la division des wagons a réussi à obtenir cette année des contrats pour quelque 1.800 wagons sur le marché américain, ce qui représente pratiquement l'équivalent de la production totale de 1979 et un montant de l'ordre de \$90 millions.

Le lancement d'une deuxième ligne de montage hier correspond essentiellement à la mise en œuvre d'une mesure prévue dans le plan de redressement et qui visait trois fins:

■ profiter de la conjoncture favorable du marché américain;

Obligations

Baisse des cours et affaires modérées hier au marché canadien des obligations.

Le court terme a baissé de 20 cents. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces, ont perdu un point. Les titres des sociétés sont stables.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 14%.

Cours de l'or

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: Londres: \$477.50 (\$526.50); Paris: \$490.43 (\$513.59); Francfort: \$482.49 (\$502.49); Zurich: \$487.50 (\$524.00); Hong Kong: \$478.92 (\$531.74).

■ atténuer la baisse d'emplois provoquée par la diminution des activités dans la division navale en utilisant des ateliers navals inoccupés;

■ profiter d'une opportunité qui permette de réaliser à court terme des bénéfices intéressants par rapport aux investissements réels.

L'installation de la nouvelle ligne de montage, qui a nécessité des investissements de \$1.3 millions, permettra la création de 500 emplois additionnels tout en augmentant la participation de MIL sur le marché des exportations. La moitié de la production de cette année sera effectivement dirigée vers le marché américain.

Au cours des dix dernières années, la division des wagons a construit entre 600 et 1.900 wagons par année.

Au cours de l'année financière 1979, Marine Industrie a réalisé un chiffre d'affaires de \$199.5 millions.

La contribution de chaque division au volume des ventes de l'entreprise s'établit de la façon suivante: \$54.6 millions dans la division hydro-électrique et industrielle, \$83.5 millions dans la division wagons et \$57.3 millions dans la division navale. Les ventes de Forestel, une filiale de MIL, et certains autres revenus ont totalisé \$4.1 millions.

Les ventes réalisées en 1979 découlent principalement de la livraison de quatre turbines et trois alternateurs destinés à la Baie James, du montage de quatre groupes turbine-alternateur, de la fabrication de 1.910 wagons et de la livraison de deux cargos à une société maritime polonaise.

Le niveau d'activités très élevé qu'a connu l'entreprise l'an dernier a généré des bénéfices d'exploitation de \$15,025,000, après intérêts et amortissement des immobilisations, comparativement à \$1,253,000 en 1978.

Cependant, de ces bénéfices d'exploitation doit être déduit

un montant de \$18,184,000 correspondant aux pertes et aux provisions pour pertes sur les contrats en cours et sur les navires en exploitation. Ces provisions pour pertes (\$16,045,000) sont en majeure partie attribuables à la construction des quatre navires polonais, tandis que les pertes de l'ordre de \$2,139,000 s'appliquent à l'exploitation des navires panaméens en dépit des subventions gouvernementales.

Compte tenu de ces pertes importantes applicables à des contrats spécifiques, l'année financière 1979 s'est soldée par une perte de \$3,159,000 comparativement à \$24,642,000 en 1978.

Les prévisions budgétaires pour l'année en cours, a ajouté M. Duhaime, laissent entrevoir un chiffre d'affaires record de l'ordre de \$338 millions, soit environ \$60 millions dans la division hydro-électrique, \$187 millions dans la division wagons, \$85 millions dans la division navale et un montant de \$6 millions pour Forestel et certains autres revenus spécifiques.

Les principales activités prévues sont la fabrication de trois turbines et de trois alternateurs pour la Société d'énergie de la Baie James, le montage de huit groupes turbine-alternateur, la fabrication de 3.700 wagons et la livraison des deux derniers navires à la Pologne et de deux traversiers à la Société des Traversiers du Québec.

Les activités des divisions hydro-électrique et wagons devraient permettre à MIL d'enregistrer un profit en 1980. La réalisation de ces profits est impérative pour l'entreprise si elle veut rétablir son fonds de roulement et son avoir des actionnaires à un niveau compatible avec les investissements prévus en 1980 et 1981.

ADMINISTRATEURS - ZURICH VIE



Robert L. Vachon



Paul D. McGarry

La Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-Vie annonce la nomination à son Conseil d'administration de Messieurs Robert L. Vachon, M.A. et Paul D. McGarry.

M. Vachon est président du Conseil d'administration de Le Groupe Christie Ltée, Direct Film Inc., Forano Ltée, ancien président de La Fondation de Recherche en Administration de l'Université de Sherbrooke et gouverneur à vie de la Faculté d'Administration, Université de Sherbrooke. Il est aussi administrateur de Royfund Ltée, la Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières (SQUIP), Raffinerie du Sucre de Québec, Hôpital Ste-Justine, Groupe Commerce, Barbecon Inc., Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ), et de nombreuses autres compagnies.

M. McGarry est Vice-Président Général de Zurich Vie du Canada et sa nomination vient après l'acquisition d'une vaste expérience au niveau du siège social et des succursales tant en assurance-vie ordinaire qu'en assurance collective.

Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-Vie est membre du groupe mondial Zurich, qui a un revenu annuel dépassant \$4.2 milliards.

CANTRAKON: LE CENTRE DE CONFÉRENCES QUI VIT!

De nos jours, le monde des affaires préfère Cantrakon. Nanti d'une technologie avant-gardiste dans le domaine des réunions et d'experts qui en assurent le fonctionnement, Cantrakon a la solution à tous les problèmes.

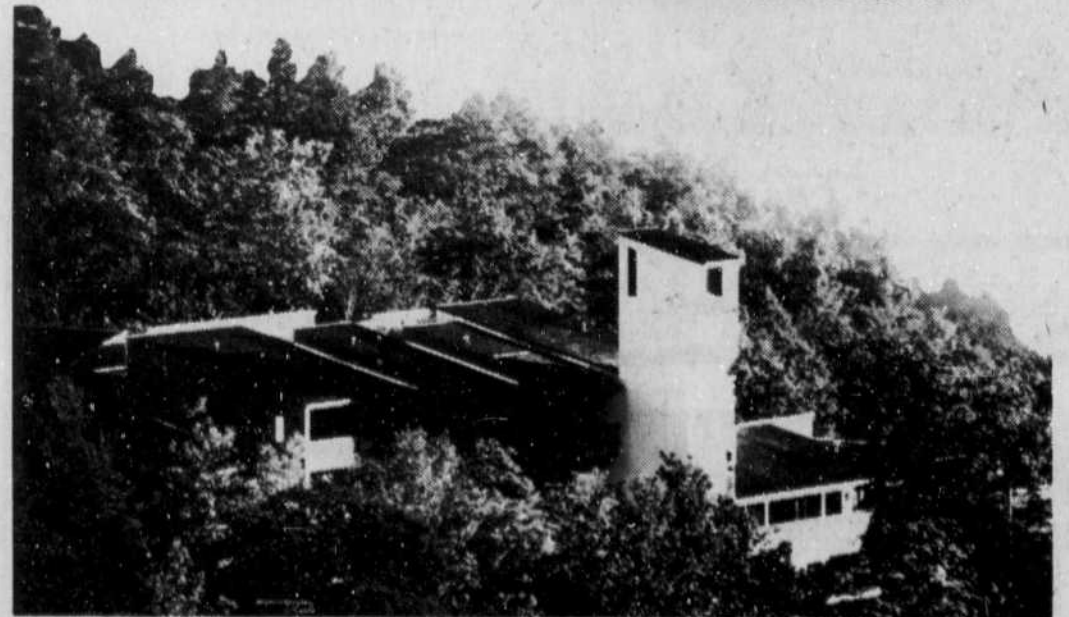
Les magnifiques montagnes de la Gatineau, au Mont Ste-Marie (55 milles au nord de Hull-Ottawa), servent de site enchanteur à Cantrakon qui offre un gîte remarquable et toute une gamme de loisirs pour chacune des saisons.

La personne avisée dont le travail est de projeter des réunions appréciera vivement

la diversité et la qualité qu'offre ce centre de conférences retiré mais complètement aménagé. Avant de planifier votre prochaine réunion ou séance de formation, renseignez-vous sur nos tarifs hors-saison. Téléphonez à nos conseillers

à Montréal:
Marie Claire Boucher 514-871-9854
au Mont Ste Marie:
Donna Hunter 819-467-5200

Cantrakon
Lac Ste Marie, Québec J0X 1Z0



Les Centres Canadiens de Formation et de Conférences Inc

LABRADOR MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED

DIVIDENDE NO. 76

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN DIVIDENDE RÉGULIER DE soixante et cinq cents (65¢) par action a été déclaré sur le capital-actions de la Compagnie, payable le 23 mai 1980 aux membres inscrits à la clôture des affaires le 25 avril 1980.

Par ordre du Conseil
W.F. White
vice-président & trésorier
10 mars 1980
Toronto, Ontario

Les Trois Tilleuls
Restaurant Français

Ouvert tous les jours à midi
Fermé lundi

SUR SEMAINE
TABLE D'HÔTE LE MIDI

SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
(Transcanadienne sortie 112)

RESERVATIONS: 584-2231

Une compagnie du groupe Prenor.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Que. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

5 ANS

13 1/2%

INTÉRÊTS ANNUELS

- Intérêts semestriels: 13 1/4%
- Intérêts trimestriels: 13%
- Intérêts composés: 13%
- Intérêts mensuels: 12 3/4%

- Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
- Taux sujets à changements sans préavis

Vols directs vers Washington avec Delta

Grâce à des vols l'après-midi ou en soirée... seulement une escale et vous êtes à l'aéroport national de Washington, près du centre-ville. Vous pouvez aussi choisir d'autres vols Delta qui vous conduiront vers l'aéroport international Baltimore Washington. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

Le Pavillon de l'Atlantique



Cette semaine...

Saumon poché (rouge)
frais, du Pacifique
sauce hollandaise

Table d'hôte complète pour dîner d'affaires

Soupe aux Palourdes
ou
soupe du jour
salade Pavillon
ou
légumes frais du jour
Desserts délectables
thé - café

Voilà une des nombreuses spécialités de poissons et fruits de mer offerte tous les jours

Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

Les marchés financiers réagissent vivement au plan Carter

L'or dégringole, le dollar s'envole

WASHINGTON (AFP) — Les marchés financiers ont vivement réagi, hier, au renforcement du contrôle du crédit, un des deux volets du plan anti-inflation annoncé en fin de semaine par la Maison-Blanche.

L'autre volet, constitué par une réduction des dépenses fédérales pour équilibrer le budget et la création d'une taxe sur les importations de pétrole, a continué à susciter des réactions passablement mitigées dans les milieux économiques.

Suivant l'exemple donné par les marchés européens, le dollar a en effet vivement progressé, hier dès l'ouverture

du marché de New York, cependant que l'or subissait un recul important et que les cours des valeurs à Wall Street fléchissaient sensiblement.

Le dollar a fermé à New York notamment à 1.97 deusmark contre 1.8935 vendredi en clôture et 1.8993 lundi dernier. L'or, de son côté, a clôturé à \$471.5 l'once contre respectivement \$526 et \$591 vendredi et lundi derniers.

En revanche, les opérateurs américains n'ont pas paru très impressionnés par les mesures annoncées par la Maison-Blanche. La bourse de Wall Street a connu hier l'un de ses plus mauvais jours, l'indice

dow-jones des valeurs industrielles perdant 23.04 points pour s'établir à 733.65. Les cambistes craignent en effet que la fermeture du robinet des crédits ne plonge l'économie dans une récession aggravée par les effets d'une inflation omni-présente.

En Europe, le dollar a clôturé hier à Londres avec de nouveaux progrès allant pour la journée de 1.3% par rapport à la livre sterling à 2.3% par rapport au mark et au franc français bien que les banques centrales, principalement celles d'Allemagne, de Suisse, du Japon et d'Angleterre aient multiplié leurs interventions en cours d'après-midi pour essayer d'arrêter sa hausse.

Parallèlement, le métal jaune a cédé 51 dollars à Londres, l'once revenant à \$479 dollars. Depuis son record historique du 21 janvier dernier (860 dollars), l'or aura ainsi perdu 44% de sa valeur. Ce mouvement s'est vérifié avec des écarts généralement plus réduits sur l'ensemble des places.

Cette chute du métal fin qui a commencé au début du mois est directement liée à l'envolée des taux d'intérêt. Le «prime rate» (taux de base) atteint le seuil encore inégalé de 18.5% et on s'attend sur les marchés financiers à ce qu'il soit porté incessamment à 19%.

Avec de tels taux, les détenteurs de capitaux flottants

préfèrent abandonner leurs positions spéculatives sur les métaux précieux et les matières premières (on assiste à la même débacle sur les cours de l'argent, du cuivre, etc...) pour se reporter sur les emprunts libellés en dollars (bons du trésor américains notamment).

Ces placements ont donc un effet mécanique à la hausse sur le dollar, alors que les pays du Golfe ont recommencé à constituer leurs réserves en dollars. En outre, les mesures Carter, même si elles sont jugées insuffisantes pour juguler l'inflation, semblent donner suffisamment de garanties aux marchés financiers qui estiment que de toute façon, les

taux d'intérêt actuellement proposés par les États-Unis seront nettement supérieurs à la dépréciation de sa monnaie, du moins pendant les prochains mois.

À ce sujet, le principal conseiller économique du président Carter, M. Charles Schultze, a déclaré hier que le taux d'inflation aux États-Unis restera encore très élevé au cours des prochains mois, mais devrait fléchir par la suite et s'élever pour l'ensemble de l'année en cours, entre 11.3 et 12% contre 13.3% l'an dernier. En 1981, il devrait être de l'ordre de 9%.

M. Schultze a fait cette déclaration devant la Commission économique mixte du Congrès qui a commencé hier, parallèlement à la commission bancaire du Sénat, un examen approfondi du programme anti-inflation du président Carter.

M. Schultze a indiqué encore que le gouvernement avait légèrement révisé en hausse ses estimations du produit national brut pour 1980 et 1981. Celui-ci, a-t-il dit, devrait, faire ressortir une baisse de 0.5% cette année (contre une baisse de 1% prévue fin janvier) et une hausse de 2% (contre 3%) l'an prochain.

Réaction hostile du Sénat au plan Carter

WASHINGTON (AFP) — La commission bancaire du Sénat s'est montrée hostile hier au plan anti-inflation du président Carter.

M. William Proxmire (Démocrate — Wisconsin) a notamment déclaré que ce plan était «plus faible que prévu» et regrette qu'il écarte tout contrôle obligatoire des prix et des salaires.

Cette commission, la première du Congrès à commencer l'étude du nouveau plan présidentiel, a entendu hier M. Alfred Kahn, président du Conseil de stabilisation des prix et des salaires.

M. Kahn a repris devant la

commission les arguments développés par le gouvernement pour justifier les nouvelles mesures anti-inflationnistes. Il a souligné que «les Américains n'ont pas d'autre choix que d'accepter une réduction temporaire de leur standard de vie».

Mais d'une manière générale, le sentiment prévaut dans les milieux américains compétents que l'aspect budgétaire du plan de M. Carter est pour l'instant essentiellement politique et psychologique.

Le seul élément véritablement positif de ce plan est constitué, ajoute-t-on, par les mesures prises par la «Fed» pour renforcer le contrôle du crédit. Ces mesures apparaissent toutefois modestes à de nombreux experts.

La presse spécialisée n'est pas particulièrement tendre pour M. Carter et son nouveau plan, que le Wall Street Journal qualifie d'«expédient politique».

S'en prenant tout particulièrement à la création d'une nouvelle taxe sur le pétrole, le quotidien du monde des affaires souligne que l'augmentation de la fiscalité — qu'il compare à une nouvelle dose d'arsenic — semble être le seul remède que connaisse M. Carter en cas de difficultés quelconques.

Le Journal of Commerce, de son côté, décrit le plan présidentiel comme «un diner politique à la fortune du pot» et ajoute: «Ce qu'il aurait fallu, ce sont des coupes sombres dans le budget pour permettre d'encourager, par des réductions d'impôts, l'épargne et l'investissement».

Certains dirigeants de grandes sociétés ont d'autre part exprimé l'opinion que le plan du président Carter risque de s'avérer suffisant pour juguler la montée de l'inflation.

Le président de l'Association des banquiers américains, M. C.C. Hope, a toutefois estimé qu'il devrait ralentir la hausse de l'inflation vers la fin de l'année.

Quant à l'économiste de renom John Kenneth Galbraith, il a regretté que M. Carter n'ait pas eu recours au contrôle obligatoire des prix et des salaires et n'ait pas relevé les impôts sur les produits de luxe.

Enfin, le président Carter s'est félicité des premières réactions des marchés internationaux et lancé un appel au sacrifice pour vaincre cet «ennemi invisible».

Dans un discours prononcé à Washington devant une association nationale de maires et élus locaux, le président Carter a estimé que son «message a été reçu». «Les premières indications en provenance des marchés internationaux sont

encourageantes», a-t-il ajouté, notant que l'or était en baisse et que le dollar s'était renforcé.

Un budget en équilibre ne peut seul arrêter l'inflation, a reconnu le président Carter. Mais il a estimé que cette «pilule sans sucre, ce remède fort et amer» était indispensable pour lutter contre l'inflation.

«Le monde nous regarde pour voir ce que nous sommes devenus, a-t-il ajouté. Il se demande si nous sommes capables de prendre nos responsabilités et d'accepter notre part de sacrifices».

Le président n'a pas caché aux responsables des grandes villes américaines que l'avenir serait sombre: «les réductions budgétaires qui seront annon-

cées à la fin du mois affecteront tout le monde, a-t-il dit. Ce sera la première fois que nous serrerons vraiment notre ceinture depuis la seconde guerre mondiale, quand nous nous battions contre le fascisme».

«Le temps des promesses» n'est plus, a-t-il ajouté. «Maintenant est venue l'époque des sacrifices».

Steinberg fait l'acquisition des Hypermarchés

Steinberg a fait l'acquisition, par l'entremise de filiales, de trois magasins Hypermarché du Groupe Oshawa (The Oshawa Group Limited). L'achat annoncé hier par le président de Steinberg, M. Jack Levine, entre en vigueur, immédiatement. Il s'agit des magasins situés à Laval, Square Décarie et Ste-Foy. Un quatrième magasin situé à Sherbrooke, fera aussi partie de cette transaction dès que certaines formalités d'ordre juridique auront été réglées.

M. Levine a déclaré que l'achat a été fait parce que l'emplacement et la dimension de ces établissements répondaient aux critères du programme actuel d'expansion de Steinberg. Il a ajouté que Steinberg exploitera les magasins sous le nom d'Hypermarché et gardera tous les employés de magasin à leur poste respectif.

M. Barry Perzow, vice-président et directeur général d'Hypermarché, a pour sa part déclaré que les récentes montées en flèche des prix des terrains, de la construction et des installations avaient pratiquement rendu impossible toute expansion sérieuse de ce type de magasin pour sa compagnie, et que les établissements actuels pourraient être exploités avec plus de succès dans le cadre d'une chaîne de supermarchés importante.

gislan L.TÉE/LTD

SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES

**GESTION IMMOBILIÈRE
EDIFICE RESIDENTIEL, COMMERCIAL
ET INDUSTRIEL**

15 ouest, Notre-Dame, suite 202, Vieux Montréal, Qué., H2Y 1S5

Tél.: (514) 282-9166



PEUGEOT

**VENTE
des voitures
de la direction**

'79 604SL

Toit ouvrant électrique, sièges en cuir, peinture vernie, stéréo, essuie-projecteurs, 18,800 km.

'79 604SL

Toit ouvrant électrique, sièges en cuir, peinture vernie, stéréo, cassette, 16,500 km.

'79 604SL

Toit ouvrant électrique, peinture vernie, boîte manuelle 4, stéréo cassette, 12,800 km.

'79 504SL

Automatique, peinture vernie, stéréo, 8,500 km.

'79 504SL

Diesel, automatique, radio, 6,100 km.

'79 504SL

Automatique, peinture vernie, stéréo, 14,400 km.

Balance de garantie

ROGER

4269 ouest, Ste-Catherine

932-2925

Le plus important
concessionnaire Peugeot
au Canada

**Le printemps et les
fleurs à l'année**

Les Atriums

Les Atriums

Les Atriums

Les Atriums

Édifice à bureaux
870 de Maisonneuve Est
32,000 p.c. par étage
Disponible: Mai 1980
Carrefour du métro
Charlotte Garnier
845-6590
842-3838

Communications informatiques.

GCI, c'est le sigle du Groupe des communications informatiques du Réseau téléphonique transcanadien.

Le GCI conçoit des systèmes de transmission de données et en assure le bon fonctionnement.

Non seulement le GCI construit-il des systèmes et les met-il en place, mais encore il achemine les communications et, toujours à la fine pointe du progrès technologique, il répond de la gestion des réseaux de ses clients pour satisfaire tous leurs besoins en matière de téléinformatique.

**Ressources précieuses
d'un océan à l'autre**

- compétences reconnues dans tous les domaines de la téléinformatique
- équipes multidisciplinaires pour les systèmes les plus perfectionnés
- spécialistes pour les systèmes plus modestes

**Gamme complète
de services**

- équipements et services standards

- systèmes conçus selon les besoins de l'utilisateur
- planification et étude de systèmes
- conception et mise sur pied de systèmes
- spécialistes de la transmission de données
- recherche de solution sur les lieux
- guides techniques complets
- formation des usagers
- maintenance des réseaux et des terminaux

**Gestion de réseau
sophistiqué**

- système intégré de vérification
- centres d'exploitation des systèmes répartis dans tout le Canada
- groupe des supports techniques (Datec)
- recherche documentaire informatisée pour correction rapide de pannes

**Le GCI, chef de file
de renommée
internationale**

- centres de formation et de perfectionnement des employés

- colloques et cours destinés à sa clientèle
- en liaison étroite avec les groupes de recherches les plus prestigieux.

**Les communications
informatiques
d'aujourd'hui et de
demain**

Nous sommes de notre temps, nos réalisations en témoignent: systèmes de transmission numérique, multiplexage numérique, commutation par paquets, terminaux intelligents. Nous serons là demain.

**Pour plus de renseignements,
demandez
le Zénith 33000.**

**Le Groupe des
communications
informatiques**

Bell Canada

Réseau téléphonique transcanadien

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Un nouveau chef

Les libéraux de la Nouvelle-Écosse seront appelés le 6 juin à se choisir un nouveau chef, lors d'un congrès au leadership qui se déroulera à Halifax. Le président du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, M. Al Abraham, a annoncé hier la tenue de ce congrès qui réunira quelque 1.000 délégués pour choisir un successeur à M. Gerald Reagan, ex-premier ministre de la province qui a été élu le 18 février député de Halifax et à qui le premier ministre, M. Trudeau, a confié le portefeuille du Travail. M. Reagan est également ministre d'État aux Sports. M. Reagan a été élu dans la circonscription qui avait longtemps été celle de M. Robert Stanfield, ex-leader du Parti conservateur. Jusqu'à maintenant, pas un seul candidat n'a fait connaître son intention de briguer les suffrages à la succession de M. Reagan, mais plusieurs de ses collègues du Parti libéral ont manifesté leur intérêt dans cette course, dont M. Vince MacLean, ex-ministre des Terres et Forêts dans le cabinet de M. Reagan, M. MacLean représente à Halifax la circonscription de Cap Breton Sud.

■ Grands mercis

Les faux passeports canadiens qui ont permis à six diplomates américains de fuir Téhéran en février ont été retournés au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, avec une note de remerciements du gouvernement des États-Unis. C'est ce qu'a révélé l'ex-ambassadeur du Canada à Téhéran, M. Ken Taylor, lors d'une entrevue qu'il a accordée à un quotidien de Toronto. M. Taylor a précisé que les 25 ressortissants iraniens qui étaient à l'emploi de l'ambassade du Canada à Téhéran recevaient encore un salaire régulier d'Ottawa et qu'ils avaient été informés que l'ambassade rouvrirait ses portes dès que les otages américains seraient libérés. Ces employés, a expliqué M. Taylor, n'ont jamais su que nous hébergions des Américains.

■ Une loi à revoir

Le Conseil des ministres de l'Alberta vient d'ordonner une révision complète de la loi sur la protection de l'enfance et de la loi régissant le fonctionnement des institutions hébergeant les enfants. La décision du cabinet de M. Lougheed, qui a été rendue publique hier, explique que le ministre des Affaires sociales, M. Bob Bogle, a nommé une commission de trois membres à la suite de la publicité qui a entouré dernièrement les traitements dont auraient été victimes les enfants traités dans une institution de Peace River pour handicaps mentaux et dans une résidence d'Edmonton pour jeunes délinquants.

■ 168 heures de protestation

Un groupe de jeunes Canadiens d'origine ukrainienne ont commencé hier une manifestation qui doit se prolonger durant une semaine devant l'ambassade de l'URSS à Ottawa pour protester contre la détention de Youri Shukhevych, un Ukrainien de 45 ans qui a passé 28 années de sa vie dans des camps de détention depuis l'âge de 14 ans.

Le Comité d'action sur le statut de la femme croit que la récession nuira d'abord aux femmes

OTTAWA — Le Comité national d'action sur le statut de la femme, qui a fait ses représentations annuelles auprès du gouvernement fédéral, craint que la récession économique ne rende la vie beaucoup plus difficile pour les femmes au cours de la prochaine décennie.

Ces inquiétudes ont été exprimées hier en présence de M. Lloyd Axworthy, qui a charge à la fois du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du dossier sur le statut de la femme dans le gouvernement Trudeau.

Selon les porte-parole de ce regroupement féminin, le ministre s'est montré beaucoup plus optimiste qu'elles quant aux possibilités d'emploi que s'offriront aux femmes au cours des prochaines années. M. Axworthy a particulièrement fait valoir les possibilités d'emploi qui existent dans les provinces de l'Ouest.

La présidente du groupe, Mme Lynn McDonald, bien que satisfaite de cette première réunion avec M. Axworthy, a noté que le ministre était plus optimiste que les femmes. Le comité national d'action a peur que la récession économique qui aura nécessairement des répercussions sur la création d'emplois frappe d'abord et plus durement les femmes, qui recherchent toujours l'égalité sur le marché du travail.

Le Comité national d'action sur le statut de la femme déplore qu'il n'y ait pas eu de progrès sensible quant à l'égalité des salaires. Il note par exemple qu'un concierge mâle gagne plus cher qu'une opératrice au plus haut niveau de l'échelle salariale chez Bell Canada.

Il considère que les deux niveaux de gouvernement devraient conjurer leurs efforts pour mettre au point une stratégie de développement industriel en vue de créer des

jobs pour la main-d'œuvre féminine.

Mais comme il s'agit d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau ministre, qui a lui-même demandé à s'occuper du dossier sur le statut de la femme, le Comité national n'a pas voulu se montrer très

pressant hier mais il a prévenu qu'il pourra adopter une attitude bien différente dans quelques mois ou dans un an, s'il ne sent pas une volonté politique bien définie de s'attaquer aux divers problèmes qui préoccupent les femmes.

Au cours de cette séance de

lobbying à Ottawa, les 200 femmes qui représentent une grande variété d'association féminines à travers le Canada ont fait savoir que le militantisme de leurs membres devient plus vigoureux et qu'il faudra une action concrète à propos de plusieurs revendications devenues traditionnelles

concernant notamment l'avortement, le viol, le divorce, la femme indienne, etc.

«Nous sommes encore une majorité traitée comme une minorité», ont dit certaines d'entre elles hier en notant que le Secrétariat d'État n'a qu'un budget de \$700.000 pour les programmes féminins.

Le Comité national d'action sur le statut de la femme a aussi rencontré hier des représentants des partis d'opposition, des fonctionnaires du Secrétariat d'État et du ministère de la Justice, en plus d'être reçu par le président de la Commission des droits de la personne, M. Gordon Fairweather.

De nouveaux locataires du Château Esplanade sont privés de chauffage

Après ceux de la section nord, c'est maintenant au tour des locataires de la section sud du Château Esplanade, y compris une dame âgée de 80 ans, d'être privés de chauffage parce que la fournaise n'est plus alimentée en huile.

«Depuis le début de l'hiver, à tous les mois, nous manquons de chauffage durant environ une semaine; cette fois-ci, ça remonte à mardi dernier, et l'unique moyen de se procurer un peu de chaleur, c'est d'ouvrir le fourneau de la cuisinière à gaz», relate Danielle Frenette, une jeune travailleuse habitant ce complexe domiciliaire de la rue Esplanade, au sud de Mont-Royal.

La dame âgée, qui habite seule un logement au 2^e étage, est particulièrement affectée puisqu'elle est malade. Le rez-de-chaussée est vacant, et le froid entre librement par des fenêtres qui y ont été défoncées. Comme elle est locataire du même appartement depuis 25 ans, elle ne veut pas quitter, ajoutant qu'elle veut être là quand ses enfants lui téléphoneront.

«Je crois que ça la tuerait d'être obligée de déménager», commente Mlle Frenette. «Mais ce qu'il y a de plus

frustrant dans cette affaire-là, c'est qu'on ne peut jamais rejoindre la personne responsable pour se plaindre de nos difficultés.

«J'ai d'abord averti le concierge, lui-même privé de chauffage, et il m'a renvoyée à la compagnie Château Esplanade. Là, on m'a référée au comptable qui reçoit nos chèques mensuels. Ce dernier m'a cependant dit qu'il ne pouvait absolument rien faire, et que c'était impossible pour moi de me plaindre au propriétaire parce qu'il n'avait pas la permission de me donner son nom.»

La douzaine de locataires affectés dont quelques-uns avec des enfants, ont eu droit à un léger répit en fin de semaine. De l'huile fut en effet livrée dans la soirée de vendredi dernier, mais dès le lendemain soir, il n'y en avait plus, entraînant une autre panne de chauffage.

Tous les locataires de la section sud bénéficient d'un bail mensuel. L'édifice étant éventuellement voué à être rénové. Aucune directive ne leur a cependant été signifiée par le propriétaire à l'effet que l'entente était terminée.

L'édifice, qui compte une

centaine de logements dont une quinzaine seulement sont encore habités, a été acheté il y a un an et demi par un groupe d'investisseurs anonymes. Ils avaient apparemment l'intention de le rénover en se prévalant du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à cet effet.

Les quatre locataires survivants de la section nord, qui bénéficient d'un bail annuel, ont été affectés par une panne d'huile dès les premiers jours d'octobre 1979. Après une série de démêlés judiciaires dont certains ne sont, toujours pas terminés, la ville de Montréal obtenait une injonction permettant le rétablissement du chauffage et de l'eau chaude, au début de janvier. Les travaux furent alors effectués aux frais du Château Esplanade.

Le Comité logement Saint-Louis a accusé les propriétaires de vouloir expulser les locataires par tous les moyens afin, une fois les rénovations complétées, de pouvoir louer à des prix beaucoup plus élevés. Selon le Comité, toutes sortes de difficultés, surtout d'ordre financier, auraient jusqu'ici retardé la mise en marche des travaux.



Le ministre ontarien de l'Éducation, des collèges et des universités, Mme Bette Stephenson, a reçu hier en pleine figure une tarte à la crème, ce qui ne l'a pas empêchée de continuer l'allocation qu'elle donnait aux étudiants de l'université de Waterloo. Le coupable a été appréhendé. (Photolaser CP)

VACANCES SETA-VOYAGES

ATHÈNES, GRÈCE — ABC

Coût par personne de Montréal à Athènes et retour par Air Canada

Départs les dimanches

Prix en \$ Cdn.

Dates de retour

2 sem. 4 sem. 6 sem. Prix

11 mai 26 mai 9 juin 23 juin \$709

25 mai 9 juin 23 juin 7 juillet 709

9 juin 23 juin 7 juillet 21 juillet 819

22 juin 7 juillet 21 juillet 4 août 849

6 juillet 21 juillet 4 août 18 août 849

20 juillet 4 août 18 août 1 septembre 849

3 août 18 août 1 septembre 15 septembre 819

17 août 1 septembre 15 septembre 29 septembre 719

31 août 15 septembre 29 septembre 13 octobre 719

14 septembre 29 septembre 13 octobre 27 octobre 719

28 septembre 13 octobre 27 octobre N/A 719

12 octobre 27 octobre N/A N/A 699

Enfants de moins de 2 ans: occupent pas de siège et sont transportés gratuitement.

Enfants de moins de 12 ans: déduire \$50.00

Détenteurs d'un permis du Québec

861-0200 • 861-3906

Selon le docteur Helen Caldicott

Le vrai problème nucléaire: la course aux armements

«Le vrai problème nucléaire, ce n'est pas celui des centrales électriques mais celui de la course aux armements.

«Une guerre nucléaire durerait vingt minutes à peine. Elle effacerait toute vie humaine en Amérique du Nord et dans la majeure partie du monde. Voilà le vrai problème. Voilà la seule question importante. Voilà la seule véritable tragédie que nous devons éviter.

«Le reste est secondaire. Toutes nos activités quotidiennes sont secondaires même si elles nous tiennent tant à cœur. On n'ose pas y penser mais c'est réel quand même.

«Dans deux ans, il sera trop tard pour mettre fin à la course aux armements. Après, on sera à la merci de la moindre erreur humaine, du moindre incident technique.

Les missiles de croisière fabriqués en série et trop petits pour être recensés empêcheront toute nouvelle entente sur la limitation des armements. Les satellites nouveaux lancés en orbite prendront eux-mêmes, avec des ordinateurs, la décision de lancer nos fusées à la moindre alerte, réelle ou apparente.

Voilà l'essentiel, quant au ton et quant au contenu, de la conférence de presse qu'a donnée hier à Montréal le docteur Helen Caldicott, une des personnalités les plus en vue du mouvement australien qui a fait cesser les essais nucléaires français dans le Pacifique et qui milite pour la fermeture des mines d'uranium en Australie.

Invitée à Montréal par les départements de médecine familiale des universités de Montréal et McGill, par le service médical communautaire du Montreal General Hospital et par le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, le docteur Caldicott rencontre surtout des médecins afin de les sensibiliser aux effets médicaux des radiations nucléaires.

«La plupart des médecins refusent de réfléchir au problème des armements nucléaires, dit-elle, ce problème est trop politique à leurs yeux. Pourtant, une guerre nucléaire serait la pire catastrophe que l'humanité ait jamais connue... et qu'elle risque fort de ne jamais plus connaître par la suite: elle aura disparu.

«Quand on y songe, pourtant, à quoi servent tous nos efforts de lutte contre le cancer, nos efforts de médecine préventive ou de périnatalité alors que l'escalade des armements nucléaires rend la disparition même de l'humanité de plus en plus probable?»

Mme Caldicott se dit de plus en plus inquiète de constater les perspectives à courte-vue des dirigeants politiques américains ou canadiens et l'hu-

meur de plus en plus belliqueuse et naïve de la population nord-américaine à la suite des incidents d'Iran ou d'Afghanistan.

A ses yeux, il n'y a pas de solution facile à la course aux armements. Cela prendrait, dit-elle, «une véritable révolution pour la survie» de la part de l'ensemble de la population.

Chose certaine, dit-elle, la course suicidaire aux armements devrait être la dernière alternative et il faudrait explorer toutes les autres techniques de relations internationales basées sur la confiance réciproque avant de miser sur les armements. Personne ne peut plus gagner une guerre nucléaire, soutient-elle, en énumérant tous les impacts planétaires d'un affrontement de ce type.

Invitée à commenter l'attitude agressive de l'URSS, Mme Caldicott a répliqué que le citoyen américain a beaucoup de difficulté à se placer dans la peau d'autrui. «Si j'étais soviétique et si je voyais les Américains déployer des missiles Cruise et des Pershing II, si je les voyais former la déstabilisation sur tout mon flanc sud et conclure de nouveaux traités militaires avec la Chine, j'aurais moi aussi beaucoup de difficulté à faire confiance aux États-Unis», a-t-elle conclu.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial. Pour informations: **Swissca Incorporée 866-9237**

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic

ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGill

Montréal H3G 1X5 934-0272

الوكالة العربية للإعلان

Agence Arabe de publicité

SPECIALISTE EN COMMUNICATION AVEC LE MONDE ARABE

Traduction du français et de l'anglais vers l'arabe et vice-versa.

Composition arabe.

10935, Jeanne Mance

Montréal, P.Q. H3L 3C7

(514) 331-5550

MACHINES À ÉCRIRE

reconstruites, modèles récents

UNDERWOOD TM \$185.

OLIVETTI 88 \$130.

Reg. SPEC.

Editor 4: \$990. \$630.

Editor 3: \$725. \$425.

Portative neuve \$129.50

Quantités limitées

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC

7035 av. du Parc, Mt

270-1141

OUVERT SAMEDI MATIN

ANNONCE

DANS LE DEVOIR,

QUELQU'UN VOUS LIRA

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

L'HÔPITAL ST-VINCENT D'OTTAWA

(un hôpital pour maladies à long terme de 540 lits dont 50 en réadaptation et affilié à l'Université d'Ottawa) recherche des nouveaux membres pour son

ÉQUIPE DE RÉADAPTATION

TRAVAILLEUR SOCIAL EN CHEF

Un travailleur professionnel senior qui a déjà un répertoire de connaissances en administration et expérience clinique, pour diriger d'une façon créative un service toujours grandissant. Le(a) candidat(e) devrait être bilingue et posséder une maîtrise en service social et au moins 5 à 10 années d'expérience dans le domaine hospitalier.

TRAVAILLEUR SOCIAL

Pour seconder le chef de section dans le développement des différents programmes et l'établissement de bonnes relations avec les familles et les agences. Le(a) candidat(e) devrait posséder un bachelier en service social, au moins 5 années d'expérience et une expertise en communications. Les personnes bilingues auront la préférence.

ERGOTHÉRAPEUTE

Un thérapeute, enthousiaste et innovateur qui participera au développement des programmes de réadaptation et de gériatrie. Le(a) candidat(e) devra être membre de l'Association des Ergothérapeutes Canadiens. Les personnes bilingues et qui ont de l'expérience auront le premier choix.

Faire parvenir votre résumé complet à:

Service du Personnel

Hôpital St-Vincent

60, rue Cambridge

Ottawa, Ontario K1R 7A5

Mauvais cuisinier

Il faisait sauter ses champignons à la dynamite

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

Conférence

sur le thème:

Deux langues, deux cultures: deux lois

mardi, le 18 mars à 20:00 au Pavillon 3200, salle 3225, 3200, rue Jean-Brillant

Invités: Me Daniel Jacoby, directeur des Affaires législatives, ministère de la Justice

M. Michel Sparer, Conseil de la langue française

Me Pierre A. Côté, professeur à la Faculté de droit, Université de Montréal

M. Jean-Claude Gamar, professeur à l'École de traduction, Université de Montréal

Entrée: 5 \$

Étudiants: entrée libre

Université de Montréal

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

André Poupart

343-5863



CENTRE HOSPITALIER EN VOIE D'EXPANSION

recherche

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

L'établissement:

Procure des soins spécialisés de courte durée à sa clientèle.

Possède un département de santé communautaire et une clinique externe de psychiatrie orientée vers la communauté.

Projet de construction en voie de réalisation.

Milieu dynamique.

Le Poste: Responsable de la direction du service des finances, des achats, de la préparation du budget et du contrôle des dépenses et des systèmes de gestion relatifs aux activités dont il assume la responsabilité.

Le Candidat:

Minimum de deux (2) années d'expérience dans un poste de gestion.

Posséder un diplôme de C.A. ou C.G.A.

Capacité de conceptualisation et sens de l'organisation.

Expérience en milieu hospitalier préférable.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre Hospitalier de Valleyfield

245 rue Salaberry

Valleyfield, Qué. J6S 4V9

avant le 28 mars 1980, à 17 h 00.

Gabor Szilasi: l'homme et son milieu

par René Viau

La photographie Gabor Szilasi habite Westmount. Il lit *Parachute*, possède une peinture de Louis Jacques et des sculptures africaines. Pho-

tographe photographié, c'est l'une des images de la série *Portraits intérieurs* qui est, ici, décrite. Gabor Szilasi nous offre, dans la vingtaine d'œuvres de cette série, des photographies couleurs du

cadre physique habité par la personne dont le portrait est juxtaposé en noir et blanc. Ici, une étrange relation entre l'avisoir et l'être se devine dans ces images aux implications sociologiques évidentes. On y

verra des artistes, des gens ordinaires, des adolescents, des gens du troisième âge... dans leur milieu de vie qui ne ressemble en rien à celui d'une revue de décoration où d'un catalogue d'un grand magasin.

Le photographe s'insinue chez ces gens, complétant et révélant d'une manière intime, tant le caractère de la personne que les faits sociaux dépassant le fait humain.

C'est là une des quatre séries de photographies que nous présente Gabor Szilasi au Musée d'art contemporain jusqu'au 13 avril. Préoccupé par l'intégration des personnages à leur environnement quotidien, Gabor Szilasi a réalisé, dans sa série de portraits réalisés en 1979 et 1980, rejoint le sujet d'une façon directe. Il ne se fait jamais condescendant comme en témoigne ce portrait d'une Marie-Yvonne Kendergy évoquant les visions sans ménagements d'un Avedon.

La série *Abitibi* de 1979 illustre l'architecture résidentielle typique de cette région du Québec. La configuration austère des habitations simples et fonctionnelles correspond aux conditions d'existence qui prévalaient à l'époque de leur construction. Cette architecture «boomtown» est prise de front d'une façon schématisée que rehausse la couleur. Le photographe décrit le besoin des gens de «personnaliser» leur habitat et témoigne d'un art populaire naturel.

La série *rue Sainte-Catherine* de 1977 à 1979 exprime, avec évidence, l'attachement de Szilasi à la ville.

L'architecture de la rue principale de Montréal devient pour lui prétexte visuel d'une prise de conscience de l'espace urbain, de son fourmillement et de son dénuement total, de l'attrait du centre dense, en comparaison des zones périphériques mal articulées.

Originaire de la Hongrie, Szilasi s'installe au Québec en 1956 à l'âge de 28 ans. Son métier de reporter photographique lui permet très vite d'appréhender son milieu d'adoption. Il est particulièrement frappé par la confrontation de l'ancien et du moderne, du religieux et du profane. Concentrant ses activités dans les régions rurales, il produit en 1970 un essai photographique sur la région de Charlevoix et l'île aux Coudres. En 1973, ce sera au tour de la Beauce et en 1976 de la région du Nord-Ouest.

«Nous sommes mis en face d'un milieu en transition où la figure géante de Mr. Muffler et la statue de l'Ange Gardien partagent le même espace, où la télévision fabrique d'image contemporaine côtoie le crucifix dans la décoration intérieure», d'explique le photographe en marge de son exposition, ajoutant que, pour cette raison il importe de fixer par la photographie le monde tel qu'il apparaît présentement.

Les activités culturelles de loisir et les Québécois

Une étude sur le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir vient d'être déposée à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois. Les résultats partiels de cette étude commandée par le Service de la recherche du ministère des Affaires culturelles, furent publiés dans quelques journaux, notamment L'E

et les conclusions restent les mêmes.

Il en ressort que les Québécois présentent des disparités importantes dans leurs comportements, soit en regard des disciplines et manifestations culturelles, soit en regard du lieu de résidence, soit en regard de leur situation socio-économique. La participation de Québécois à des activités culturelles dépend en partie

de l'accessibilité physique de ces dernières. Mais le facteur le plus déterminant semble être le degré de familiarisation avec les disciplines, les équipements et les activités culturelles. Comme le soulignait LE DEVOIR en octobre dernier, l'enquête pourrait s'avérer un outil précieux pour rallier les commanditaires plus friands d'événements sportifs que de manifestations culturelles. On y apprend ainsi

que les événements sportifs qui intéressent 39% de la population sont à peine plus appréciés que les spectacles de musique populaire qui eux attirent 38% des Québécois. Au chapitre de la lecture, on note que les trois quarts de la population adulte lit régulièrement des journaux. Le pourcentage pour la lecture régulière de revues ou de livres est plus bas et ne dépasse pas le 56%

TÉLÉVISION

2 CFTM

- 8.55 Ouverture et horaire
- 9.00 En mouvement
- 9.15 Les 100 tours de Centour
- 9.30 Animaparc
- 9.45 Virginie
- 10.00 Passe-partout
- 10.30 Magazine-Express
- 10.45 psychologie avec Bertrand Roy, psychologue. «La femme et ses droits» avec Me. Marielle Barilou
- 11.00 Au fil de la semaine
- 11.15 Inv.: Sergio Leone. Il nous raconte comment il est venu au cinéma et nous parle de sa famille.
- 11.30 Les enfants du 47A
- 12.00 Papa, cher papa
- 12.30 Comédie réalisée par W.G. Stewart
- 12.30 Les couleuvres
- 13.30 Le téléjournal
- 13.35 Femme d'aujourd'hui
- 14.00 «St-Basile des Pays d'en Haut». Une visite dans un des plus beaux villages du Québec. St-Basile, dans le comté de Joliette
- 14.30 Cinéma
- 14.35 «L'homme à la juque rouge» (Allan 1968) — Policier réalisé par Harald Reinl, avec George Nader, Herbert Strass, Grit Bothe et Heinz Weib
- 16.00 Mordicus
- 16.30 Films documentaires réalisés par Louis Ricard
- 16.30 Les Pierrefeu
- 17.30 La vie secrète des animaux
- 17.35 «Le désert flottant». Le marécage Okefenokee est le terrain marécageux le plus varié et le plus riche de la nation américaine
- 18.00 Ce soir
- 19.00 Les arrivants
- 19.05 «1477». Les Irlandais
- 20.00 Race de monde
- 20.05 Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
- 20.30 J'aimais des sans toi
- 21.00 Téléroman de Guy Fournier
- 21.05 Télémag
- 21.10 Anim.: Pierre Olivier
- 22.00 L'âge de l'énergie
- 22.05 Série sur la fibre énergétique réalisée par Aimée Dania, Jacques Guay et Yves Plouffe. «Economies et échecs»
- 22.30 Le téléjournal
- 23.04 L'opinion
- 23.10 Téléjournal régional
- 23.15 Nouvelles du sport
- 23.27 La question
- 24.20 Cinéma
- 24.25 «Témoin à charge (Américain 1957)» — Film réalisé par Billy Wilder, avec Charles Laughton, Marlene Dietrich, Tyrone Power et Elsa Lanchester

10 CFTM

- 6.55 Horaire
- 7.00 Les p'tits bonhommes
- 7.30 Fantan Dé
- 8.00 Gringo et Cie
- 8.30 Le 10 vous informe
- 8.35 Bonjour le monde
- 10.00 Votre amie Suzanne
- 10.05 «Vos plantes». La nutrition. «Médicins de la santé»
- 11.15 Saturnin, le petit canard
- 11.30 Les p'tits bonhommes
- 12.15 Le 10 vous informe
- 12.30 Ciné-Quiz
- 12.35 «Mama Dolores» (Mexicain 1972) — Mélodrame réalisé par Tito Davison, avec Eusebia Cosme, Carlos Bracho, Blanca Sanchez, Manolo Bravo et Norma Lazareno
- 14.30 J'aimais des sans toi
- 14.35 «Comment se faire un budget»
- 15.30 Les services à communauté
- 16.00 Les Satellites
- 16.05 Les sorcières bien-aimées
- 17.00 Les mystères de l'ouest
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Les Tannants
- 19.30 Le clan Beaulieu
- 19.35 «Mid première» avec Marcel Marin
- 20.00 La conquête de l'Ouest
- 21.00 Hawaii 5-0
- 22.00 Shirley
- 22.30 Inv.: Jacques Antonin
- 23.15 Les nouvelles TVA
- 23.15 Sports au 10
- 23.25 La couleur du temps
- 23.40 Festival des films de comédie
- 23.45 «Au diable les anges» (Fr., All., 1967) — Comédie policière réalisée par Lucio Fulci, avec Lando Buzzanca, Heinz Rühmann et Jean-Claude Brialy
- 23.45 Dernière édition
- 1.15 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images
- 11.00 Reading, Math, Patrol, Write On
- 11.05 Émission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes
- 11.30 En compagnie de Sol, une émission pour les jeunes-anglophones qui désirent apprendre le français
- 12.30 Les Surmenés
- 12.35 Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais
- 13.00 Les Orléans
- 13.05 Passe-partout
- 14.30 Le marché aux images
- 15.30 Films documentaires
- 15.35 Les lundis de Pierre Nadeau
- 15.40 Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale
- 16.30 Destins du siècle

17.30 CFTM

- 17.30 Les grandes cités ou les mirages de l'urbanisme. Série de trois émissions qui analysent dans de nombreux domaines les faits marquants de notre siècle
- 18.00 La publicité au Québec
- 18.05 Les fabules de Lafontaine
- 18.10 «La grenouille et le bouffon» et «Le rat et l'huître»
- 18.30 On aura tout vu
- 18.35 À l'aide de films et de dessins animés, Suzanne Lévesque et Jean-Claude Fortin nous dévoilent les secrets de la science moderne
- 19.00 La période de questions
- 19.45 Débat sur la question référendaire
- 19.50 La diffusion des débats à l'Assemblée nationale, sur la question du Référendum
- 22.00 Questionnaire
- 22.05 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 22.10 Jean Sablon de France
- 22.15 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 23.00 Connaissance
- 23.05 Tété-Film
- 23.10 «Mettez sur la personne de la mer»
- 23.15 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 23.15 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 23.20 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 23.25 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 23.30 Société d'aujourd'hui
- 23.35 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 23.40 Midi première (variété)
- 23.45 Questionnaire
- 23.50 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 23.55 Jean Sablon de France
- 24.00 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 24.05 Connaissance
- 24.10 Tété-Film
- 24.15 «Mettez sur la personne de la mer»
- 24.20 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 24.25 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 24.30 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 24.35 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 24.40 Société d'aujourd'hui
- 24.45 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 24.50 Midi première (variété)
- 24.55 Questionnaire
- 25.00 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 25.05 Jean Sablon de France
- 25.10 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 25.15 Connaissance
- 25.20 Tété-Film
- 25.25 «Mettez sur la personne de la mer»
- 25.30 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 25.35 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 25.40 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 25.45 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 25.50 Société d'aujourd'hui
- 25.55 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 26.00 Midi première (variété)
- 26.05 Questionnaire
- 26.10 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 26.15 Jean Sablon de France
- 26.20 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 26.25 Connaissance
- 26.30 Tété-Film
- 26.35 «Mettez sur la personne de la mer»
- 26.40 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 26.45 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 26.50 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 26.55 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 27.00 Société d'aujourd'hui
- 27.05 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 27.10 Midi première (variété)
- 27.15 Questionnaire
- 27.20 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 27.25 Jean Sablon de France
- 27.30 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 27.35 Connaissance
- 27.40 Tété-Film
- 27.45 «Mettez sur la personne de la mer»
- 27.50 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 27.55 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 28.00 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 28.05 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 28.10 Société d'aujourd'hui
- 28.15 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 28.20 Midi première (variété)
- 28.25 Questionnaire
- 28.30 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 28.35 Jean Sablon de France
- 28.40 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 28.45 Connaissance
- 28.50 Tété-Film
- 28.55 «Mettez sur la personne de la mer»
- 29.00 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 29.05 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 29.10 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 29.15 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 29.20 Société d'aujourd'hui
- 29.25 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 29.30 Midi première (variété)
- 29.35 Questionnaire
- 29.40 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 29.45 Jean Sablon de France
- 29.50 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 29.55 Connaissance
- 30.00 Tété-Film
- 30.05 «Mettez sur la personne de la mer»
- 30.10 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 30.15 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 30.20 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 30.25 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 30.30 Société d'aujourd'hui
- 30.35 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 30.40 Midi première (variété)
- 30.45 Questionnaire
- 30.50 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 30.55 Jean Sablon de France
- 31.00 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 31.05 Connaissance
- 31.10 Tété-Film
- 31.15 «Mettez sur la personne de la mer»
- 31.20 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 31.25 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 31.30 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 31.35 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 31.40 Société d'aujourd'hui
- 31.45 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 31.50 Midi première (variété)
- 31.55 Questionnaire
- 32.00 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 32.05 Jean Sablon de France
- 32.10 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 32.15 Connaissance
- 32.20 Tété-Film
- 32.25 «Mettez sur la personne de la mer»
- 32.30 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 32.35 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 32.40 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 32.45 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 32.50 Société d'aujourd'hui
- 32.55 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 33.00 Midi première (variété)
- 33.05 Questionnaire
- 33.10 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 33.15 Jean Sablon de France
- 33.20 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 33.25 Connaissance
- 33.30 Tété-Film
- 33.35 «Mettez sur la personne de la mer»
- 33.40 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 33.45 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 33.50 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 33.55 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 34.00 Société d'aujourd'hui
- 34.05 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 34.10 Midi première (variété)
- 34.15 Questionnaire
- 34.20 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 34.25 Jean Sablon de France
- 34.30 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 34.35 Connaissance
- 34.40 Tété-Film
- 34.45 «Mettez sur la personne de la mer»
- 34.50 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 34.55 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 35.00 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 35.05 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 35.10 Société d'aujourd'hui
- 35.15 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 35.20 Midi première (variété)
- 35.25 Questionnaire
- 35.30 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 35.35 Jean Sablon de France
- 35.40 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 35.45 Connaissance
- 35.50 Tété-Film
- 35.55 «Mettez sur la personne de la mer»
- 36.00 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 36.05 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 36.10 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 36.15 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 36.20 Société d'aujourd'hui
- 36.25 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 36.30 Midi première (variété)
- 36.35 Questionnaire
- 36.40 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 36.45 Jean Sablon de France
- 36.50 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 36.55 Connaissance
- 37.00 Tété-Film
- 37.05 «Mettez sur la personne de la mer»
- 37.10 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 37.15 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 37.20 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 37.25 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 37.30 Société d'aujourd'hui
- 37.35 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 37.40 Midi première (variété)
- 37.45 Questionnaire
- 37.50 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 37.55 Jean Sablon de France
- 38.00 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 38.05 Connaissance
- 38.10 Tété-Film
- 38.15 «Mettez sur la personne de la mer»
- 38.20 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 38.25 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 38.30 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 38.35 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 38.40 Société d'aujourd'hui
- 38.45 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 38.50 Midi première (variété)
- 38.55 Questionnaire
- 39.00 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 39.05 Jean Sablon de France
- 39.10 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 39.15 Connaissance
- 39.20 Tété-Film
- 39.25 «Mettez sur la personne de la mer»
- 39.30 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 39.35 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 39.40 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 39.45 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 39.50 Société d'aujourd'hui
- 39.55 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 40.00 Midi première (variété)
- 40.05 Questionnaire
- 40.10 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 40.15 Jean Sablon de France
- 40.20 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 40.25 Connaissance
- 40.30 Tété-Film
- 40.35 «Mettez sur la personne de la mer»
- 40.40 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 40.45 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 40.50 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 40.55 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 41.00 Société d'aujourd'hui
- 41.05 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 41.10 Midi première (variété)
- 41.15 Questionnaire
- 41.20 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 41.25 Jean Sablon de France
- 41.30 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 41.35 Connaissance
- 41.40 Tété-Film
- 41.45 «Mettez sur la personne de la mer»
- 41.50 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 41.55 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 42.00 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 42.05 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 42.10 Société d'aujourd'hui
- 42.15 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 42.20 Midi première (variété)
- 42.25 Questionnaire
- 42.30 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 42.35 Jean Sablon de France
- 42.40 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 42.45 Connaissance
- 42.50 Tété-Film
- 42.55 «Mettez sur la personne de la mer»
- 43.00 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 43.05 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 43.10 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 43.15 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 43.20 Société d'aujourd'hui
- 43.25 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 43.30 Midi première (variété)
- 43.35 Questionnaire
- 43.40 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 43.45 Jean Sablon de France
- 43.50 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 43.55 Connaissance
- 44.00 Tété-Film
- 44.05 «Mettez sur la personne de la mer»
- 44.10 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 44.15 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 44.20 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 44.25 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 44.30 Société d'aujourd'hui
- 44.35 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 44.40 Midi première (variété)
- 44.45 Questionnaire
- 44.50 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 44.55 Jean Sablon de France
- 45.00 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 45.05 Connaissance
- 45.10 Tété-Film
- 45.15 «Mettez sur la personne de la mer»
- 45.20 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 45.25 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 45.30 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 45.35 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 45.40 Société d'aujourd'hui
- 45.45 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 45.50 Midi première (variété)
- 45.55 Questionnaire
- 46.00 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 46.05 Jean Sablon de France
- 46.10 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 46.15 Connaissance
- 46.20 Tété-Film
- 46.25 «Mettez sur la personne de la mer»
- 46.30 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 46.35 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 46.40 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 46.45 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 46.50 Société d'aujourd'hui
- 46.55 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 47.00 Midi première (variété)
- 47.05 Questionnaire
- 47.10 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 47.15 Jean Sablon de France
- 47.20 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 47.25 Connaissance
- 47.30 Tété-Film
- 47.35 «Mettez sur la personne de la mer»
- 47.40 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 47.45 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 47.50 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 47.55 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 48.00 Société d'aujourd'hui
- 48.05 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 48.10 Midi première (variété)
- 48.15 Questionnaire
- 48.20 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 48.25 Jean Sablon de France
- 48.30 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 48.35 Connaissance
- 48.40 Tété-Film
- 48.45 «Mettez sur la personne de la mer»
- 48.50 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 48.55 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 49.00 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 49.05 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 49.10 Société d'aujourd'hui
- 49.15 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 49.20 Midi première (variété)
- 49.25 Questionnaire
- 49.30 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 49.35 Jean Sablon de France
- 49.40 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 49.45 Connaissance
- 49.50 Tété-Film
- 49.55 «Mettez sur la personne de la mer»
- 50.00 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 50.05 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 50.10 Pour les jeunes: «Les quat'z amis», «Sur deux roues», «Des livres pour nous»
- 50.15 Feuilleton: «Une femme seule» avec Dominique Villard
- 50.20 Société d'aujourd'hui
- 50.25 «L'année de l'enfance... et maintenant»
- 50.30 Midi première (variété)
- 50.35 Questionnaire
- 50.40 Susan Sontag, essayiste américaine face à Jean-Louis Servan-Schreiber, explique son action militante en faveur des femmes et son opposition à l'intervention militaire au Vietnam
- 50.45 Jean Sablon de France
- 50.50 Accompagné au piano par Jean-Christophe Averty
- 50.55 Connaissance
- 51.00 Tété-Film
- 51.05 «Mettez sur la personne de la mer»
- 51.10 «Conte fantastique et politique avec Marc Casot, Marcel Cuvellier, Pierre Vanack, Catherine Laborde, Stéphane Garin»
- 51.15 Actualités régionales: «Paris, l'île de France»
- 5

Claude Ruel est aussi méritant que Pat Quinn

par François Lemenu

Pat Quinn des Flyers de Philadelphie sera vraisemblablement choisi entraîneur par excellence de la Ligue nationale cette saison. Comment pourrait-il en être autrement? Les Flyers termineront au premier rang au classement général alors qu'ils ne devaient même pas remporter le championnat de leur propre groupe. Et on ne peut passer sous silence la série de 35 parties consécutives sans défaite, un record de la LNH. Bref, Pat Quinn a su souder en quelques mois une équipe de vétérans insouciantes (Leach, MacLeish, Barber) et de jeunes (Propp, Barnes, Busniuk) à leurs premières armes dans le circuit Ziegler.

La sélection de Quinn mettra toutefois en veilleuse le travail exceptionnel de Claude Ruel, l'entraîneur du Canada. Qu'importe si le Tricolore parvient à déloger les Sabres de Buffalo au deuxième rang ou encore que les Bruins de Boston devancent le Canadien au classement. Ruel aura redonné à l'équipe le lustre qu'elle avait perdu en quelques semaines seulement sous la direction malheureuse, faut-il le dire, de Bernard Geoffrion.

Durant les années passées dans l'ombre de Scotty Bowman, Ruel a su mériter l'estime et la confiance des joueurs. Des jeunes partout, à qui il a toujours apporté une attention particulière. Pierre Mondou, Brian Engblom, Doug Risebrough, Mario Tremblay peuvent en témoigner aujourd'hui.

Mais une journée de décembre, au moment où l'équipe était au plus bas, la direction lui demanda de sauver les meubles. Mission impossible, ou presque.

Quatre mois plus tard, le Canadien se présente pourtant comme l'équipe la mieux préparée à l'aube des éliminatoires et une cinquième Coupe Stanley consécutive se profile désormais à l'horizon.

Ruel a réalisé trois choses importantes depuis qu'il a succédé à Geoffrion. Il a d'abord rétabli un sain équilibre entre l'attaque et la défense en imposant un système de jeu cohérent où chaque joueur a un rôle déterminé. Quelques jours avant la démission de Geoffrion, Ruel, meurtri par les déboires de l'équipe, avait expliqué avec passion les raisons des insuccès du Canada. «Nous avons gagné la coupe Stanley en jouant le système d'homme contre homme», avait-il dit. Voilà en quelques mots toute sa philosophie du hockey. Et pendant les semaines qui suivirent sa nomination, il n'a jamais cessé de répéter son leitmotiv jusqu'à ce que les joueurs en soient profondément imprégnés.

Deuxièmement, Piton, comme le surnomment ses joueurs affectueusement, a su établir son autorité et mériter le respect de ses troupes. Les envolées oratoires n'ont pas manqué cette année, et Ruel a dû faire preuve d'intelligence et de fermeté pour assainir le climat. Deux fois Guy Lafleur l'a critiqué publiquement et à la seconde occasion, le public s'est rangé derrière l'entraîneur. Un précédent. En plus récemment, Guy Lapointe a joué la carte des années de service pour venger une humiliation dont il est du reste l'unique responsable. Ruel, la mère poule, peut aussi avoir les allures d'un sergent et aucun joueur n'osera désormais lui monter sur la tête.

Enfin, Ruel a été en mesure de redresser la barque en dépit des nombreuses blessures qui ont affligé l'équipe. À l'exception des North Stars du Minnesota, le Canadien est certainement l'équipe qui aura été la plus lourdement frappée. En l'absence des arrières Serge Savard, Guy Lapointe et Larry Robinson, Ruel a colmaté les brèches avec quatre défenseurs dont l'expérience dans la LNH dépasse à peine quatre ans au total. Rod Langway se confond maintenant avec Larry Robinson, défensivement du moins, Gaston Gingras joue avec l'assurance d'un vétéran malgré ses 21 ans, Brian Engblom est une valeur sûre, et Gilles Lupien a réalisé des progrès intéressants, quoiqu'il ne deviendra jamais un Bobby Orr. De plus, Ruel a réalisé une refonte de ses troupes de sorte que le public n'a plus à attendre la seule présence de Guy Lafleur pour goûter le spectacle. Comme quoi il est possible de gagner des matchs tout en offrant un jeu agréable à regarder.

Claude Ruel ne remportera pas le titre du meilleur entraîneur. Comme seule consolation, il devra peut-être se contenter d'une coupe Stanley. Parions que Pat Quinn l'enviera.

L'Association olympique canadienne se prépare fébrilement aux Jeux de Moscou

OTTAWA (CP) — À quatre mois des cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques de Moscou, l'Association olympique canadienne (AOC) se prépare fébrilement à déléguer 350 athlètes, entraîneurs et officiels en Union soviétique.

Mais ce n'est que dans deux mois que l'AOC saura si le Canada participera aux Jeux ou si au contraire il se joint à une quarantaine de pays pour boycotter la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan. Le gouvernement du Canada doit informer l'AOC de sa décision de boycotter ou non les Jeux le 24 mai au plus tard, et non le 19 mai comme

on le prétendait jusqu'ici. C'est à cette date que le comité olympique du Canada doit informer le Comité organisateur des Jeux olympiques du nombre de représentants qu'il entend déléguer au Canada.

Entre-temps, les dirigeants du comité olympique poursuivent les préparatifs. Ainsi ils sont à mettre sur pied une période d'entraînement de trois semaines à Hanovre, RFA, en juillet.

«Nous croyons avoir éliminé tous les petits problèmes qui pourraient survenir d'ici les Jeux», explique le directeur exécutif de l'association, John Pickett, qui a la responsabilité

de l'entreprise et du budget de \$1,6 million.

En 1978, l'AOC a créé un organisme devant coordonner le travail d'organisation de compétitions internationales comme les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains, et les Jeux du Commonwealth.

L'organisme compte trois employés à temps plein qui se servent de leur expérience antérieure pour se préparer aux Jeux de Moscou.

Le chef de mission de la délégation canadienne sera le brigadier-général Dennis Whittaker, qui s'est rendu à Moscou l'automne dernier en compagnie des membres de l'AOC pour s'entretenir avec

le Cojo.

En plus des athlètes et des entraîneurs, la délégation canadienne comprendra cinq employés de l'association, 14 membres de l'équipe médicale, un maraîchal ferrant pour la formation équestre, un mécanicien pour les cyclistes et un armurier.

«L'un des principaux problèmes demeurent toutefois le transport des canoës, des fusils, des yachts et des chevaux. Air Canada en assurera le transport jusqu'à Moscou. Cet équipement coûte cher et il ne doit pas être endommagé. Le succès de nos athlètes en dépend», note Pickett.

Plusieurs athlètes ont cependant déjà participé à des compétitions en URSS et ils savent à quoi s'attendre.

L'AOC organise également un camp d'entraînement prévu du 1er au 4 juillet à Etobicoke, en banlieue de Toronto, où les athlètes subiront un examen médical complet et recevront leur accréditation. A Etobicoke, les athlètes seront mis au courant de la vie à Moscou.

«La GRC et le ministère des Affaires extérieures ont préparé un vidéo qui montre les différences qui existent entre notre façon de vivre et la leur», explique Pickett.

Plusieurs athlètes ont cependant déjà participé à des compétitions en URSS et ils savent à quoi s'attendre.

L'AOC applique d'autre part des standards de qualification auxquels doivent répondre les athlètes. Le Canada n'entend pas déléguer des figurants mais bien des athlètes qui sont parmi les 16 meilleurs de leur discipline au monde.

Plusieurs ont critiqué les critères de sélection de l'association, en faisant valoir que les standards empêchaient de jeunes athlètes d'acquiescer une riche expérience.

«Les Jeux olympiques sont une compétition d'un très haut niveau et non un tremplin d'entraînement», note sèchement un directeur de l'AOC.

Les Nordiques de Québec en mission impossible

QUÉBEC (PC) — On demande l'impossible aux Nordiques de Québec pour se frayer un chemin jusqu'aux éliminatoires: aller décrocher des victoires à l'étranger, eux qui ont éprouvé tant de peine à glaner ici et là six triomphes en 32 matches sur la route depuis le début du calendrier.

La direction de l'équipe se débat encore comme un diable dans l'eau bête pour atteindre son objectif et le dernier geste qu'elle vient de poser a été de rappeler le joueur de couleur Bernie Sanders et le costaud Gilles Bilodeau des Firebirds de Syracuse.

Ces deux hockeyeurs et Ron Chipperfield, récemment obtenu des Oilers d'Edmonton, en retour du gardien Ron Low, constitueront donc du sang nouveau au sein des Nordiques à l'occasion de leur dernier long voyage de la saison où ils disputeront quatre parties en cinq jours dans l'Ouest.

L'instructeur Jacques Demers devra d'un autre côté se passer des services de l'excellent Réal Cloutier qui ne sera pas du périple en raison d'une blessure à un pied.

Le meilleur marqueur des Nordiques a bien tenté un retour au jeu dimanche dernier contre Vancouver mais après une sortie sur la patinoire, il a dû abandonner la compétition. Il avait quand même réussi un beau jeu qui a résulté en un but de Richard Leduc.

Comme dans le cas du défenseur Terry Johnson, Maurice Filion et Gilles Léger avaient bien juré qu'ils ne rappelleraient pas Bernie Sanders de leur filiale cette saison afin de ne pas le lancer trop tôt dans le feu de l'action de la LNH.

On s'est cependant ravisé, en raison surtout de la mise au rancart de Cloutier, et les circonstances présentes obligent la direction à tout tenter pour s'accaparer au moins de la 16e place au classement général.

On prédit un bel avenir à ce jeune athlète de 23 ans, six pieds et 190 livres, qui évolue à l'aile gauche.

Issu du collège du Michigan, où il avait compté 25 buts et récolté autant de passes en 37

matches en 1978-79, Sanders a trouvé le fond du filet 13 fois et fourni 13 aides en 31 parties cette année avec Syracuse.

Demers a l'intention de l'utiliser dès demain contre Chicago aux côtés de Chipperfield et de Marc Tardif, un trio qui pourrait enfin combler la grande lacune des Nordiques à l'offensive.

Quant à Gilles Bilodeau, il

sera tout simplement le policier de faction au cours de ce voyage où, confiait Demers, on ne sait jamais ce qui va se produire.

Bilodeau ne figure pas parmi les joueurs de hockey les plus talentueux (un but et six aides en 55 parties à Syracuse) mais sa présence pourrait refroidir les ardeurs de certains adversaires vis-à-vis

des joueurs plus frères des Québécois.

On espère toujours que la venue de Chipperfield, qui joindra enfin l'équipe après avoir assisté aux obseques de sa mère à Winnipeg, saura donner plus de mordant à l'attaque, un des derniers atouts susceptibles de renverser la vapeur au profit des Nordiques.

Ces derniers devront cependant mettre tout en oeuvre pour arriver à secouer la guigne et à savourer une première victoire sur la route depuis le 5 janvier.

C'est en ce samedi soir que les hommes de Demers avaient gagné leur dernier match à l'étranger sur la patinoire du Maple Leaf Garden au compte de 7-3.

Depuis cette belle performance, les Nordiques n'ont pu faire mieux que de plier l'échine 10 fois et arracher un match nul de 1-1 à Washington.

Les Nordiques quittent la Vieille capitale en fin d'après-midi à destination de Chicago pour filer ensuite à Denver, à Los Angeles et à Vancouver d'ici dimanche.

Read confirme son retour en Coupe du Monde

VADUZ, Liechtenstein (Reuter) — Ken Read a confirmé hier ce qu'il avait déjà prévu le milieu canadien du ski, c'est-à-dire son retour sur le circuit de la Coupe du Monde l'année prochaine.

Il y a deux semaines, après la dernière descente de la saison, à Lake Louise, Read, 24 ans, avait exprimé des doutes quant à son avenir. «Tout cela signifie trop pour moi pour que j'abandonne», a dit Read lors d'une fête organisée en l'honneur de Hanni et Andreas Wenzel, le premier duo de frère et sœur à gagner le championnat de la Coupe du Monde la même année.

Read, de Calgary, avait dû se contenter d'une décevante huitième place à Lake Louise, échouant ainsi dans sa tentative de rejoindre le meneur, Peter Mueller, au classement de la Coupe du Monde de descente. Après cette contre-performance, Read a laissé entendre qu'il envisageait la possibilité de se consacrer entièrement à ses études, malgré sa deuxième place derrière le Suisse.

Read s'était alors justifié en disant qu'il était difficile pour un athlète ayant atteint l'âge de 25 ans de réussir dans un sport si difficile. De plus, le skieur albertain avait invoqué l'incertitude quant au prochain personnel d'entraîneurs de l'équipe canadienne.

«Il semble que toutes questions quant à la façon dont l'équipe sera conduite ont été résolues», a dit Read, qui était accompagné du Torontois Steve Podborski lors de la fête en l'honneur des Wenzel. Read a notamment attiré l'at-

tention en prenant la parole, aussi bien en français qu'en allemand, pour féliciter Hanni

et Andreas Wenzel au nom des skieurs ayant pris part à la Coupe du Monde.

été disputée à Lake Louise cette saison ait été la première de la Coupe du Monde à y être

Coupe du Monde.

«J'ai eu beaucoup d'aide... et les autres skieurs canadiens m'ont poussé à me surpasser», a dit Read à propos de sa dernière saison, au cours de laquelle il a notamment enlevé les deux épreuves les plus sélectives du circuit, celle de Kitzbühel et de Wengen, disputées au cours de deux week-ends consécutifs.

Par ailleurs, la population de Vaduz, au Liechtenstein, était hier en liesse quand Hanni et Andreas Wenzel sont rentrés chez eux après avoir conquis les titres masculin et féminin de la Coupe du Monde de ski alpin.

Outre ces trophées prestigieux, Hanni et Andreas Wenzel, ont donné à la principauté quatre médailles olympiques d'or et d'argent conquises de haute lutte à Lake Placid.

Les deux champions, acclamés par des milliers de compatriotes, ont été reçus officiellement par le prince Franz Josef II dans le château médiéval de Vaduz.

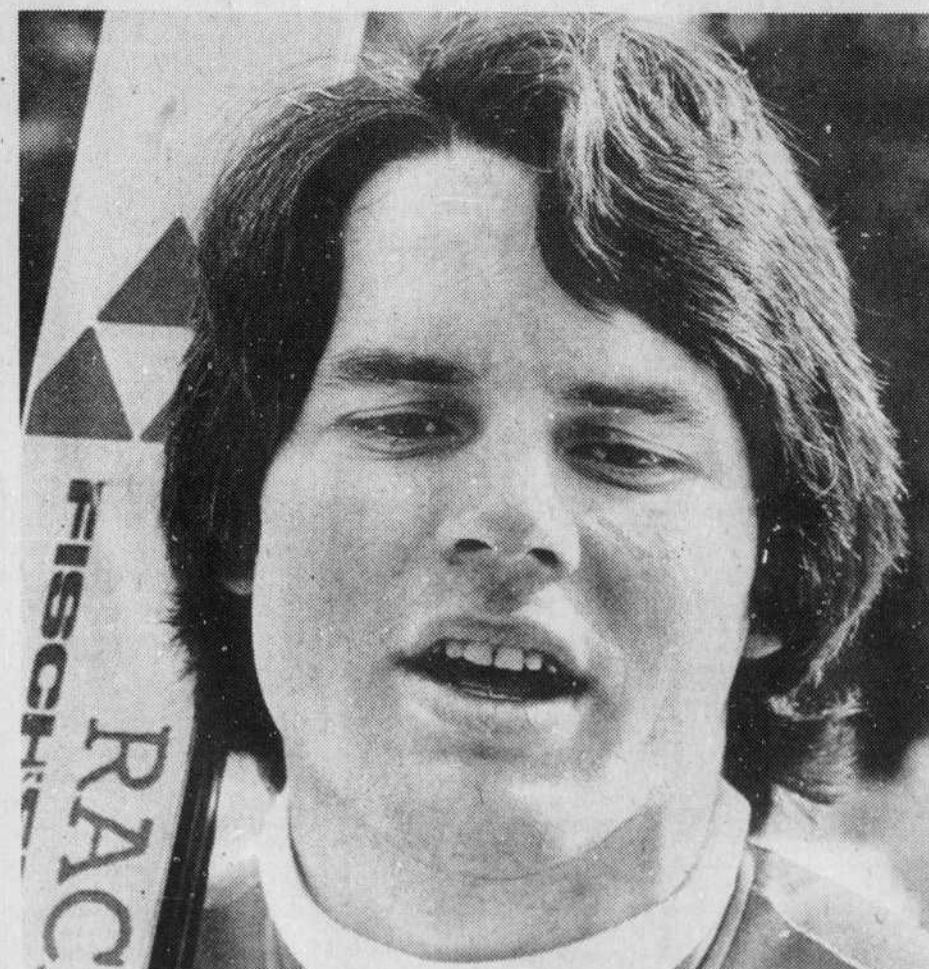
Des rumeurs commencent à circuler à Vaduz sur un éventuel passage de Hanni Wenzel chez les skieurs professionnels, ce qui la ferait devenir la première femme «pro» de ce sport.

Le président de l'Association du ski du Liechtenstein, Rudolph Schaedler, a en effet déclaré à un journaliste qu'elle n'avait pas encore arrêté sa décision, mais qu'en tout état de cause, l'association l'avait déjà informée qu'elle n'y serait pas opposée.

Selon d'autres rumeurs, Hanni Wenzel, qui est également une joueuse de tennis expérimentée, une passionnée de courses automobiles et qui aime sillonner le pays avec sa moto, pourrait signer des contrats publicitaires pour l'industrie automobile et des produits de beauté.

Elle envisagerait de prendre une licence «B» à la Fédération internationale, ce qui lui donnerait le droit de continuer à disputer la Coupe du Monde tout en lui interdisant l'accès aux Jeux olympiques.

Par contre, son frère cadet, Andreas, ne semble pas vouloir abandonner son statut d'amateur pas plus que sa jeune sœur Petra, qui n'a que 19 ans.



Le descendeur Ken Read s'est dit optimiste hier quant aux chances du Canada d'obtenir la présentation d'une épreuve de la Coupe du Monde de ski la saison prochaine. (Photolaser AP)

John Tamargo permet aux Expos de vaincre les Mets

DAYTONA — Le président des Expos de Montréal, John McHale, a grincé des dents lorsque le gérant Dick Williams, secondé par ses instructeurs, lui a demandé d'échanger le vétéran receveur Duffy Dyer. Williams a dû faire preuve de beaucoup de persuasion pour convaincre son patron de la nécessité de confier le poste de receveur auxiliaire à John Tamargo. Et jusqu'ici, il faut croire que Williams a vu juste.

Tamargo, dont les talents de frappeur sont reconnus, a réussi hier le coup sûr décisif en neuvième manche pour assurer aux Expos une victoire de 6-5 face aux Mets de New York. Pour les Expos, il s'agit d'une quatrième victoire en six parties à l'entraînement.

Stan Bahnsen, qui a renouvelé son contrat pour une autre saison samedi dernier, a également bien fait contre les Mets. En trois manches, le vétéran lanceur a en effet blanchi l'adversaire. Bahnsen sera manifestement un joueur important parmi le personnel de lanceurs de la formation montréalaise, et sa performance d'hier témoigne de ses intentions. Bahnsen désirait demeurer à Montréal, une équipe qui peut prétendre aux grands honneurs. Il y est parvenu et il doit maintenant jouer son rôle de releveur.

Rudy May est parti, de même que Dan Schatzeder et les Expos comptent beaucoup sur lui pour mettre l'épaule à la roue en longue relève et parfois même comme débütant.

La victoire a été inscrite au dossier d'Elias Sosa, qui a néanmoins concédé deux points en autant de manches.

Le gaucher Bill Lee a commencé le match, accordant

trois points en quatre manches.

Chris Spejer s'est de nouveau affirmé à l'attaque avec deux coups sûrs, lui qui entend conserver une moyenne offensive de .285 cette saison. C'est de bon augure. André Dawson a cogné un circuit

pour les Expos. Bruce Boisclair en a fait autant pour les Mets.

New York (N) 120 000 011 - 5 8 1
Montréal 000 100 401 - 6 8 2
Burriss, Kober (4) Oresco (7) Reardon (7)
Glynn (P) et Hodges, Trevino (B), Lee, Bahnsen (S) Sosa G (B) et Carter, Ramos (B).
Circuits: Boisclair NY, Dawson Mon.

BASEBALL

Partie pré-saison

Dimanche
Minnesota 2, Montréal 1
Boston 7, Detroit 3
Chicago (A) 5, Atlanta 2
Philadelphie 4, Toronto 0
Pittsburgh 4, Cincinnati 3
Los Angeles 10, Houston 9
St. Louis 5, New York (N) 4
Kansas City 4, Texas 3
Baltimore 7, New York (A) 1
Oakland 7, San Diego 3
Seattle 7, Californie 4
Chicago (N) 4, Milwaukee 3
Cleveland 7, San Francisco 3

Hier
Montréal 6, New York (N) 5
Minnesota C. Toronto
Philadelphie C. Boston
Kansas City C. Cincinnati
Detroit C. Pittsburgh
Atlanta C. Houston
Chicago (N) C. Cleveland
Milwaukee C. San Diego
Seattle C. San Francisco
Oakland C. Californie
Chicago C. Baltimore
Texas C. New York (A)
Los Angeles à St-Louis

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.
PHILADELPHIE	4	0	1.000
PITTSBURGH	2	1	.667
MONTREAL	2	1	.667
SAN FRANCISCO	4	2	.667
ATLANTA	3	2	.600
CINCINNATI	2	2	.500
CHICAGO	2	2	.500
NEW YORK	2	3	.400
HOUSTON	1	2	.333
ST-LOUIS	1	2	.333
SAN DIEGO	0	2	.000

LIGUE AMÉRICAINE

	g	p	moy.
CHICAGO	5	1	.833
CLEVELAND	3	1	.750
OAKLAND	3	1	.750
KANSAS CITY	5	2	.714
BALTIMORE	3	2	.600
BOSTON	2	2	.500
CALIFORNIE	1	1	.500
MINNESOTA	3	3	.500
NEW YORK	3	3	.500
SEATTLE	1	1	.500
MILWAUKEE	2	4	.333
TORONTO	1	2	.333
DETROIT	2	7	.222
TEXAS	0	7	.000

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Rangers NY 5, St-Louis 2
Islanders NY 6, Chicago 1
Colorado 4, Philadelphie 4
Washington 3, Boston 3
Minnesota 6, Hartford 1
Winnipeg 6, Detroit 2
Vancouver 3, Québec 2

Hier
Atlanta à Toronto
Ce soir
Atlanta à Islanders NY
Colorado à Washington
Pittsburgh au Minnesota
Boston à St-Louis

Mercredi
Rangers NY à Edmonton
Montréal à Hartford
Detroit à Los Angeles
Buffalo à Vancouver
Québec à Chicago
Winnipeg à Toronto
Boston au Minnesota

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)
b p pts
Dionne, LA 51 75 126
Gretzky, Edm 42 74 116
Lafleur, Mon 47 66 113

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1-PHILADELPHIE	70	45	8	17	296	214	107
2-BUFFALO	70	41	17	12	266	183	94
3-MONTREAL	71	43	20	8	284	215	94
4-BOSTON	71	40	19	12	271	208	92
5-RANGERS NY	70	35	26	9	275	243	79
6-CHICAGO	70	30	23	17	204	214	77
7-ISLANDERS NY	71	34	28	9	244	224	77
8-ATLANTA	68	31	25	12	236	219	74
9-MINNESOTA	69	30	25	14	272	226	74
10-ST-LOUIS	70	29	30	11	224	239	69
11-TORONTO	69	30	34	5	265	283	65
12-HARTFORD	69	25	30	14	255	261	64
13-PITTSBURGH	72	26	32	12	223	260	64
14-LOS ANGELES	72	26	34	12	224	291	64
15-VANCOUVER	71	23	34	14	224	251	60
16-DETROIT	70	24	35	11	236	251	59
17-WASHINGTON	70	24	35	11	232	257	59
18-EDMONTON	72	22	38	12	263	299	56
19-QUEBEC	68	23	36	9	204	248	55
20-COLORADO	70	17	41	12	209	269	46
21-WINNIPEG	71	16	44	11	190	284	43

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Classement final

Section Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	72	41	25	6	388	333	88
MONTREAL	72	39	30	3	406	387	81
HULL	72	25	35	12	336	378	62
SOREL	72	20	47	5	321	428	45
LAVAL	72	13	52	7	265	499	33

Section Dillo

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	72	45	20	7	435	314	97
CHICOUTIMI	72	42	27	3	442	347	87
QUEBEC	72	38	29	5	348	331	81
TROIS-RIVIÈRES	72	36	27	9	426	327	81
SHAWINIGAN	72	28	35	9	414	339	65

Deux navires ont pollué le fleuve

Les sociétés exploitant deux navires marchands, qui ont reconnu leur culpabilité hier d'avoir pollué les eaux du Saint-Laurent, ont écopé, devant le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions, d'amendes respectives de \$7,000 et \$4,500.

Les plaintes ont été portées par suite d'observations de la garde côtière canadienne, à partir de différents chalutiers.

C'est ainsi que le 15 octobre dernier, alors qu'il était ancré dans le port de Sept-Îles, le Lawrence Hall, propriété de la Hall Corporation aurait déversé dans l'eau une quantité

indéterminée d'huile légère, qui a formé un filet d'une longueur de 2,000 pieds et qui s'étendait sur 75 pieds, de largeur. Dans son cas, l'amende a été de \$4,500.

Par ailleurs, le 22 novembre dernier, alors qu'il naviguait dans la région de Port-Cartier, le St. Lawrence, propriété de la Canada Steamship, s'est fait prendre à déverser le même carburant, entraînant à sa suite un sillon huileux de 900 pieds de longueur par 50 pieds de largeur. Une amende plus forte soit \$7,000, a été imposée dans ce cas.

Deux magasins Canadian Tire mis à l'amende

Deux succursales de la chaîne Canadian Tire, l'une opérant à Greenfield Park et l'autre à LaSalle, ont écopé hier d'amendes totalisant \$9,000, après avoir reconnu leur culpabilité à une série d'accusations de publicité trompeuse, devant le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions.

Dans le premier cas, le magasin situé au 910 boul. Taschereau, à Greenfield Park, aurait vendu, selon les 13 accusations portées, entre le 20 septembre et le 23 octobre 1979, différents articles à des prix supérieurs à ceux

annoncés dans un cahier publicitaire.

Cinq accusations semblables ont été portées par les enquêteurs de Consommation et Corporations Canada, contre la succursale sise au 8778 boul. Newman, à LaSalle, pour des infractions présumées commises aux environs du 25 octobre 1979.

Le juge Trudel a jugé opportun d'imposer des amendes de \$500 pour chaque chef d'accusation, si bien que la succursale de Greenfield Park devra déboursier \$6,500, alors que celle de LaSalle paiera \$2,500.

Avis publics

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Avis publics

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Province de Québec, District de Montréal
N° 500-02-049335-770
MARIE VILLEMARIE, INC. demande
ressus-ANDRÉ PANIZZA, défendeur.
Le 18 mars 1980, à 10 heures de l'avant-midi au
plan d'admission de la demande en divorce
N° 1294 rue St. Laurent ouest, en la cité
LONGUEUIL, DISTRICT DE MONTRÉAL, devant
le juge Luc Trudel, en l'absence de la partie
défenderesse, les parties ont convenu
d'accepter la médiation de la Cour des
Sessions.

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

Le requérant-cédant, M. Arthur Cuming, domicilié à Bury, Côté Compton, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Paul Giguère, domicilié à 81 Lafontaine, East Angus, Côté Compton, le permis portant le numéro: M-502632-001, qui lui a été octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

1ère parution: 18 mars 1980
2ème parution: 19 mars 1980
3ème parution: 20 mars 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
N° 500-12-09025-799
SUZANNE GUINON SUMMERSETT, Requérante

LARRY SUMMERSETT, Intimé

IL EST ORDONNÉ À LARRY SUMMERSETT, de comparaître au greffe des divorces dans le délai de 60 jours de la parution de la présente ordonnance pour y prendre connaissance de la requête en divorce qui lui a été signifiée.

Une copie de ladite requête a été laissée à la Cour du district de Montréal, à son intention.

Montréal, le 7 mars 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° 500-12-094393-802
JORGÉ ORTIZ, Partie requérante

ANA CASTELLANO, Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
C.T.O. TRANSFERT

PRENEZ AVIS QUE le Transport Sigouin Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante: TRANSPORT SAISONNIER, classe économique. Transport des cadets de l'air et leurs bagages de Pierrefonds au Lac Desmarais à St-Hubert et retour, pour une période de 364 jours afin de permettre à ces derniers de participer à des activités de groupes notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives.

Tout intéressé peut s'opposer à cette présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 mars 1980
2ème publication: 18 mars 1980
3ème publication: 19 mars 1980

HOGUE CHOUINARD GOUIN ASSOCIÉS
PAR YVON CHOUINARD, avocat
1259 Rue St-Jacques
Montréal, Québec
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
N° 500-43-00756-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A. MARC MILHOMME, Considérant la demande formulée par requête en date du 21 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belknap, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de MILHOMME, Joseph Roméo Martin, né le 3 juillet 1974 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint
Lucille Bouchard
Bureau: BERNARD LAPIERRE, LAMARRE & LALANDE, 1335, rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué.
(Me Richard Lapière)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
N° 500-02-03111-798
REJEAN FORGUES ET AL., Demandeurs

LA COMPAGNIE DES NAVIRES ÉCOLES DU SAINT-LAURENT, Défendeurs

ALAIN CANUEL, et
LAURENT CANUEL, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Laurent Canuel est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la présente publication. Une copie en breff d'assignation, de la déclaration et de l'avis de comparution a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, le 13 mars 1980

ALAIN, LEGAULT, NADON & OUEVILLE
3431, rue St-Hubert
Montréal, Qué.
H2L 3Z8
Tél. 324-3521
Avocats des demandeurs.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
N° 500-02-031544-799
MENDELSSOHN-COMMERICAL LIMITED, Partie demanderesse

N.I.C. ELECTRONICS LTD., Partie défenderesse

GEORGE WOOLEY (A.A. C.B. COMMUNICATION EQUIPMENT RADIO & ACCESSORIES), Tiers-saisi

PAR ORDRE DE LA COUR
N.I.C. Electronics Ltd., d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie du bref de saisie avant jugement en mains-écrites et de la déclaration et affidavit a été laissée à la Cour Provinciale, 1 est Notre-Dame, à Montréal, en l'attente de la partie défenderesse de comparaître dans ce délai. STATUER sur la demande, jugement par défaut sera prononcé contre elle avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 4 mars 1980

MESSRS. BELL & CYRINBAUM
AVOCATS DE LA PARTIE DEMANDERESSE
1010 ouest, Ste-Catherine
Suite 508
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° 500-12-094393-806
YVES JUTRAS, Requérant,

SANDRA GORDON, Intimée

ORDONNANCE
SUIVANT ORDONNANCE de cette Cour, l'intimée SANDRA GORDON est enjoindre de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 mars 1980

ARMAND BEAULIEU P.A. Représentant

Le requérant-cédant, M. Benoît Guérard (Succession), domicilié à 5, rue Fortin, Deschamps, Côté Lotbinière, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Lemay, domicilié C.P. 57, Lotbinière, Côté Lotbinière, le permis portant le numéro: Q-500408-001 qui a été octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 18 mars 1980
2ème parution: 19 mars 1980
3ème parution: 20 mars 1980

Avais été donné que Transport Alain & Michel Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'ajouter à son permis la clause suivante: TRANSPORT RESTREINT — RAYON — CONTRAINT — DURÉE DE TOUT MOIS.

De Montréal à tous les points situés dans un rayon n'excédant pas 50 milles des limites de ladite ville, transport et livraison d'huile et de graisses en contenants d'un maximum de 45 gallons, et retour, pour le compte exclusif de Quaker State Inc.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les 5 jours suivant la troisième publication.

1ère publication: 17 mars 1980
2ème publication: 18 mars 1980
3ème publication: 19 mars 1980

PRENEZ AVIS QUE les Autobus Trudeau Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante: TRANSPORT SAISONNIER, classe économique. Transport des cadets de l'air et leurs bagages de Pierrefonds au Lac Desmarais à St-Hubert et retour, pour une période de 364 jours afin de permettre à ces derniers de participer à des activités de groupes notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives.

Tout intéressé peut s'opposer à cette présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 mars 1980
2ème publication: 18 mars 1980
3ème publication: 19 mars 1980

HOGUE CHOUINARD GOUIN ASSOCIÉS
PAR YVON CHOUINARD, avocat
1259 Rue St-Jacques
Montréal, Québec
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
(Divorces)
N° 500-12-09333-804
HENRY PYTEL, Requérant

DAME ELAINE HAYES, Intimée

AVIS EST DONNÉ que Smith Transport Co. Limited, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 17 mars 1980
2ème publication: 18 mars 1980
3ème publication: 19 mars 1980

PAQUETTE/PERREAU/RIVET ET ASS.
200, St-Jacques, Ouest, #900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
(Divorces)
N° 500-12-09429-800
MARCEL GAGNON, Requérant

LISE BELAND, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée LISE BELAND est par la présente requête de comparaître au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, dans les cinquante (50) jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 11 mars 1980

LE RICHE & ASSOC., Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
N° 500-05-02940-805
COLETTE MANETTI-FOUCHER, Demanderesse

ARMAND BEAULIEU B.A.C.S.M., Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ARMAND BEAULIEU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration et de l'avis aux défendeurs a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.

Montréal, le 10 mars 1980

Mes Page, Duchesne, Desmarais & Picard, 500 Place d'Armes, suite 2260, Montréal, Québec, Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS
LEO RENT A CAR INC., détenteur du permis 711-DY, à l'occasion de la cession de son système de transport, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis à la compagnie LOCATION ARBITI INC. et pour que la Commission statue sur le maintien dudit permis.

Elle demande également de se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Tout intéressé peut contester la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, Québec, dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cette publication.

1ère publication: mardi, le 18 mars 1980
2ème publication: mercredi, le 19 mars 1980
3ème publication: jeudi, le 20 mars 1980

PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ASSOCIÉS

Deux trafiquants de drogues condamnés à de lourdes peines de prison en leur absence

Deux citoyens d'origine libanaise, âgés d'une cinquantaine d'années, Mike Saykely et Fares Basile, ont été condamnés, en leur absence hier, à des peines respectives de 10

et sept ans de prison, par le juge André Chaloux, de la Cour des sessions.

Tous deux avaient été appréhendés en 1974, par la GRC, et accusés d'importation et de possession dans le but d'en faire le trafic de 87 livres de hashish liquide.

Au terme d'un procès, qui avait commencé en mars 1975 et qui s'était poursuivi durant plusieurs semaines, les deux accusés avaient été reconnus coupables.

Puis, quand vint le temps pour le magistrat de prononcer sa sentence, les accusés avaient toujours brillé par leur absence et il s'en est suivi de

nombreuses remises. Entretemps, dans une autre cause de drogue, Saykely héritait d'une peine de 14 ans de prison, à l'issue d'un procès qui s'est déroulé à Toronto. Mais en attendant le prononcé

de cette sentence, l'accusé avait eu droit à un cautionnement et il était disparu dans la nature.

Hier, en imposant la peine de 10 ans à Saykely, le juge Chaloux a bien précisé, tout

en lui décrétant une amende de \$50,000 (à défaut de quoi, deux ans de plus de prison) que cette peine devrait s'ajouter à toute autre qu'il aurait reçue avant ce jour.

DÉCÈS

GALARNEAU, Jeanne. — A Montréal, le 16 mars 1980 à l'âge de 69 ans, est décédée, Mme Jeanne Galarneau née Jeanne Verreille, fille de Marie-Louise Lamy et de Philippe Verreille. Elle laisse dans le deuil ses fils: Jean-Paul (époux de Nicole Carrière), Jules (époux de Gisèle Lemire), Maurice

(époux de Madeleine Martel) ainsi que 3 sœurs: Simone L. Heures, Estelle et Lucille Verreille. Les funérailles auront lieu le mercredi 19 mars. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgeois 4240 rue Adam, pour se rendre à l'église Trés-Saint-Nom-de-Jésus où le service sera célébré à 10-00 heures, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

NAISSANCE POTTER

Simon et Sandra sont fiers d'accueillir Dominique Marie, née le 11 mars à l'hôpital Montclair General, une sœur pour Brian. Remerciements au Dr. De Koo et à tout le personnel de l'hôpital.

EUROPCAR

"L'Europe en automobile" Plan achat-rachat - location - Citron - Renault - Simca - Peugeot - etc...
Ventes hors taxes
Marques européennes
Location:
caravanes - campers
Permis de conduire
international
Billet avion-air-auto
EUROPCAR 1176 rue Drummond,
Montréal, Tél.: 861-0200
Permis 1386625-0280

et symbole d'Archivex. Les économies commencent dès l'instant où vous confiez à Archivex la garde de vos dossiers inactifs. Archivex peut exécuter cette tâche moyennant le quart du prix, ou presque, de ce que cela vous coûterait à vous-même! Autre avantage: vous pourrez disposer de tout l'espace qu'il vous faut et ne payer que pour la partie effectivement utilisée. Songez-y: à partir du moment où Archivex se charge de cet aspect, le temps que vos employés passent à s'occuper de l'entreposage pourra être consacré à des tâches plus productives. Et ce n'est pas tout. Un de nos représentants vous fournira d'autres détails. Sans obligation de votre part. Un coup de téléphone suffit: 935-2493.

ARCHIVEX
Une nouveauté pour la papeterie.

AUTIF DES MOTS

Le tout-terrain

par Louis-Paul Béguin

Je reçois d'autres précisions sur le véhicule tout-terrain.

Lucien Forgues, un collaborateur de longue date, traducteur-réviser au cabinet de traduction de Bernard de Vienne, m'apprend que le comité de Radio-Canada avait proposé de dire auto-sable pour le terme anglais dune buggy. Le «dune buggy» se différencie des véhicules tout-terrain par les énormes pneus qui lui permettent d'aller à toute vitesse sur le sable mou des dunes. Auto-sable ne me paraît pas très... solide. C'est un quatre-roues, donc à quatre roues motrices. C'est aussi ce qu'on appelle un tout-terrain léger, par opposition aux quatre-roues poids lourds. Je tombe justement sur un des bulletins d'Informatech France-Québec (innovation) annonçant qu'un ouvrage vient de paraître, dont l'auteur est Gonthier, et qui a pour titre: *Véhicule tout-terrain léger*. On explique: «Ce véhicule est muni d'un dispositif permettant son utilisation en 4 roues motrices, 2 x 2 latéralement, ou 2 x 2 transversalement sans différentiel. Efficacité en très fortes pentes, fonds et dévers, rocailles, boue, sable.» Le terme le plus sûr serait donc: véhicule tout-terrain léger, pour rendre dune buggy (ou dune bug). On trouve d'ailleurs en anglais: beach buggy et sand-buggy. Citroën appelle Mehari son tout-terrain léger. Le mot mehari s'applique bien aux sables du désert africain, puisque ce mot signifie dromadaire domestiqué en Afrique du Nord. La mehari de Citroën est sans doute un nom déposé.

J'ai reçu également de M. Charles Denis, du ministère de l'Industrie et du Commerce confirmation de l'expression quatre-quatre. M. Denis en profite pour me signaler qu'on appelle péniche de débarquement ce qui se nomme en anglais «landing craft». Le Robert et Collins donne: chaland ou navire de débarquement. J'aime mieux péniche de débarquement. (Pour dune buggy on pourrait trouver une image comme véhicule des sables).

Un autre néologisme de ce domaine est le camping car. Utilisé en France, il a échappé jusqu'à maintenant à la francisation, et c'est dommage. Il doit y avoir un moyen de désigner ce genre de «véhicule-logement» qui permet de camper sans avoir à dormir sur le sol grouillant d'insectes.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

844-3361 (pour tout autre service)

• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chaque mot
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Les annonces sont prises de préférence à la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

844-3361 (pour tout autre service)

Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE GARDIENNE pour enfants de 9 mois. De 7-30 h à 16-30 h, lundi au vendredi. Rue Byron, à Snowdon. Salaire à discuter. 481-8480. 19-3-80

GOVERNANTE QUALIFIÉE, avec expérience et références, pour s'occuper d'un bébé de 5 mois, au sein d'une famille, dans une maison de Ville Mont-Royal. Chambre particulière fournie. Soumettre offres de service avec prétentions de salaire à: B.P. 70, Station B, Montréal, H3B 3J5. 21-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'auvent. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE STE-CATHERINE, bas de duplex, tapis mur à mur, grand 6½, ensoleillé. Libre 1er juillet. Tél.: 341-3769. 24-3-80

ROSEMONT, PARC OLYMPIQUE, moderne, 2½. Chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur, peint, planchers/bois, très propre, garage chauffé; petite conciergerie tranquille. 1er avril 1980. \$200.00. 721-0895. 19-3-80

AVEC OU SANS BAIL, BELANGER/LACORDAIRE, 2½, 3, 3½, 4½, meubles ou non, ascenseurs, piscines. 259-4441, 255-8075, 861-4675, 259-7283. J.N.O.

APPARTEMENTS À PARTAGER

JEUNE PERSONNE PARTAGERAIT beau 4½ meublé, \$100/mois, près de l'Université de Montréal, et hôpital Ste-Justine. Anglais ou anglais de préférence. Appelez lundi, après 8h p.m.: 733-3443. 20-3-80

APPARTEMENTS À VENDRE

BEAU GRAND LOGIS à vendre sur St-Hubert près de Sherbrooke. \$15,000.00. 658-0082, 622-1149. J.N.O.

AUTOS À VENDRE

PEUGEOT 1979, 504, 5,000 km, manuel, tout ouvrant, très propre, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire, 259-6981. 22-3-80

SPECIAL sur Renault 30, 1979, neuve, \$2,000. de réduction. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire, 259-6981. 22-3-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES
Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.
Appelez à frais virés
Marthe Richard
1-514-886-3879
J.N.O.

Rue Sherbrooke est P.A.T., 2ème étage, 900 p.c., idéal pour professionnels, groupes ou associations, \$375. mois. Chauffé, éclairé, 354-2022. 1-4-80

RUE SPARKS, Ottawa, édifice de La Promenade, 12 à 18 mois, 1433 p.c. à 64. (613)238-6642. 20-3-80

CHALET À LOUER

A LA JOURNÉE, chalet pour 4 personnes à St-Côme, 3 jours: \$55, 7 jours: \$90. 1-754-2911. 19-3-80

CHAMBRES À LOUER

GRANDE PIÈCE MEUBLÉE avec goût, située dans quartier résidentiel sélect, à dix minutes du centre-ville; cuisine légère, réfrigérateur, salle de bain, entrée, téléphone privé. Garage. Bureau: 722-4655, local 19. Privé: 738-9020. J.N.O.

CONDOMINIUM

Luxueux appartements à vendre derrière station métro Sherbrooke. Ultra moderne.
849-9864 ou 656-7933
1-4-80

COURS PRIVÉS

APPRENEZ l'art du vitrail. Inscrivez-vous "Studio du verre". Vieux Montréal. 842-6957 1-4-80

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTAPAGE, français et mathématiques. Niveau primaire et secondaire. 738-1209. 14-4-80.

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponibles en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisine, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

ACCEPTERAI déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. J.N.O.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

CLAVECIN, RUCKERS III, cède, 2 x 8, 1 x 4, 2 claviers. Facteur: W. Kater. 1978. Tél.: 733-2041.

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, bas de triplex, 5½ moderne, chauffage électrique, foyer, garage double. Situé Ste-Croix et De l'Eglise. Libre 1er juillet 80. 748-6069. 20-3-80

MAISONS À PARTAGER

Enseignante partagerait maison de 3 étages avec autre femme dans la trentaine, secteur D.D.O. pour le 1er avril 80. 683-9585. 19-3-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Sténo-dactylo. Minimum, 3 ans d'expérience. Orthographe française impeccable. Excellent salaire.
• 842-8971 •
19-3-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolu confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème, Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON À VENDRE

LONGUEUIL (VIEUX)
Paroisse Ste-Antoine, belle résidence de professionnel. 1 x 8, 1 x 3½ + bureau 3 pièces. Garage, terrain privé. 84 x 129. Grands arbres. Piscine creusée, 16x38. Comptant: \$35,000. Hypothèque 12% par le propriétaire. Les clients sérieux apprécieront. Pas d'agent.
651-9946
20-3-80

Magnifique propriété
Située directement sur le bord du Richelieu, à St-Hilaire, 3 pièces, foyer, piscine VAL MAR, rempart de ciment de 120 pieds de long. Terrain: 100 x 120. Paysager avec arbres matures. Idéal pour les gens pratiquant la voile. Prix demandé: \$89,500. Notaire. Entre 8h a.m. et 5h p.m., du lundi au vendredi.
463-0712
25-3-80

OUTREMONT, Pas d'agent. Site exceptionnel, entouré d'arbres. Adjoint à l'Université de Montréal et écoles. Style Tudor, toit ardoise, 2 foyers, bibliothèque superbes, 4 chambres à coucher, salle d'habillage, cuisine ultra-moderne, 3 salles de bain, complètement rénovée, décembre 1979. Garage. \$198,501.00. 26 Claude Champagne. 738-2629. Sur rendez-vous seulement. 20-3-80

N.D.G., rue Northcliffe, maison 1930, grandes pièces, foyer, magnifiques boiserie et planchers, garage. Occupation immédiate. Près du métro. Pas d'agent \$80,500. Soir 655-4992. 24-3-80

ST-CHRISTOPHE 2 X 4 pièces avec sous-sol, jardin, près Maisonneuve. Prix \$29,500. J.M. Martin 866-9641 ou 277-8687 (soir). Trust Général, Courtier. 20-3-80

BROSSARD, Bungalow brique, 3 chambres, garage. Taxes \$749.00. Bonne balance hypothécaire à 11½% due en 1984. M.L.S. Alice Vachon 656-7770, 671-5414. TRUST NATIONAL, courtier. 19-3-80

1707-11 SANGUINET près Ontario, 3 X 5 pièces, Occupation 1er juillet. Prix \$37,500. J.M. Martin 866-9641 ou 277-8687 (soir). Trust Général, Courtier. 20-3-80

OFFRES D'EMPLOIS

GRANDE OPPORTUNITÉ

Nouvelle Société Suisse au Canada offre nouvelles positions, environ \$800, par mois à temps partiel et environ \$1,700, à plein temps.
Nous sommes leader mondial dans notre secteur d'activités.
Nous ouvrons nos bureaux montréalais dans les prochains quinze jours. Heures de travail: 17 à 22 heures.
Travail publicitaire et postes, service-clientèle, disponibles.
Conditions nécessaires: voiture, aimer les contacts humains, bilingue un avantage mais non obligatoire.
Promotion rapide pour candidats sérieux dans les prochains 6 mois.
Appeler 731-3996
entre 10h et 13h, pour réserver une place à nos séminaires d'information la semaine prochaine.
Entrevues privées suivront pour ceux désirant poser leur candidature.
19-3-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE, COTTAGE CANADIEN/pièces, 11 pièces, complètement climatisé. Foyer dans salle familiale au rez-de-chaussée. Nombreux extras. Marie Dumais, 655-3060, 655-3050. PROBITEC, courtier. 19-3-80

LAPRAIRIE, Secteur historique. Duplex brique 2 X 6 pièces. Subvention possible. Très bien situé. Chauffage huile. M.L.S. Madeline Gagnon 656-7770, 659-4217. TRUST NATIONAL, courtier. 19-2-80

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

LAVAL, Pour hommes d'affaires, bâtisse commerciale pour édifier à bureaux, centre d'accueil, près boulevard Cartier. M.L.S. Colette Gagnon, 688-7959 ou Raphaël Guzzo, 326-7163, 667-3333. DESROSIERS, courtier. 19-3-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820
H3G 1W7
861-8101 — (24 hrs) J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AHUNTSIC
Triplex au 10,615 Esplanade, Air climatisé central, intercom.
332-9967
25-3-80

SERVICES DIVERS

VOTRE PROPRE COMMERCE
LA PLUS GRANDE ASSOCIATION DE FRANCHISE MONDIALE DE NETTOYAGE
Une entreprise d'entretien ménager et d'édifices commerciaux très profitable. Entraînement, équipement et assistance complète. Total de l'investissement, \$11,500.00. Financement disponible. Pour obtenir une brochure gratuite, appelez:
SERVICEMASTER
514-733-8217
20-3-80

TERRES/TERRAINS

MONT ORFORD, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseau, près ski. \$0.12 à \$0.15 le p.c. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163. 1-4-80

VOYAGES

EUROPE: ALLER SIMPLE \$210. - Paques 2-20 avril: Paris \$474, Francfort - Londres \$446. Ecosse \$399. EURO-AMERICAN 678-1085, 14788400435. J.N.O.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

AUDET, LAPOINTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE

TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON

Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Bouchard, C.A.
G. G. Bouchard, C.A.
C. W. Bouchard, C.A.
M. Bouchard, C.A.
L. J. Bouchard, C.A.
J. P. Bouchard, C.A.
G. Fréchette, C.A.
R. G. Bouchard, C.A.
J. P. Bouchard, C.A.
R. E. Bouchard, C.A.
R. J. Bouchard, C.A.
R. K. Bouchard, C.A.
W. J. Smith, C.A.

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3850

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables Agréés
MONTRÉAL - OTTAWA
J. Doinik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landon-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Wilkowski, C.A.
2801, rue Jean-Talbot ouest
Suite 214
(514) 731-7851

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS

Comptables agréés
397 o. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3
273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE

Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & WHINNEY

Comptables Agréés
Sept-îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
R. Gauvin
R. Forget
G. Villeneuve
M. Duquette
A. Gauthier
D. Dumais
C. Boyer
J.R. Charette
P. Saint-Julien
L. Mathieu
561, boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38, boul. St-Viateur
Rigaud, JOP 1P0 — 458-7326

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS

Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est. boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2V 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
278 ouest, St-Jacques suite 800
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
860 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400
288-0988

LALIBERTÉ, LANÇOT, MORIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1

Lettre ouverte aux «immigrants reçus»

par
Gilbert Tarrab

M. Tarrab est professeur au département de sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal.

QUAND Bernard Landry m'appela un soir au téléphone, il y a de cela 5 à 6 ans, pour me demander de m'inscrire au Parti québécois, et qu'il me dit qu'il était temps, je lui répondis que je n'étais «pas prêt». Je ne suis toujours pas prêt, et ne le serai sans doute jamais, vu ma répugnance à appartenir formellement à tout parti, quel qu'il soit. Cependant, je n'ai jamais cessé, dans mes nombreuses discussions à n'en plus finir avec d'autres «immigrants reçus», d'apporter mon appui au PQ, à sa «philosophie» et à ses objectifs ultimes.

Cependant comme tout «immigrant reçu», il m'est arrivé, moi aussi, d'avoir des doutes: qui m'assurerait, qui me garantirait, que l'aile d'extrême-droite du PQ, nationaliste à outrance et «contre-dépendante», à l'excès, (la «contre-dépendance», comme tout le monde sait, étant une forme de «dépendance», à ne pas confondre avec l'indépendance) ou que son aile d'extrême-gauche, pour d'autres raisons, ne viendraient me brimer dans mes droits fondamentaux de libre expression, de libre exercice de ma profession au Québec, voire de mon origine ethnique et culturelle, en exerçant sur moi des pressions subtiles pour m'obliger subrepticement à me plier au «nouvel ordre social» sous peine d'excommunication et de mise au rebut?

Ces interrogations, tout «immigrant reçu» francophone a nécessairement dû se les poser à un moment ou à un autre de

son cheminement québécois. Sans obligation y avoir trouvé une réponse satisfaisante jusqu'à maintenant.

Et pourtant...
Pourtant, le PQ est le seul parti, au Québec, à avoir vraiment mis en pratique, en les assouplissant quand il le fallait, les principes de base qui ont orienté et guidé sa raison d'être depuis le tout début. À commencer par son pari de «transparence»: a-t-on jamais vu, au Québec, de mémoire d'homme, parti plus «transparent» que celui-là? Qu'on me le nomme...

Au sujet de la question de la langue, la loi 101 leva bien des ambiguïtés, bien des équivoques et bien des incohérences de l'ancienne loi 22. La preuve n'est plus à faire. Les résultats sont là, clairs, précis et sans bavures. On sait sans doute que, dans plusieurs commissions scolaires, le courant s'est renversé deux ans après la loi 101: les pré-maternelles et les maternelles francophones fonctionnent à pleine capacité, tandis que, avant la loi 101, il y avait non seulement intégration des enfants d'immigrants dans les écoles anglaises, mais aussi transfert des enfants de francophones dans ces mêmes écoles. Qu'il y ait eu, qu'il y ait encore des petits incidents de parcours, quoi de plus normal quand il s'agit de faire passer dans les actes une loi de cette nature? Que craignent donc les «immigrants reçus» vis à vis d'une loi comme celle-ci avec toutes les garanties qu'elle fournit aux langues

des minorités? S'imagine-t-on un seul moment qu'en Ontario ou dans le vaste Ouest, des contre-parties similaires existent? Qu'on me donne des exemples. Quoi de plus normal, enfin, qu'un peuple tienne à tout prix à se conserver et à se maintenir en vie dans ce qui fait son essence, c'est-à-dire sa langue, c'est-à-dire sa culture propre? Qui d'entre nous, francophone d'expression, n'a pas éprouvé dans ses entrailles, au retour d'un voyage ou d'un séjour à l'étranger (États-Unis, Ontario, Ouest canadien), ce petit frisson de plaisir de parler sa langue au poste de douane, ou à lire pour la nième fois le panneau «le Québec vous souhaite la bienvenue» en franchissant la frontière? De s'arrêter au premier café venu et de commander dans sa langue? C'est ce «feeling», comme disent nos voisins anglais, qui fait aussi une «culture»... De quoi l'«immigrant reçu» francophone a-t-il donc peur, sur ce plan? J'aimerais bien qu'il me le dise...

Le problème politique pose par contre des questions beaucoup plus délicates, semble-t-il. L'orientation résolument social-démocrate de ce gouvernement, avec tout ce que cette orientation charrie de mesures sociales, n'a pas l'heur de plaire à quelques-uns. Le pas est vite franchi, pense-t-on au sein de certains cercles d'immigrants reçus, entre la social-démocratie et le socialisme dogmatique à la «cubaine».

Fichtre! Cette crainte est non seulement non fondée... puisque le contexte économique et culturel n'est absolument pas le même, et de plus, les mentalités ne fonctionnent certainement pas de la même façon — mais elle est aussi naïve et simpliste. Voit-on Jacques Parizeau (ou ses successeurs) instaurer un régime totalitaire et nationalisant à tour de bras l'ensemble des institutions financières et industrielles du Québec? Que certaines na-

tionalisations soient utiles pour l'ensemble de la collectivité, nul n'en disconvient. L'exemple de l'Hydro, nationalisée sous le régime libéral, est assez patent et parle par lui-même... Il n'y a vraiment pas de quoi paniquer et «catastropher», devant l'éventuelle nationalisation d'Asbestos et en faire des cauchemars...

Il y a aussi, au sein d'autres cercles, la peur tripale et viscérale d'un «national-socialisme» de triste mémoire. Cette peur est explicable par tout un passé dramatique et terrible qu'ont certainement vécu, dans leur chair, certains «immigrants reçus». Rappelons d'abord que la question du nationalisme ne se pose pas uniquement au sein du PQ: elle se pose à l'intérieur de toute formation politique québécoise, quelle qu'elle soit. Et à l'intérieur de toute formation politique, vous avez différents types de nationalismes, qui vont d'un nationalisme sain et de bon aloi (Lévesque, et ses ministres les plus proches, pour le PQ) à un nationalisme plus étroit et ethnocentrique. Mais à nouveau, ces gradations existent et existeront sans doute encore longtemps, quel que soit le parti pour lequel vous avez l'habitude de voter. Pourquoi voulez-vous que le PQ et ses membres échappent à la règle? Dans toute société en recherche d'identité et d'affirmation, l'histoire nous a montré que ces différents types de nationalismes peuvent très bien coexister, l'accession au pouvoir tendant inéluctablement par la suite à atténuer sensiblement les revendications extrémistes, voire à écarter les éléments les plus dangereux et le plus vicieux sur ce plan. Pour ne prendre qu'un seul exemple, avec lequel ces cercles sont sans doute familiers, l'Irgoun et la Haganah militaient, avant l'indépendance d'Israël en 1948, dans le même sens, bien qu'avec des méthodes différentes. Aussitôt après l'in-

dépendance, la Haganah au pouvoir rendit l'ultra-nationaliste Irgoun «hors-la-loi», ainsi que les éléments «ultra-durs» de cette même Haganah. Ce n'est qu'un exemple, bien sûr, mais pourquoi diable voulez-vous que la Haganah québécoise, soit le PQ (encore que voter OUI au référendum de juin 1980 ne signifie pas voter pour l'indépendance politique du Québec, à ce stade des négociations) échappe à ce qui semble bien être une loi de la nature et de l'histoire humaine? On peut d'ailleurs d'ores et déjà constater après 3 ans et quelque de pouvoir, combien se sont atténuées certaines revendications irréalistes au sein de cette formation politique, combien certains ténors et backbenchers du PQ d'avant novembre 1976 se sont par la suite calmés: c'est l'exercice du pouvoir et les contraintes de la démocratie parlementaire qui veulent cela.

Pour peu que ces «immigrants reçus» aient eu l'occasion d'approcher et d'écouter la députation péquiste, de discuter avec l'un ou l'autre membre du gouvernement actuel, avec les sympathisants ou tout simplement le «monde ordinaire», ils ne peuvent pas ne pas se rendre compte que le style «national-socialiste», au sens politique qu'il convient de donner à cette triste expression, est étranger au «genre» québécois. Il ne faut pas oublier que les «Québécois pure laine», comme on aime à les appeler, sont d'abord et avant tout des Nord-américains d'expression et de culture françaises. Ils sont pétris de valeurs profondément démocratiques, moulés, depuis leur plus tendre enfance, dans un environnement d'éthique égalitaire, qui n'a aucune commune mesure avec l'environnement et les conditions de vie qui prévalaient en Allemagne préhitlérienne. Par conséquent, il m'apparaît malsain de continuer à transbahuter ainsi, éternellement, indéfiniment, des

modèles qui remontent à cette époque atroce de leur histoire personnelle et collective et de ne voir, partout, ailleurs, que le risque de la répétition de cette histoire. Il n'y a strictement rien qui puisse justifier une telle peur, ni dans le programme du PQ, ni dans ceux qui en forment le gouvernement, ni dans celles et ceux qui l'ont élu en novembre 1976.

Quant à la question «économique» (que vaudra le dollar? Les investissements productifs iront ailleurs, chômage accru, inflation plus que galopante, etc., etc.), c'est une question qui, pour l'instant, ne se pose même pas, puisque voter OUI au référendum de juin 1980, ce sera voter OUI pour donner le mandat à un gouvernement en place d'aller négocier à Ottawa le concept de «souveraineté-association», c'est-à-dire d'essayer de négocier une nouvelle entente entre deux peuples, afin d'obtenir le plus de pouvoirs possibles pour les québécois, que nous sommes tous, et pour le Québec, qui nous a accueillis et où nous vivons. Qu'y a-t-il, nom d'une pipe, de si affolant là-dedans? Qu'y a-t-il de si dirimant là-dedans?

Qu'on ne s'y trompe pas, et qu'on vote en toute conscience et connaissance de cause: en votant OUI, on votera pour Lévesque, bien sûr, donc pour ce qu'il y a de plus sain au Québec, mais aussi pour tout le relent ultra-nationaliste (parfois étroit) qui virevolte autour du PQ. Bien sûr. Mais il y a certains moments historiques, comme ceux que nous sommes en train de vivre présentement, qu'on ne saurait «rater» pour des considérations de ce genre. Ces nationalismes étroits, «contre-dépendants», existeront toujours, ici ou ailleurs, sous toutes les latitudes. On ne s'en débarrassera jamais, il faut s'en faire une raison, une fois pour toutes, et apprendre à vivre avec eux. Mais ce n'est pas une raison suffisante, à mon sens au moins, pour ne pas donner son plein appui à un gouvernement qui a fait suffisamment la preuve de son intégrité et du sens qu'il a développé, au cours des années, de sa dignité. En cette matière, il faut parier et surtout choisir. Parions avec ce qu'il y a de vivant, de vrai, d'authentique et de digne dans ce parti et dans ce gouvernement. Parions avec ce qu'il y a de grandeur et de noblesse dans ce gouvernement et dans le peuple qui l'a porté au pouvoir. Et laissons les «ultras» de côté. Ils existeront toujours, sous tous les cieux, sous tous les régimes et partout dans le monde. C'est un «immigrant reçu» depuis belle lurette qui vous parle.

Au moment où le sondage de «Radio-Canada» nous donne les résultats qu'on sait (41% de OUI, 52% de NON), il faut que les néo-québécois francophones et «francophonisables» n'hésitent pas à voter en masse pour un OUI retentissant et qu'ils se branchent une fois pour toutes dans le sens de ce qui est devenu, pour eux aussi, leur histoire. Car, dans mon esprit tout au moins, voter OUI, ce n'est pas voter contre les Anglais, ou contre les étrangers, ou contre ceci et cela. C'est voter pour une certaine conception et une certaine idée que les Québécois se font de leur avenir collectif. C'est voter pour un avenir collectif chargé de promesses.

Le vote américain contre Israël

par
Elie Kheir

M. Kheir est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Le samedi 1er mars 1980, le Conseil de Sécurité des Nations unies a voté à l'unanimité une résolution condamnant Israël pour sa politique d'implantation de «colonies juives» dans les territoires arabes occupés (y compris Jérusalem) depuis la guerre israélo-arabe de juin 1967. Cela veut dire que les États-Unis ont voté aussi contre Israël cette fois-ci. Quoi de plus normal pour un organisme international dont la fonction est en principe de veiller au respect et à l'application des décisions de l'Assemblée générale des Nations unies, et des conventions internationales?

Le gouvernement israélien, avec le soutien quasi inconditionnel de l'impérialisme américain, a toujours refusé toutes les décisions de l'Assemblée générale de l'ONU au sujet des droits du peuple palestinien à l'autodétermination, de l'arrêt des implantations des colonies juives en Cisjordanie et Gaza, de la non-reconnaissance de l'annexion par Israël, de la ville sainte de Jérusalem, suite à la guerre de juin 1967. (Israël a même décidé de choisir Jérusalem comme capitale de l'État sioniste, ce que ne reconnaît même pas l'impérialisme américain).

Or, la résolution du Conseil de sécurité du samedi, 1er mars, date historique du premier vote américain défavorable à Israël, a provoqué une «véhémement» protestation de la part du peuple israélien, selon les termes du communiqué issu à la suite de la réunion du cabinet israélien le mardi, 4 mars. Le même communiqué affirme qu'«Israël a un droit inaliénable

d'installer des juifs en Cisjordanie» et considère Jérusalem comme «une seule ville totalement sous la souveraineté d'Israël, notre capitale éternelle».

Cette réaction israélienne a contraint le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, à accepter l'entière responsabilité de la «bavure» survenue lors de la réunion en question du Conseil de Sécurité. Même le président américain, en pleine campagne électorale, a désavoué officiellement et par communiqué, le vote de son pays contre Israël.

Il faut ici rappeler que ce n'est pas la première fois que les États-Unis abandonnent des positions sur le conflit israélo-arabe prises seulement la veille. Ces trois dernières années seulement ce changement de décisions a eu lieu 3 fois. Le 1er octobre 1977, un communiqué conjoint soviéto-américain sur le Proche-Orient est signé par le ministre soviétique des Affaires étrangères et par son homologue américain. Ce communiqué parlait de «la nécessité de la participation des représentants du peuple palestinien à un règlement de paix global au Proche-Orient»; trois jours plus tard il est jeté à la poubelle par les États-Unis à la suite de pressions venant d'Israël et de ses sympathisants américains.

En 1979, il y a quelques mois encore, le délégué américain à l'ONU, le célèbre Andrew Young, a été contraint de présenter sa démission parce qu'il avait rencontré quelques jours plus tôt le représentant de l'OLP à l'ONU.

Il est à noter que l'organisation palestinienne a un siège d'observateur aux

Nations-Unies et qu'elle est reconnue par une centaine de pays comme «le seul représentant légitime du peuple palestinien».

La question qui saute aux yeux, et aux oreilles pour ceux qui veulent entendre, est la suivante: d'où viennent les poids, jusqu'à maintenant décisifs, des pressions d'Israël et de ses sympathisants américains sur les décisions de Washington quant au conflit israélo-arabe?

Pour mesurer l'importance de la question, il faut voir que les États-Unis d'Amérique entretiennent d'excellentes relations avec la plupart des gouvernements arabes. En effet, le plus grand des pays arabes, l'Égypte, a accepté de signer un traité de paix séparé avec Israël. Ainsi, l'Égypte est devenue un pilier de la politique américaine au Proche-Orient. Plus, l'Arabie Saoudite, le plus important exportateur de pétrole, entretient des rapports de dépendance privilégiée à l'égard des États-Unis. Ceci s'est concrétisé par l'augmentation de la production pétrolière, en 1978-79-80... en vue de combler l'arrêt de la production iranienne. Ainsi, et d'un seul coup, l'Arabie Saoudite réduisait l'importance de l'arme du pétrole brandie par le peuple iranien contre le régime despotique et pro-américain de l'ex-Chah d'une part, et empêchait la montée du prix du pétrole sur le marché mondial, d'autre part. En outre, dans une entrevue donnée par le prince héritier Fahd, à l'hebdomadaire libanais Al-Hawadess, ce dernier a bien affirmé la dépendance privilégiée de son pays à l'égard de l'Occident en général, et des États-Unis en particulier. On doit tenir compte du pétrole et des pétro-dollars investis principalement aux États-Unis, et de leur importance pour la stabilité relative de l'économie américaine et celle de ses alliés. C'est alors que la question du poids des pressions israéliennes se pose avec plus de force.

Il est vrai que le vote américain pro-israélien aux États-Unis est très important dans trois grands États américains, (New York, Californie, Illinois) en cette saison d'élections primaires en vue de l'investiture aux élections présidentielles de l'automne prochain. Après tout, les décisions politiques américaines se prennent à Washington et non à Tel-Aviv. Ce qui veut dire que ce sont des forces socio-économiques puissantes aux États-Unis qui influencent directement les décisions de l'administration américaine au Proche-Orient. Bien plus, si les pressions d'Israël et de ses sympathisants aux États-Unis ont un certain effet, c'est précisément en raison de leur convergence avec les intérêts de ces forces socio-économiques dont je parlais plus haut.

Mais quels sont ces intérêts? Tout d'abord ce sont les intérêts de ce qu'on appelle le complexe «militaro-industriel» et tout ce qu'il représente économiquement et politiquement aux États-Unis. C'est aussi le capital impérialiste en général, qui s'oppose à tout progrès économique, social et politique véritable dans tous les

pays dominés, du Chili à l'Iran (pour être très bref). C'est cet ensemble de forces qui a fait fortune pendant la période de la guerre froide qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Pour eux, Israël est le seul ami sûr dans cette région en ébullition sociale et politique. En conséquence c'est le seul pays sur lequel on peut vraiment compter pour défendre les «intérêts nationaux» des États-Unis. C'est par ce pays aussi qu'on peut s'opposer à toute mesure jugée inacceptable pour les États-Unis. Faute de pouvoir dissuader, on tente l'intervention militaire par le «porte-avion terrestre» que représente Israël.

Tout cela, les régimes arabes le savent très bien. Mais ils savent également pour quel tenter de libérer leurs territoires occupés et aider le peuple palestinien à conquérir ses droits nationaux fondamentaux sous la direction de son seul représentant légitime, à savoir l'OLP, ils n'ont que deux issues: ils peuvent entretenir des

relations avec Israël, ou ils peuvent entretenir des relations avec l'OLP. Ils ne peuvent pas faire les deux à la fois.

Voilà pourquoi Israël est le seul pays sur lequel on peut vraiment compter pour défendre les «intérêts nationaux» des États-Unis. C'est par ce pays aussi qu'on peut s'opposer à toute mesure jugée inacceptable pour les États-Unis. Faute de pouvoir dissuader, on tente l'intervention militaire par le «porte-avion terrestre» que représente Israël.

Voilà pourquoi Israël est le seul pays sur lequel on peut vraiment compter pour défendre les «intérêts nationaux» des États-Unis. C'est par ce pays aussi qu'on peut s'opposer à toute mesure jugée inacceptable pour les États-Unis. Faute de pouvoir dissuader, on tente l'intervention militaire par le «porte-avion terrestre» que représente Israël.

Un fin bouquet apprécié par les connaisseurs de "Scotch" du monde entier.

GRAND
Old Parr
LE SCOTCH WHISKY DE LUXE — 12 ANS D'ÂGE.



EN VENTE DANS LES MAGASINS DE LA S.A.Q. SOUS LE CODE 330-11
Pour tous renseignements: Tél 337-0686

L'absurde au département d'État

par
Michel M. Solomon

M. Solomon est rédacteur en chef de la revue *Regards sur Israël*.

AU moment historique où M. Donald McHenry, l'ambassadeur des États-Unis aux Nations unies votait «oui» pour une résolution condamnant les implantations juives en territoires occupés et en Cisjordanie en incluant «Jérusalem-Est parmi ces territoires», peu savait-il dans sa «candeur» — l'expression lui appartient — qu'il interprétait sans le savoir le rôle de l'éleve dans la pièce de Eugène Ionesco, *La leçon*. En effet, ce qui s'est passé au département d'État à Washington fait partie du théâtre de l'absurde de la meilleure qualité.

Dans le cas susmentionné MM. Vance et McHenry ont justement joué les rôles du professeur et de son élève dans la pièce de Ionesco, à la stupefaction du monde diplomatique et pour l'embarras des hommes politiques américains, y compris le président des États-Unis.

Selon les dernières versions officielles, deux jours avant la session du Conseil de sécurité qui devait débattre «les implantations juives en Cisjordanie et l'occupation du territoire arabe de Jérusalem Est» MM. Vance, le secrétaire d'État américain et Donald McHenry, l'ambassadeur des États-Unis auprès des Nations unies se sont concertés par téléphone sur la position que le représentant américain devait adopter face au problème soumis au Conseil de sécurité. Il en résulte que les deux personnalités officielles américaines lisaient deux textes différents, sans se rendre compte pour un seul moment qu'ils chantaient des airs appartenant à deux opéras différents.

C'est du grotesque mêlé de kafkaïen. Il appert, maintenant, après avoir lu la lettre d'excuses envoyée par le président des États-Unis, M. Jimmy Carter à M.

Menahem Begin, premier ministre d'Israël, et que ce dernier a acceptée avec réserves, que le texte voté à l'unanimité par le Conseil de sécurité contrevient non seulement aux résolutions du Conseil de sécurité, 242 et 338 mais aussi aux accords de Damp David que le président Carter avait qualifié de «plus important pas vers la paix au Moyen-Orient et le plus grand succès de ma carrière».

Abasourdis par le chœur des protestations venant de tous les côtés, les candidats démocrates et républicains à la présidence des États-Unis déclarent sans ambages que «la candeur» invoquée par M. Donald McHenry et «la responsabilité totale» assumée par M. Vance ne sont que des subterfuges bon marché pour cacher une gaffe monumentale compromettant toute la politique extérieure de la grande république. Sauf les arabistes jurés du Département d'État qui, peut-être, viennent de préparer deux textes contradictoires, un pour le secrétaire d'État et l'autre pour son ambassadeur aux Nations unies, les hommes politiques la presse de toutes les nuances, et l'opinion publique dans son ensemble, considèrent le vote de dimanche dernier et la rétractation intervenue 48 heures après comme «la page la plus honteuse de l'histoire des États-Unis».

La soi-disant confusion sert à ceux qui veulent escamoter le manque de rectitude du département d'État ou bien la dangereuse flexibilité du comportement du président Carter. Comme le constatait dans une double entrevue le correspondant de la CBC, à Washington, les sénateurs MM. Frank Church, président de la puissante commission des Affaires étrangères et Daniel Moynihan, sénateur de l'État de New York, le «oui» des États-Unis en faveur de la résolution votée à l'unanimité par le Conseil de sécurité annule d'un seul trait de plume les résolutions minutieusement élaborées et votées par le même Conseil de sécurité en 1967 — résolutions 242 et 338 — adoptées après la guerre d'octobre 1973. M. Frank prétend ne rien comprendre dans la manipulation par le département d'État du «processus de paix dans lequel nous nous

sommes engagés en tant que médiateurs» et refuse d'admettre que le président, M. Vance et M. McHenry ignoraient le fait que «Jérusalem n'a jamais été ni une terre arabe occupée, ni sujet à la division après la réunification qui eut lieu après la guerre de Six Jours».

Pour le sénateur Daniel Moynihan, le Département d'État américain a consciemment laissé son représentant voter pour une résolution où la phrase «Jérusalem-Est arabe est occupée illégalement par les Israéliens» avait été insérée six fois de suite.

Comme on pouvait s'attendre, le choc causé par le «oui» américain aux Nations unies a réalisé miraculeusement l'unité nationale israélienne. Assez divisée sur la politique concernant les territoires administrés en Cisjordanie et à Gaza, l'opinion publique fait bloc au moment où la réunification de «Jérusalem, capitale éternelle et indivisible de l'État hébreu» est mise en doute.

Qui plus est, la crédibilité de la politique américaine si profondément engagée dans le pénible processus de paix est sérieusement ébranlée. Le caractère loufoque de l'incident qui vient d'avoir lieu au Conseil de sécurité a déçu les Israéliens et offensé la population juive des États-Unis et du monde entier.

Le sénateur Frank Church a décidé de procéder à une enquête en profondeur sur l'affaire en invitant tous ceux qui ont joué un rôle dans le vote à se présenter devant sa commission. Mme Elizabeth Holtzman, membre de la Chambre des Représentants, de New York, a affirmé à son tour, de la tribune de la Chambre, que «la réponse du département d'État est non seulement peu crédible mais qu'elle éveille plus de questions qu'elle n'en élucide».

L'enquête de la commission des Affaires étrangères arrivera sûrement à faire la lumière dans cette ténébreuse affaire, qui, une fois de plus, montre la précarité de la diplomatie américaine et le dilétantisme d'un président, certes, bien intentionné mais peu versé dans les manœuvres diplomatiques de ses collaborateurs et de ses subalternes.

Lévesque s'explique mal que ses adversaires disent toujours NON

C'est en décochant des flèches aux multinationales, en tirant à boulets rouges sur le régime fédéral et en s'attaquant de façon systématique aux tenants du NON, que le premier ministre, M. René Lévesque, a inauguré hier la campagne de financement du Parti québécois dans le West Island montréalais.

Devant quelque 300 militants réunis dans le sous-sol d'une église de la circonscription de D'Arcy McGee, à Westmount, le chef du gouvernement a brossé, en un peu moins d'une heure, le tableau des réalisations du PQ depuis son avènement au pouvoir le 15 novembre 1976.

Livrant cette fois dans le contexte du financement du Parti québécois son discours favori de la campagne référendaire des derniers jours, M. Lévesque a expliqué que les adversaires du OUI avaient eu l'occasion de s'exercer à dire NON sur

tous les problèmes qui devaient être réglés au Québec au cours des quatre dernières années.

«Quand nous avons légiféré sur la fiscalité municipale, ils ont dit non... Lorsque nous avons abordé l'importante question de la protection du territoire agricole, ils ont encore dit non... Pour la santé et la sécurité des travailleurs, qu'il fallait garantir par la loi, c'était toujours non.»

«Là où ils se sont dépassés, c'est quand ils ont dit qu'ils répondraient NON peu importe la question, a-t-il lancé.

«Comme attitude intelligente, c'est quelque chose...»

Il a accusé les opposants à la souveraineté-association d'avoir formé un véritable front commun qui, motivé par des intérêts à court terme, s'est littéralement lancé dans une campagne électorale.

Et ce, de soutenir M. Lévesque, ils le font en servant une batterie d'arguments

croches et déformés, dans le style de ce que l'on peut voir sur «les maudits panneaux-reclame» de la fondation Pro-Canada.

Cette fondation, explique-t-il, a obtenu son argent des multinationales, qui ont contribué sans en informer leurs actionnaires, ou des sociétés d'État fédérales, qui ont ainsi dilapidé les fonds publics auxquels les Québécois ont souscrit.

«J'y suis, j'y reste... Pour ma liberté, dit un de ces tableaux. C'est pourtant le régime fédéral qui a étouffé tout ce qu'il avait d'ouvert de francophones en dehors du Québec.

«Pour ma prospérité, lit-on sur d'autres panneaux. Cette prospérité que l'on cherche à préserver, c'est celle des géants et des multinationales.»

M. Lévesque a dit qu'il existait une clé qui donnerait accès à une véritable liberté et une authentique prospérité, soit l'égalité.

Ryan: la campagne fédéraliste ne se mettra en branle qu'après Pâques

VAL-D'OR (PC) — La campagne du NON accuse un retard sur celle du OUI à adms, hier soir, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan.

Le chef de l'opposition a expliqué, devant la Chambre de commerce de Val-d'Or, que la campagne fédéraliste ne se mettra en branle qu'après Pâques.

Au cours d'une séance de questions et réponses avec son auditoire, M. Ryan devait préciser que c'est au niveau du contact direct avec les citoyens que ce retard se fait sentir. Il a d'ailleurs attribué ces difficultés à l'ancien chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, qui, gardant ses pensées secrètes, «n'a jamais dit s'il allait faire partie du comité du NON».

M. Ryan faisait écho au dernier sondage publié par l'Institut québécois de l'opinion publique et qui donne une avance de 4 points, aux tenants de la souveraineté-association.

Il a dit qu'il ne voulait pas se prononcer sur la méthode utilisée dans ce sondage

mais, s'il est exact, a-t-il ajouté, cela signifie que nous avons beaucoup de travail à faire.

Au cours de son exposé, le chef libéral, a voulu gagner à sa cause tous les NON possibles.

C'est ainsi qu'il a exhorté, ceux qui sont contre l'indépendance du Québec à dire NON et a ajouté que ceux qui vont s'abstenir de voter rendront un très mauvais service à leurs concitoyens.

M. Ryan a ensuite tenté de dégonfler le thème utilisé par la PQ.

Il a affirmé que l'argument du «bargaining power» ne tient pas debout car les autres provinces «ne marcheront pas dans un bluff sur un vote de grève».

Il a également demandé à son auditoire de ne pas se laisser séduire par la question qui entraîne l'indépendance politique du Québec. «Ce serait trop facile de dire OUI pour nous envoyer faire un voyage de pêche à Ottawa.»

Un autre argument a été développé par M. Ryan: «Si le PQ reçoit le mandat de négocier, le premier ministre Trudeau lui servira une fin de non-recevoir, car il n'a pas reçu le mandat de dépeupler le Canada.»

M. Ryan a dénoncé le «chantage exercé par ceux qui disent qu'un NON c'est être étranger chez-soi, moins authentique, indifférent».

M. Ryan a dû répéter à plusieurs reprises pourquoi il ne serait pas lié par un vote positif.

«Je ne serai pas complice d'une fraude, seule une question sur l'indépendance serait honnête, a-t-il plaidé. D'ailleurs, si nous étions élus, ce serait pour appliquer notre programme et non celui de l'autre.»

Par ailleurs, M. Ryan a mis en garde son auditoire «contre les préjugés très graves qui sont véhiculés dans certains milieux».

l'OUSA (Organisation de l'unité syndicale africaine).

Enfin, les responsables du colloque ont décidé de ne pas se pencher sur la situation dans les pays du bloc communiste, et pour cause. Comme dit le document de travail, «la présence de représentants des pays dits socialistes à ce colloque ne nous avancerait pas beaucoup. Une certaine expérience nous enseigne en effet que ces représentants exprimeraient un point de vue bien plus proche de la version officielle que de la vision des personnes qui souffrent le plus des conséquences de la violation des droits humains, c'est-à-dire les travailleurs. Or, d'après la version officielle, les droits humains ne posent pas de problème dans les pays socialistes...»

◆ Subventions

et qu'elle pourrait en accueillir 1.515.

La consécration d'un «statut particulier» au cours de ballet classique dispensé à Pierre-Laporte et le versement de «subventions particulières» pour la mise en place d'une option musique, plus rapidement encore que ne l'espèrent les commissaires, viendront sans doute grossir quelque peu la clientèle de la polyvalente mais, de l'avis de certains commissaires, cela ne remplira pas et de loin les grands espaces vides de l'école.

Des commissaires n'étaient pas loin de penser d'ailleurs que cette manne ministérielle visait à amener les commissaires à oublier une fois pour toutes leur projet, fort contesté, de faire venir à Pierre-Laporte 283 étudiants de langue anglaise du Mount Royal Catholic High School, dont les locaux sont vétustes.

L'autre dernier, les parents francophones de la polyvalente se sont opposés avec la dernière énergie au projet de cohabitation, estimant que cette formule était douteuse dans une province où l'anglais a facilement tendance à prendre le dessus.

Les parents ont, en cours de contestation, obtenu l'appui du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et il a lui-même prié la commission scolaire de surseoir au transfert, initialement prévu pour le 7 janvier.

Le 26 décembre, les commissaires sus-

pendaient effectivement leur décision. Et c'est de cela qu'ils doivent entre autres discuter ce soir.

À l'école Mount Royal High School, située non loin de l'autre, et également à Ville Mont-Royal, un sondage effectué auprès des étudiants a clairement établi que ce que les usagers manquent le plus c'est un gymnase de style moderne.

Il n'est pas exclu que des réaménagements soient effectués à l'école anglophone mais il est hors de question pour l'instant qu'on leur construise un gymnase luxueux.

◆ Le PC

y avaient dépensé quelque \$26.000, affirment-ils, à «défendre le budget Crosby et à lutter contre l'adversaire Lessard entre autre. Il ne nous reste plus que \$13.000 à dépenser», rapporte le représentant conservateur, alors que M. Fabien Roy, lui, est autorisé à dépenser un total de \$39.000 à son tour. Lutte d'autant plus inégale, ajoute-t-on, que depuis le scrutin général de février, l'enjeu n'est plus du tout le même, les thèmes électoraux sont totalement différents.

Interrogé sur ces deux questions, le directeur général des élections, M. Jean-Marie Hamel, a précisé hier au DEVOIR que la Loi électorale du Canada, qu'il a la responsabilité de faire appliquer, comporte bien cette disposition (61.2) touchant les dépenses électorales lorsque meurt un candidat avant la clôture du scrutin. Il s'agit d'un amendement qui remonte à 1977 et qui vise en première ligne à ne point pénaliser le candidat successeur du défunt en regard de ses rivaux.

Quant à savoir si les trois candidats défaits le 18 février ont le droit de se représenter dans un autre comté au cours d'un scrutin différé, dans le cas de Frontenac, M. Hamel n'en sait rien, dit-il, et cela ne relève guère de la loi électorale, mais du greffier de la Chambre des communes.

Les conservateurs de Frontenac, dont la campagne commençait à manquer de zèle, ont lancé leur offensive hier contre M. Fabien Roy à grands renforts de publicité locale. Ils espèrent notamment récupérer les électeurs à qui il répugne et de voter libéral et d'appuyer le chef créditiste, qui a promis de voter OUI au référendum.

◆ Contre-Jeux

de M. Lloyd Cutler, conseiller du président Carter. «Le président des États-Unis a pris une décision, a dit le diplomate américain, il ne souhaite pas qu'une équipe américaine aille à Moscou quelles que soient les circonstances.»

Pendant ce temps à Londres, le gouvernement conservateur britannique remportait au Communies par une confortable majorité le débat sur son appel au boycottage des Jeux olympiques.

À l'issue d'un débat animé, les députés ont d'abord repoussé par 305 voix contre 188 une motion travailliste rejetant cet appel au boycottage et

Le téléphone pour appeler les pompiers

A cause de vandalisme à plusieurs avertisseurs public d'incendie sur le territoire de la ville de Montréal, les citoyens sont priés d'utiliser, en cas de besoin, le téléphone plutôt que les avertisseurs, en composant l'urgence: 872-1212.

Cet avertissement a été lancé hier par M. Jean-Paul Moineau, directeur du Service d'incendie de Montréal.

Selon un porte-parole du service, moins de 10% des avertisseurs sont hors d'ordre. Mais à cause de la grève des cols bleus, ils faudra attendre le retour au travail de ces derniers pour qu'ils effectuent les réparations nécessaires.

préconisant que «les citoyens prennent individuellement leur propre décision». Puis, ils ont approuvé par 315 voix contre 147 la motion du cabinet demandant à l'ensemble de la chambre de soutenir sa position.

Alors que nombre d'observateurs laissent prévoir que le gouvernement serait mis en difficulté par une mutinerie de la droite conservatrice, ce vote constitue un succès pour Mme Margaret Thatcher, premier ministre, puisqu'elle ne dispose habituellement que d'une majorité de 42 voix.

Cependant, de nombreux députés, tant parmi les Tories que chez les travaillistes, lui ont accordé leur soutien en l'assortissant de sérieuses réserves sur les modalités de sa politique: des deux côtés de la chambre, il lui a été vivement reproché d'avoir, en l'absence de mesures politiques ou économiques plus fermes, choisi les sportifs comme «bêtes émissaires».

Plusieurs autres députés ont critiqué l'absence de consultations du gouvernement avec les organisations sportives concernées, résolument hostiles à un boycottage. L'affaire est devenue «une source sérieuse de divisions», a souligné M. Peter Shore, chargé des affaires étrangères dans le cabinet fantôme.

Le fait que plus d'une centaine de députés, y compris des conservateurs, se soient abstenus, prouve d'ailleurs que la position du gouvernement demeure controversée. Ces abstentions révèlent d'ailleurs que tout au long du débat, plusieurs ministres ont pris soin de lâcher du lest, en reconnaissant, comme l'a fait par exemple sir Ian Gilmour, ministre adjoint au Foreign Office, que «peut-être il aurait fallu faire plus qu'il n'a été fait» en réaction à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Cependant, seule l'aile gauche du parti travailliste s'est montrée résolument opposée à un boycottage des J.O. Certains de ses membres ont estimé que le maintien de la paix exigeait la tenue des Jeux. L'un, M. Tom Dalyell, est allé sous les huées générales, jusqu'à comparer la présence des troupes soviétiques en Afghanistan à celle de l'armée britannique en Ulster. «Ils sont sans doute là pour éviter une guerre civile», a-t-il déclaré.

De passage à Paris M. Vladimir Popov garde apparemment son calme: «Les Jeux peuvent pratiquement commencer, a-t-il déclaré. Il reste 125 jours et nous en sommes déjà à la phase de polissage. Quant à cette réunion de Genève, elle n'est qu'un épisode du spectacle anti-olympique dont il ne faut surtout pas exagérer l'importance.»

Jusqu'au 19 juillet, 16 heures, date où est prévue l'ouverture des Jeux de Moscou, il faut donc encore s'attendre à de multiples déclarations, à de multiples prises de position, à des rebondissement même, d'autant plus que se profilent de nouvelles échéances: le 20 mars à Strasbourg une réunion des ministres des sports des 21 pays du conseil de l'Europe, le 22 mars à Bruxelles une réunion des comités olympiques européens, le 11 avril à Colorado Springs la réunion du comité olympique américain ou encore le 24 mai, date limite de clôture des engagements aux Jeux de Moscou.

De quoi dire ou écrire encore bien des fois que les Jeux sont faits... ou défaits.

◆ Moscou

jaune qui illumine la neige un peu grise de cette fin d'hiver russe, l'autobus surchauffé nous emmène vers le village olympique, principal objet de l'orgueil olympique soviétique. Dix-huit tours d'appartements se dressent vers le ciel formant un gigantesque écran qui abritera les 12.500 athlètes attendus aux Jeux de Moscou 1980.

«Les athlètes, ici, seront plus confortablement logés qu'à Montréal en 1976, lance dans ma direction le chef du protocole, Alexei Pogodin, autre géant dans la cinquantaine qui nous décrit la maquette sur un ton décontracté. Impossible malheureusement de visiter un appartement (deux chambres, deux personnes par chambre, les filles dans des immeubles séparés et bien protégés): nous sommes vendredi, il est 17 h. 30, et les ouvriers ont quitté le chantier. Douze mille cinq cents athlètes sont attendus dans ces 18 tours de banlieue qui, plus tard, logeront 14.000 Soviétiques. Le village olympique est situé à une demi-heure du stade le plus éloigné.

«Après les Jeux, il n'y aura pas d'éléphants blancs, insiste-t-on à Moscou. Toutes les installations olympiques serviront». De fait, Moscou, immense ville de huit millions d'habitants possède 700 stades, dispersés à travers la capitale. Aussi, le transport constitue-t-il un problème auquel les Soviétiques ont dû penser sérieusement. «Le chaos de La Place d'Inde ne se répètera pas, lance l'imperméable chef de protocole. La longueur des lignes de métro atteint 185 kilomètres, des dizaines de lignes nouvelles d'autobus et de trolley ont été ouvertes et, dans les grandes avenues, une voie spéciale sera réservée à la circulation olympique».

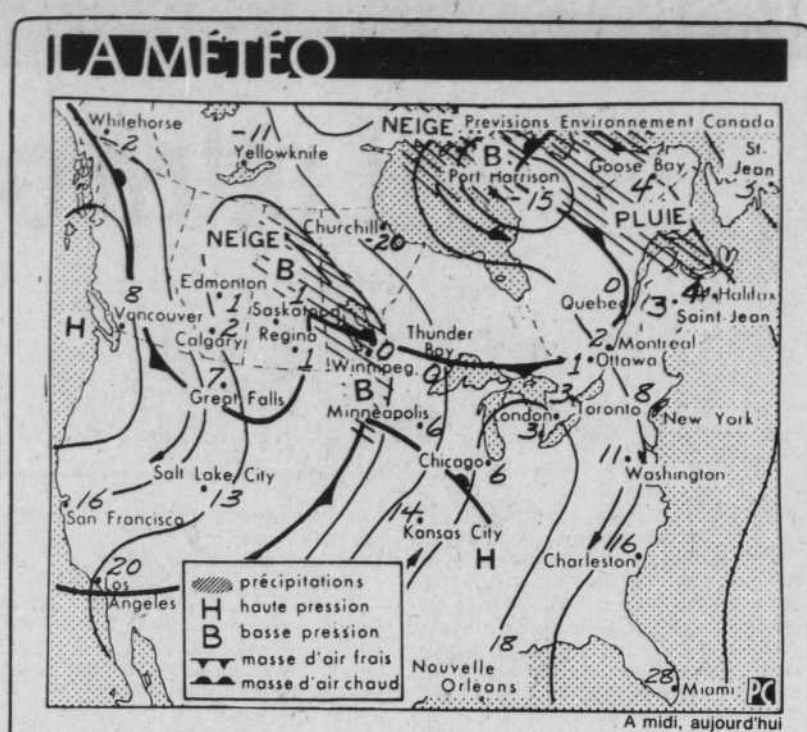
Boycottage ou pas, le ton officiel est à l'optimisme, à Moscou. «Les Américains viendront, soutient-on, l'avenir olympique ne peut dépendre de l'humeur d'un homme politique. Seulement deux comités nationaux olympiques ont décliné par écrit jusqu'à maintenant notre invitation: l'Arabie saoudite et le Malawi (en Afrique). Toutes les réalisations accomplies pour les Jeux de juillet 1980 l'ont été dans l'esprit olympique, conformément à la Charte des Jeux».

Combien coûteront les Jeux de Moscou? Officiellement, 300 millions de roubles (environ \$400 millions). Officieusement, peut-être autant, sinon plus, que les Jeux de Montréal, affirment des experts dont le président du Comité olympique français.

La préparation des Olympiques que les Soviétiques réclamaient depuis 15 ans, leur a certainement coûté, à eux aussi, un immense effort. Même si les dirigeants olympiques, à Moscou, affirment que les constructions, tant olympiques que touristiques, étaient incluses dans le plan quinquennal et n'ont été, dans certains cas, qu'accéléérées. De plus, l'URSS fournit à 52 pays du tiers-monde des facilités d'entraînement et de transport qui, dans certains cas, vont d'un escompte de 50% par Aéroflot à la gratuité totale.

Cent cinquante mille personnes ont travaillé à la préparation des Jeux (Armée rouge, Jeunesses communistes, volontaires payés, il est vrai, au double de leur salaire habituel). Le salaire minimum, en URSS, est de 70 roubles (\$100 environ) mais peut atteindre jusqu'à 170 roubles. (Le loyer à Moscou coûte entre 3% et 6% du salaire, le téléphone moins de \$2, et le bœuf, quand on en trouve, \$1,40 la livre.)

Depuis un an, sinon deux, les ca-



Abitibi, Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, Rivière du lièvre: dégagement et vent modéré. Maximum -3. Aperçu pour mercredi: beau.

Réservoirs Cabonga, Gouin: nageux avec quelques chutes de neige en matinée. Dégagement par la suite. Vent modéré. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: dégagement et vent modéré. Maximum 0. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Laurentides: dégagement et vent modéré. Maximum -4. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Estrie: neige et vent modéré. Température à la baisse à -2 en soirée. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Mauricie, Parc des Laurentides: neige et vent modéré. Température à la baisse à -6. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Beauce: pluie puis neige, vent modéré. Température à la baisse jusqu'à -4 en soirée. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: pluie. Maximum -4. Aperçu pour mercredi: dégagement.

Lac-St-Jean, Saguenay: neige et vent modéré. Température à la baisse jusqu'à -4 en soirée. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Baie-Comeau, Sept-Îles: pluie. Maximum 2. Aperçu pour mercredi: dégagement. Basse-Côte-Nord, Anticosti: pluie et neige. Température stationnaire à 0. Aperçu pour mercredi: nageux.

l'endriens soviétiques font le compte à rebours. Micha, l'oursin souriant, à la ceinture ornée des cinq anneaux olympiques, mascotte des Jeux, a la priorité dans toute la publicité et la propagande soviétiques. Depuis trois ou quatre ans, tous les Soviétiques habitant les cinq villes olympiques sont invités à apporter leur contribution aux Jeux.

Qu'est-ce qui intéresse les Soviétiques dans la tenue des Jeux? Une occasion de voir leur pays relâcher la discipline, s'ouvrir sur le monde? D'être en contact avec des gens de tous les pays? Les Moscovites sont maintenant habitués à voir des touristes, et pas toujours très patients à leur égard, comme c'est le cas dans d'autres grandes capitales européennes.

«Ce qui est très important dans les Jeux de Moscou, m'ont dit des étrangers qui y vivent depuis plusieurs années, c'est l'effet psychologique que les Soviétiques en attendent. Ils veulent démontrer les réalisations du régime, et si les Olympiques d'été avaient lieu sans les Américains et quelques pays satellites, me confirme-t-on ailleurs, alors ce serait une terrible déception et une humiliation amère à avaler. Mais, en même temps, les autorités n'ont aucune idée des problèmes que peut poser la venue en deux semaines de 400.000 touristes peu pliés à la discipline soviétique».

Prochain article: Le tourisme sera le plus grand défi.

◆ Israël

Suite de la page 17

rapports amicaux avec l'Union soviétique en vue d'obtenir des armes susceptibles d'aider les armées arabes dans leur guerre contre Israël. C'est ce que Nasser d'Égypte a fait jusqu'à sa mort en 70, ce que la Syrie continue à faire aujourd'hui; ou ils peuvent également, à l'exemple des Palestiniens, entreprendre une mobilisation générale quasi permanente de leurs peuples respectifs.

Ces régimes sont trop fragiles pour accepter une ou l'autre de ces solutions. C'est pour cela qu'ils misent sur leur dépendance privilégiée à l'égard des États-Unis en espérant que ces derniers exerceront un jour une pression sur Israël pour qu'il évacue les territoires arabes occupés pendant la guerre de juin 67 et permette la création d'un État palestinien.

Mais depuis quand un changement important de politique se fait-il indépendamment du changement du rapport de force entre les parties belligérantes?

Pour résumer, Israël représente un atout stratégique majeur pour l'impérialisme américain. L'ensemble des États arabes a été impuissant à résister à l'expansionnisme d'Israël et à exercer des pressions réelles sur l'impérialisme américain.

Alors pourquoi changer de politique dans le cadre de ce rapport de force favorable à l'impérialisme américain et à Israël, et aller jusqu'à condamner ce dernier (ne serait-ce que verbalement) pour sa politique expansionniste? L'explication de cet incident de parcours réside dans le fait que les États-Unis ont découvert les vertus de l'Islam dans leur lutte contre l'Union soviétique et tout particulièrement (après son intervention) en Afghanistan. Mais pour accréditer, même

Ski alpin et environnement

QUÉBEC (PC) — L'implantation d'un centre de ski alpin dans un parc de récréation constitue un développement susceptible d'affecter sérieusement l'environnement.

Dans un avis qu'il vient de publier, le Conseil consultatif de l'environnement recommande au ministre Marcel Léger de ne pas laisser procéder à l'aménagement d'un centre de ski alpin sur le versant ouest du Mont Orford sans que soit tenue une étude d'impact et qu'on ait obtenu l'approbation de la population.

Le conseil précise que le ministre de l'Environnement ne peut intervenir directement pour contrôler les développements dans les parcs provinciaux et que cette responsabilité appartient plutôt au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le conseil ajoute que cet avis vaut non seulement pour le projet précis du Mont Orford, mais aussi pour les développements éventuels de tous les parcs provinciaux classés comme parcs de récréation.

18 mars

par la PC et l'AP

1976: annonce de la séparation prochaine, mais non du divorce, de la princesse Margaret et de lord Snowden;

1974: fin de l'embargo pétrolier des pays producteurs du Proche-Orient à l'encontre des États-Unis. La Libye et la Syrie poursuivent néanmoins le mouvement;

1970: le prince Norodom Sihanouk est chassé du pouvoir, alors qu'il effectue une visite à Moscou;

1965: le roi Farouk meurt en exil à Rome. Un Soviétique quitte, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un vaisseau spatial et flotte dans l'espace;

1962: signature du cessez-le-feu entre le FLN algérien et les forces françaises, et l'Élan;

1959: Hawaï devient le 50e État américain;

1913: le roi George Ier de Grèce est assassiné à Salonique;

1865: le Paraguay lance ses premières offensives contre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay;

1848: la révolution éclate à Milan contre la domination autrichienne, et Joseph Radetzky abandonne la ville;

1584: Fiodor devient tsar de Russie à la mort d'Ivan le Terrible.

Ils sont nés en 18 mars: Nicolas Rimsky-Korsakov, compositeur russe (1844-1908); Rudolph Diesel, ingénieur allemand (1857-1913).

AUJOURD'HUI

À 16 h 30, M. Daniel Camacho, de la Faculté latino-américaine des sciences sociales, se penche sur «les causes du maintien de la démocratie à Costa Rica» lors d'une causerie au pavillon Lionel Groulx, 3150 rue Jean-Brillant.

À 12 h 15, dans le cadre de la semaine des autochtones, discussion sur leur conception de la médecine à la salle 2-305 du pavillon principal de l'Université de Montréal.

À 20 h, la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal organise une conférence portant sur «deux langues, deux cultures: deux lois», au 3200 rue Jean-Brillant (prix d'entrée sauf pour les étudiants).

À 12 h 30, le Dr Jacques Durand traite de «la médecine de l'exercice, une nouvelle discipline» dans le cadre des mardi-midis de l'hôpital Notre-Dame à l'auditorium Rousselot, 1560 rue Sherbrooke est.

À midi, le service d'animation du Cégep Saint-Laurent propose une rencontre avec MM. Richard Nicol et Keith Bush portant sur «le loisir en milieu populaire», au local A-171 du collège.

À 19 h 30, le Comité logement Saint-Louis organise une soirée de discussion sur la loi 107 qui régit les relations locataires-propriétaires, aux Ateliers d'éducation populaire, 350 rue Boucher.

À 20 h, M. Lucien Coallier, président de la Société d'astronomie de Montréal, traite du thème, «les filtres en astronomie» au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, Huitième Avenue.

À 18 h, M. Vincent Scully, historien de l'art, prononce une causerie sur l'architecte italien Aldo Rossi, à l'Amphithéâtre M. Noël Fieldhouse du pavillon Leacock à l'Université McGill.

À 20 h, la Société de biologie de Montréal présente une conférence sur la biologie des poissons rouges au pavillon Marie-Victorin, 90

rue Vincent d'Indy à la salle E-240.

À 20 h, premier dîner-bénéfice de Leucan, une association de parents d'enfants atteints de leucémie, à l'hôtel Windsor, (prix d'entrée).

À 19 h 30, l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique organise une conférence sur «les sept centres de la machine humaine», au 8010 rue Saint-Denis.

À 14 h, la Société d'étude et de conférences présente une causerie de M. Wilfrid Lemoine à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie.

À 19 h 30, réunion d'information à la salle 218 du CLSC Saint-Hubert, au sujet d'un nouveau regroupement: «Déprimés anonymes».

À 19 h 30, le Dr Helen Caldicott, présidente de l'Association des médecins pour une responsabilité sociale, discute des conséquences médicales de la technologie nucléaire, à l'auditorium Frank Dawson Adams de l'Université McGill.

À 19 h 30, les professeurs Fred Lawrence et Philip McShane échangent leur vision de la politique et l'économie à l'auditorium du campus Loyola, 7141 rue Sherbrooke ouest.

À 12 h 30, M. Pierre Bourque est le conférencier invité au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal à l'hôtel Windsor. Sa causerie portera sur «l'impact économique des Floralies internationales de Montréal».

À 11 h, inauguration de l'exposition sur l'oeuvre d'Albert Dumouchel au Collège Marie-Victorin, 7000 rue Marie-Victorin. L'exposition se poursuit jusqu'au 28 mars et elle est organisée par la galerie Espace 7000, en collaboration avec le Musée d'Art contemporain.

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à la Banque Nationale du Canada, 500 Place D'Armes de 9 h 30 à 17 h.